CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE

"GENDARMES DES CHAMPS", "GENDARMES DES VILLES"…

FACE AUX NOUVELLES ATTENTES DES POPULATIONS RURALES ET PERIURBAINES

Olivier CLEACH

Octobre 2001

Ce document constitue le rapport final de l'étude commanditée à monsieur Olivier Cléach - Groupe de recherche en science sociale - par le C2SD, CCEP 1999 - 105/POL-MIL, Conv DEF/C2SD 1999 n° 21

Remerciements

Cette recherche n'aurait pas pu se faire sans l'aide précieuse d'un certain nombre de personnes qui doivent être chaleureusement remerciées ici :

- les commanditaires au centre de prospective de la Gendarmerie Nationale (les Colonels Rodriguez et Garcin) et toute l'équipe du C2SD (Monsieur Vennesson, Madame Jankowski, Monsieur Pichard, Madame Billaud) qui ont retenu mon projet et m'ont soutenu tout au long de cette recherche ;

- les commandants du groupement de l'Eure (le Colonel Lapprand et son successeur, le Colonel Dautois) qui ont accepté que l'étude se déroule dans leur département et qui m'ont apporté leur concours sans réserve ;

- les commandants de compagnie (de Bernay, d'Evreux et de Louviers) qui ont accueilli avec bienveillance cette recherche…

- les gradés et les gendarmes des unités suivies (c'est-à-dire les brigades territoriales de Beaumesnil, de Gaillon, de Pacy sur Eure, de Saint Georges du Vièvre, le centre opérationnel de la Gendarmerie – COG 27, et la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) qui ont su me réserver un accueil chaleureux, m'apporter une aide précieuse, de l'attention et me faire découvrir le "terrain"… Chacun a contribué à la réalisation de cette étude en me consacrant un peu de son temps…

- le PSIG et la BMo d'Evreux qui m'ont transporté et m'ont accueilli lors de certaines patrouilles…

- le personnel du groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure qui m'a toujours réservé une réception amicale …

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, à un moment donné, m'ont apporté leur aide pour la bonne réalisation de cette recherche (acteurs institutionnels, élus locaux, anonymes…).

Sommaire

Remerciements 3

Sommaire 5

Introduction 7

Méthodologie d'enquête 11

Chapitre I

La Gendarmerie en action dans l'Eure. 21

Présentation des unités participant à la recherche 21

1) Le Centre opérationnel de la Gendarmerie, le COG 27 21
2) La Brigade de prévention de la délinquance juvénile 24
3) La brigade et le canton de Beaumesnil 32
4) La brigade et le canton de St Georges du Vièvre 37
5) La brigade et le canton de Pacy sur Eure 46
6. La brigade et les cantons de Gaillon 49

Chapitre II

De la définition des attentes et des demandes des populations aux logiques d'action de la Gendarmerie 57

1) Définition et mesure des attentes et des demandes sociales 57
2) La diversité des publics…influence la diversité des attentes. 68
3) L'importance de la situation sociale : un environnement qui structure les attentes/demandes et la relation de service. 74
4) L'opposition ville / campagne, un contraste qui s'estompe… des attentes/demandes qui s'homogénéisent 87
5) La notion de relation de service : application aux interactions gendarmes / jeunes 94

Conclusion 105

Abréviations....125

Références bibliographiques....127

Annexes 1....135

Annexes 2....151

Introduction

A l'instar de sa "consœur", la Police Nationale[1], de plus en plus de travaux[2] de recherche s'évertuent à ouvrir la "boîte noire" de la Gendarmerie Nationale, à rendre l'institution plus transparente, plus intelligible. Nous voulons résolument inscrire nos travaux dans la continuité de ce corpus, en mettant plus particulièrement l'accent sur les relations d'interdépendance, en zones rurale et périurbaine, entre des brigades territoriales (BT[3], unités primaires de terrain[4]) et les populations[5] qui résident sur la circonscription dont elles ont la charge en matière de sécurité publique.

La Gendarmerie Nationale est une institution sociale à qui l'Etat[6] délègue une partie de ses prérogatives régaliennes en matière de sécurité publique (qui est un droit fondamental de l'homme au même titre que la liberté, la propriété, …[7]). Elle a donc une mission de service public : protéger les personnes et les biens, assurer la sécurité et la tranquillité publiques (maintien de l'ordre public) et garantir le respect des normes sociales et juridiques que la société se donne pour consolider le lien social entre ses membres (rôle de contrôle social). Pour être à la hauteur de sa mission, la Gendarmerie se doit d'être à l'écoute de ses concitoyens, en tant que sujets de droit. Elle a donc des prérogatives (celles que lui confère le droit positif) mais aussi des devoirs : répondre aux demandes des personnes qui sollicitent son aide. C'est pourquoi, elle doit être en mesure d'identifier, de recueillir et de tenter d'apporter une réponse adéquate aux

---

[1] Cf. par exemple les travaux de MONJARDET D. *Ce que fait la police ? Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte, 1996.

[2] Aussi bien d'un point de vue historique (cf. par exemple, ALARY E. *L'histoire de la Gendarmerie*. Paris : Calmann Levy, 2000) que sociologique (cf. par exemple, THIEVANT S. *Activité de la Gendarmerie et sécurité des habitants dans les zones rurbaines*. DGGN, IHESI, 1994 / DIEU F. *Sécurité et ruralité : enquête sur l'action de la Gendarmerie dans les campagnes françaises*. Paris : IHESI, novembre 1997 / ZAUBERMAN R. « *La répression des infractions routières : le gendarme comme juge* ». Sociologie du travail n°1, 1998 / MOUHANNA C. *Logique de proximité et exigence gestionnaire : où va la Gendarmerie départementale ?* Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, juillet 1998 / DIEU F, MIGNON P. *La force publique au travail*. Paris : L'Harmattan, 1999 / MOUHANNA C. « *Contrôle hiérarchique et autonomie du terrain : l'exemple de la Gendarmerie départementale* ». Les Champs de Mars, 2ème semestre 1999).

[3] Les abréviations figurent en fin de rapport.

[4] Dans la grande majorité des cas, ce sont ces unités qui interviennent les premières sur le terrain (notamment, les premiers à marcher – PAM).

[5] Ou, au sens plus large, leur environnement social.

[6] C'est-à-dire dans une démocratie les citoyens.

[7] Nous voyons bien que l'exercice de la liberté individuelle et du droit à la propriété serait entravé sans la garantie d'une certaine sécurité.

attentes[8] émises par son environnement (notamment en créant les conditions d'une véritable sûreté publique). Par là même, pour les unités de terrain, la connaissance de leur environnement, la prise en compte des préoccupations, des attentes des citoyens… s'avèrent un enjeu important si, comme le signalait l'ancien directeur de la Gendarmerie, B. Prévost[9], "… *le gendarme est un « soldat de la loi » qui doit s'adapter aux besoins de la société*" ; et si, comme nous le supposons et comme l'affirment les principales politiques publiques, le maintien de la paix sociale requiert localement le concours de l'ensemble des citoyens ("*la sécurité est l'affaire de tous*"). Or, comme nous l'avons déjà évoqué, cette participation s'exercera si l'institution gendarmique[10] affirme une certaine capacité à prendre en compte les demandes et les besoins des populations et à leur apporter une réponse adaptée.

Ceci, en ayant à l'esprit un certain nombre de principes républicains tels que l'égalité de chacun devant le service public, la justice pour tous, le respect des libertés individuelles... Ces attentes, demandes, sollicitations… doivent être un véritable guide pour l'action des gendarmes sur le terrain.

Une fois ces préalables généraux posés, il reste une question : comment définir, identifier, mesurer, … ces attentes ? Ceci avant de s'interroger sur le fait de savoir comment, quel que soit le milieu social (rural ou périurbain) les gendarmes répondent-ils aux "attentes" des usagers en matière de sécurité et de tranquillité publiques ? Comment s'organisent les relations des brigades avec leur environnement social ? Parce que nous pensons, comme P. Mignon[11], que l'univers social[12] dans lequel les brigades exercent leurs fonctions, caractérise en grande partie les missions de sécurité publique et définit *de facto* la relation de service.

En gardant aussi à l'esprit que l'environnement dans lequel les organisations gendarmiques (telles que les brigades territoriales) évoluent, est soumis à un certain nombre de changements tant locaux que sociétaux (évolution des publics et de leurs attentes, des contours de la sociabilité, des normes juridiques et sociales, du métier[13] de gendarme, des régulations sociales de proximité…),

---

[8] Nous aurons à discuter ce terme qui recouvre des acceptions diverses comme "compter sur quelqu'un, espérer", "exiger, vouloir", "craindre, s'attendre à"… cf. Dictionnaire Larousse.

[9] In Gend Info n°210, janvier 1999.

[10] Pour reprendre l'expression de LAFONT H, MEYER P. *Le nouvel ordre gendarmique*. Paris : Seuil, 1980.

[11] In DIEU F, MIGNON P. *La force publique au travail*. Paris : L'Harmattan, 1999.

[12] Sur l'importance heuristique de l'étude du contexte social, cf. par exemple LAHIRE B. *L'homme pluriel*. Paris : Nathan, 1998

[13] Sur la notion de métier, cf. par exemple les travaux de OSTY F. *Le désir de métier*. Thèse de doctorat. I.E.P de Paris, janvier 2000.

qui, en modifiant la nature des attentes des populations (aussi bien rurales que périurbaines) les obligent à s'adapter en modifiant de fait la relation de service. La question qui se pose est alors de savoir si les changements dans l'environnement social des BT[14], quelle que soit leur zone d'exercice (rural ou périurbain), ont un effet sur l'organisation des services de Gendarmerie et, par là même, sur les missions qu'ils remplissent au jour le jour sur le terrain ? En effet, les brigades territoriales apparaissent comme des organisations ouvertes sur l'extérieur (tournées vers le local). De fait, dès lors que l'espace public environnant change, nous pouvons raisonnablement penser que non seulement l'organisation des brigades elle-même se modifie, mais aussi plus largement que le métier de gendarme et le lien entre l'institution militaire et la société civile évoluent.

Pour ce faire, nous avons choisi d'aller à la rencontre de gendarmes départementaux et de les suivre dans toutes les missions qui, au quotidien, les mettent en relation directe avec les usagers, non seulement afin d'analyser l'interaction en elle-même (c'est-à-dire la construction de réseaux sociaux[15] locaux, la forme, l'intensité et la fréquence des échanges…), les actions menées, mais aussi dans le but de recueillir les attentes des populations vis-à-vis de ces missions.

Afin de comparer ces dernières en zones rurale et périurbaine[16], nous avons retenu principalement quatre unités de Gendarmerie départementale (deux brigades situées dans des cantons ruraux, deux autres couvrant des territoires semi-urbanisés, unités classées par la Gendarmerie comme exerçant en zone dite "périurbaine"). Pour affiner nos observations et élargir le champ de la recherche à un ensemble un peu plus vaste que le canton (en l'occurrence le département), nous avons choisi de faire rentrer dans notre échantillon le centre opérationnel de la Gendarmerie (COG) et la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), deux unités qui sont en relation quotidienne avec des populations, qui sont à l'écoute de leurs préoccupations[17]

---

[14] en termes de nouveaux modes de vie, de recomposition sociologique des univers sociaux, d'utilisation nouvelle de l'espace public…

[15] Pour l'étude des réseaux sociaux, cf. par exemple : ANGOT J, JOSSERAND E. « *Analyse des réseaux sociaux* » in THIETART R-A et alii. *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 1999 ; LAZEGA E. *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Paris : P.U.F, 1998.

[16] La différenciation spatiale est-elle concomitante d'une différenciation des attentes ? Ou, pour le dire autrement, les attentes, les demandes d'écoute, les besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques émanant de publics divers sont-ils les mêmes en zone rurale que périurbaine ? Pourquoi, actuellement, un citoyen *lambda* se tourne-t-il vers la Gendarmerie Nationale ? Si différence il y a, de quelle nature est-elle et comment s'exprime-t-elle en termes d'organisation des services de Gendarmerie sur le terrain ?

[17] Cf. méthodologie infra.

Dans un premier temps, nous présenterons les principales données de cadrage afin de mieux appréhender dans quel environnement social les personnels des unités que nous étudions évoluent : présentation de la méthodologie, présentation du département de l'Eure, du groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure, des unités participant à l'étude replacées dans leurs espaces (rural ou périurbain) réciproques. Dans un second temps, nous rendrons compte des différents éléments mis en lumière par l'enquête notamment dans la perspective d'une meilleure compréhension de l'influence des attentes sur les missions et les logiques d'action de la Gendarmerie.

Méthodologie d'enquête

Remarque liminaire… A nos yeux, l'institution gendarmique est un objet de recherche sociologique digne d'intérêt si nous tenons compte du fait qu'elle a une histoire de plusieurs siècles d'engagement au quotidien auprès des citoyens, que les gendarmes territoriaux, agissant au plus proche du terrain, sont au cœur de la question sociale, de la société aussi bien qu'à ses marges, auprès des populations les plus vulnérables (en quelque sorte, les gendarmes, à la place qui est la leur, sont confrontés à la souffrance humaine). S'intéresser à la "blanche"[18] c'est donc porter une certaine attention à un territoire, à ses habitants et aux phénomènes sociaux (tels que déviance, relations sociales, ruralité, …) qui participent à la construction d'un univers collectif local. Ainsi, si nous posons l'hypothèse que l'insécurité et la violence sont deux indicateurs pertinents du lien social défaillant, alors il devient intéressant de suivre au quotidien ceux qui, sur le terrain, y sont le plus confrontés. De même, l'institution s'ouvre de plus en plus à la recherche en sciences sociales[19] ; elle accepte ainsi que des regards extérieurs se posent sur son fonctionnement, son évolution, ses dysfonctionnements… Malgré les quelques recherches engagées sur la Gendarmerie, celle-ci demeure à bien des égards, méconnue[20] et donc, digne d'intérêt.

Faire de la recherche, notamment dans le domaine des sciences sociales, c'est avant tout effectuer des choix d'étude[21]. Notre travail n'échappe pas à la règle. Ainsi, nous avons choisi, afin de mieux comprendre les relations entre la Gendarmerie Nationale et les populations placées sous sa "protection" certaines options :

- tout d'abord, de mener une **enquête qualitative**, dans la tradition des ethnologues et des interactionnistes, essentiellement basée sur *de l'observation directe*.[22] Ce travail de terrain a été envisagé "… *comme l'observation des gens in situ :*

[18] Dans le langage gendarmique, "la blanche" désigne la Gendarmerie départementale (galons blancs) et "la jaune", la Gendarmerie mobile (galons jaunes).

[19] Pour une approche des recherches sur la Gendarmerie, cf. par exemple la préface de F. DIEU. "*Quelques réflexions à propos de la recherche sur la Gendarmerie*" in MATELLY J-H. *Gendarmerie et crimes de sang*. Paris : L'Harmattan, 2000

[20] cf. par exemple, F. DIEU, 2000, op. cit.

[21] bien souvent dictés par des principes de faisabilité.

[22] Pour une réflexion plus globale sur la méthode de l'observation dans les sciences sociales, cf. par exemple ARBORIO A-M, FOURNIER P. *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris

il s'agit de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile pour les sciences sociales tout en ne faisant pas de tort à ceux que l'on observe" (p.267)[23]. Cet outil s'applique à l'étude des pratiques et des comportements d'individus placés en situation d'interaction. Il vise à donner une signification sociologique à un certain nombre de données observées (des pratiques, des façons de faire, des comportements, des relations sociales[24], des idées, des discours, des rôles...). Comme le note H. Peretz[25], "*l'observation directe consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences sans en modifier le déroulement ordinaire. Elle a pour objet le recueil et l'enregistrement de toutes les composantes de la vie sociale s'offrant à la perception de ce témoin particulier qu'est l'observateur*" (p.14). A travers ces observations, le chercheur doit retrouver des régularités sociales tout en gardant à l'esprit la part du "hasard" : certaines journées vont être surchargées : accidents de la route, conflits, suicides, braquages, vols… et d'autres beaucoup plus calmes. En la matière, les prédictions sont difficiles même si les probabilités que ces faits se produisent dans les cantons périurbains sont plus élevées que dans les cantons ruraux (Nous y reviendrons dans nos analyses).

- ensuite, nous avons choisi de **compléter ces observations** par la passation d'un certain nombre de **questionnaires** (notamment auprès des maires qui apparaissent, dans les petites communes, comme des acteurs de la sécurité[26], comme les partenaires privilégiés des gendarmes des BT, non seulement parce qu'ils ont une grande connaissance de leur commune et donc des populations qui la composent mais aussi parce qu'ils sont confrontés directement aux problèmes d'insécurité et à l'expression des mécontentements et des sollicitations de leurs administrés) et d'**entretiens** auprès des différentes personnes rencontrées tout au long de notre enquête (aussi bien des élus locaux, que des victimes, des auteurs, des commerçants, des agents de renseignement[27], divers professionnels du secteur social …). Ces deux outils de

---

: Nathan, 1999 ; BEAUD S, WEBER F. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte, 1998 ; CHAPOULIE J-M (textes présentés par). *Everett C. Hughes. Le regard sociologique*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1996 ; COPANS J. *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan, 1998 ; PERETZ H. *Les méthodes en sociologie. L'observation.* Paris : La Découverte, 1998 ; WHYTE W-F.*Street corner society*. Paris : La Découverte, 1996.

[23] HUGHES E. "*La place du travail de terrain dans les sciences sociales*" in CHAPOULIE J-M (textes présentés par). *Le regard sociologique*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1996.

[24] Ainsi, comme le rappellent S. BEAUD et F. WEBER (1997, op. cit.), "*L'observation ethnographique ne porte pas sur des univers d'individus mais sur des* univers de relations " (p.39).

[25] PERETZ H., 1998, op. cit.

[26] De par, notamment, les pouvoirs de police dont ils sont légalement dotés…

[27] il n'y a pas de portrait type de la personne qui renseigne les gendarmes, même si elle a des traits particuliers tels que : une certaine mobilité c'est-à-dire une personne qui côtoie de nombreuses personnes (interconnaissance) dans des milieux différents (marché, associations, 3ème

recueil d'informations doivent être envisagés comme des éléments visant à compléter notre principale méthode d'investigation (l'observation directe).

Là encore, nous avons été amené à faire des choix, essentiellement liés à un contexte social particulier (les élections municipales). Ainsi, nous avons été obligé d'attendre la fin de la campagne électorale et des élections avant de pouvoir envoyer les questionnaires aux maires afin d'espérer un retour conséquent. Autre option retenue : nous avons choisi de n'envoyer les questionnaires qu'aux maires sortant (53) réélus afin d'être certain que ces derniers avaient été amenés à avoir des relations avec la BT locale auparavant[28] (cf. questionnaire joint en annexe). Ainsi, sur les 77 communes de compétence des quatre brigades territoriales suivies, nous avons envoyé 53 questionnaires (soit un échantillon de 68,83 % de la population mère[29]). Nous avons reçu 19 questionnaires (soit un taux moyen global de réponses de 35,85 %). Nous avons aussi fait parvenir cinq questionnaires aux cinq établissements secondaires (quatre collèges et un lycée) implantés sur les cantons étudiés mais nous n'avons eu aucun retour et aucune explication (le questionnaire visait à faire un point sur l'insécurité dans les établissements et sur les relations locales entre la Gendarmerie et l'éducation nationale, sujet qui peut apparaître sensible). Nous devons donc, en la matière, nous contenter des entrevues que nous avons eues avec certains chefs d'établissement.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer les non-retours : d'abord, comme dans toutes enquêtes par questionnaires, les personnes étant libres de les renvoyer ou non, il existe un taux de non-réponses incontournable. Malgré toutes nos précautions d'information pour expliquer le cadre de cette enquête, certains maires, par exemple, ont préféré, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de commenter ici, ne pas retourner le questionnaire. Ces non-retours peuvent se comprendre par un certain nombre d'éléments qui tiennent tant au fond qu'à la forme du questionnaire : intérêt/désintérêt pour le sujet abordé[30], sens que chacun accorde aux questions et à l'enquête elle-même,

âge…). bien souvent, ce sont des anciens de l'arme, des élus, des retraités, des personnes appartenant aux cercles d'amis d'un gendarme…

[28] Sachant que nos moyens limités en termes financiers et humains ne nous permettaient pas d'élargir l'échantillon des questionnaires à d'autres acteurs locaux (autres élus, acteurs économiques,…). En rappelant que le choix du maire s'explique par la position centrale, privilégiée qu'il occupe en termes d'acteurs de la sécurité dans sa commune. Nous avons recueilli les attentes des autres acteurs locaux à travers des entretiens avec ces personnes au cours de nos différentes visites sur le terrain.

[29] n = 77

[30] en sachant que chacun, en fonction de la perception qu'il a des questions, est plus ou moins enclin à répondre à des interrogations portant sur un sujet politique, sensible, en l'occurrence, la sécurité publique locale. Cf. par exemple les travaux de P. Bourdieu sur la question.

qualité de l'enquête (en termes de compréhension, de clarté)… D'ailleurs, nous avons pu mesurer les interrogations d'un certain nombre de maires à travers les appels reçus par les BT afin d'obtenir des renseignements sur ces questions portant sur "leur brigade locale" et sur l'association émettrice (le groupe de recherche en sciences sociales qui ne jouissait pas d'une image institutionnelle telle que l'INSEE, le CNRS…) ; dès lors, il est raisonnable aussi de penser que les réponses apportées par les gendarmes ont conditionné pour une part le taux de retours… En gardant à l'esprit que pour tous, (gendarmes, maires, chefs d'établissement…), une enquête portant sur des questions de sécurité et de partenariat n'est pas neutre : elle revêt même une dimension stratégique et politique non négligeable.

Au niveau des questionnaires reçus, les répondants (les maires) avaient les caractéristiques suivantes :

- profession (n=19) : 5 agriculteurs, 11 retraités, 1 hôtelier, 1 enseignant, 1 banquier

Pour indication, en 1995, 30,1% des maires élus sont des retraités (chiffre en augmentation par rapport aux élections précédentes), 19,9% sont des agriculteurs (chiffre en nette diminution par rapport aux élections précédentes)[31].

- âge moyen (n=17) : 60,7 ans

En 1995, les 60 ans et + représentent 30,4% des maires élus (contre 31,4% pour les 40-50 ans et 30,8% pour les 51-59 ans)[32].

Il convient de noter aussi une autre donnée concernant cette enquête qui peut avoir joué un rôle dans son déroulement. Nous n'avions pas de véhicule. Le groupement de Gendarmerie a accepté de prendre à sa charge notre transport vers les différentes unités via le peloton de surveillance et d'intervention d'Evreux dans un premier temps[33], puis à la seule charge des unités visitées dans un second temps. Avantages et inconvénients de la "formule" ? D'abord, outre le fait que ces liaisons ont pu apparaître, à certains moments, comme des contraintes pour les brigades[34] concernées, nous étions donc dépendant des

[31] Source : l'association des maires de France
[32] Selon l'association des maires de France.
[33] Ce peloton effectuait le transport aller, la brigade s'occupant du retour…
[34] notamment pour les unités à 6 personnels…

gendarmes dans nos déplacements[35], ce qui n'est pas sans influence sur le déroulement même de la recherche tant au niveau des jours de présence sur le terrain (qui auraient pu être beaucoup plus nombreux[36]) que des personnes rencontrées (nous y reviendrons plus loin dans le rapport). Pour ne prendre qu'un exemple, bien souvent, les gendarmes qui venaient nous chercher étaient ceux avec qui nous enchaînions la surveillance générale dans la foulée. Cette patrouille étant aussi celle qui devait assurer les interventions, il est arrivé que nous soyons obligé d'attendre la fin de l'intervention avant d'apercevoir le trafic… De la même façon, en dehors des jours de visite programmés, il nous était difficile de nous rendre sur les terrains étudiés afin d'assister à des évènements particuliers, sortant de l'ordinaire comme le déroulement de "raves " par exemple[37]. Il y a un certain nombre d'évènements se déroulant sur la circonscription des unités suivies et vécus depuis le centre opérationnel de la Gendarmerie qu'il aurait été intéressant de suivre depuis le terrain. L'avantage que nous avons vu à cette formule réside avant tout dans la possibilité de prolonger nos discussions avec les gendarmes qui venaient nous chercher, le temps du transport, bien souvent autour de thèmes qui n'étaient pas en rapport avec les préoccupations de la circonscription, oubliées le temps d'une liaison (la délinquance des mineurs, l'évolution de la paysannerie française, l'évolution de la Gendarmerie …).

Précisons que deux éléments principaux ont favorisé le choix du département de l'Eure comme limite géographique d'inscription de notre étude :

- notre connaissance du département : installé dans l'Eure depuis 1998, nous l'avons sillonné dans le cadre d'une recherche portant sur la mise en place et le suivi d'agents locaux de médiation sociale (Convention conseil général de l'Eure, groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure, université de Paris IX – Dauphine)[38]. 15 communes avaient adhéré à cette initiative nous amenant, par là même, à parcourir le département de l'Eure du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

- la proposition du Colonel LAPPRAND, commandant le groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure à l'époque où débutait la recherche,

---

[35] En sachant que le réseau de transport en commun dans le département de l'Eure est fort peu développé…

[36] Chaque visite donnait lieu à un appel du commandant de brigade afin de lui proposer des dates de visites qui, à quelques exceptions près ont toujours été acceptées ; mais cette programmation à l'avance ne permettait pas de souplesse dans les déplacements…

[37] A une exception près, nous avons pu nous rendre sur les lieux d'une rave se déroulant à cheval entre deux cantons, dont celui de Beaumesnil, en accompagnant les commandants de compagnie concernés sur le terrain.

[38] cf. CLEACH O. *Les agents locaux de médiation sociale dans l'Eure*. Rapport au Conseil Général de l'Eure, février 2000.

d'accueillir l'étude en favorisant l'accès à un certain nombre de terrains de recherche.

Ainsi, en accord avec les différents partenaires de cette recherche[39], nous avons retenu principalement quatre unités de Gendarmerie départementale (deux brigades situées dans des cantons ruraux, deux autres unités classées par la Gendarmerie comme exerçant en zone dite "périurbaine"). Pour affiner nos observations et élargir le champ de la recherche à un ensemble un peu plus vaste que le canton (en l'occurrence, le département de l'Eure), nous avons choisi de faire rentrer dans le champ de nos observations le COG 27 (centre opérationnel de la Gendarmerie) et la BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile) de Gaillon. Il convient de souligner dès à présent que nous avons davantage porté notre attention sur les relations que les gendarmes entretiennent avec leur environnement social plutôt que sur les relations internes aux brigades.

En ce qui concerne les brigades territoriales, nous avons pris la décision de focaliser nos observations sur les missions dites de **surveillance générale** telles que définies par l'article 1er ("*La Gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. Son action s'exerce dans toute l'étendue du territoire, quel qu'il soit, ainsi qu'aux armées. Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication.*) et l'article 149 et suivants du décret du 20 mai 1903. Article 149 : "*Les fonctions habituelles et ordinaires des brigades sont de faire des tournées, courses ou patrouilles sur les grandes routes, chemins vicinaux, dans les communes, hameaux, fermes et bois, enfin dans tous les lieux de leur circonscription respective.*". Article 150 : "*Chaque commune doit être visitée au moins deux fois par mois de jour et une fois de nuit, et explorée dans tous les sens*". Article 151 : "*Dans leurs tournées, les sous-officiers, brigadiers et gendarmes cherchent à savoir s'il a été commis quelque crime ou délit dans les communes qu'ils traversent. Ils se renseignent à ce sujet auprès des maires ou de leurs adjoints et, quand ils en ont l'occasion, auprès des gardes champêtres, des gardes forestiers, des douaniers, des agents des contributions indirectes, des facteurs ruraux, des cantonniers, des éclusiers, des gardes de la navigation fluviale, etc.*"[40]. Dans ses grandes lignes, le décret de 1903 continue de s'appliquer de nos jours. C'est pourquoi la mission de surveillance générale reste la base du métier de gendarme, ce dernier pouvant, lors de ce service, entretenir ou élargir son réseau social, ses connaissances du milieu social. Même si de plus en plus, aux dires des

[39] en l'occurrence, le centre de prospective de la Gendarmerie Nationale, le centre d'étude en sciences sociales de la défense et le groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure.

[40] Sur l'actualité du décret de 1903, cf. JOURDAN J. *L'évolution du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la Gendarmerie Nationale*. Mémoire de 3ème cycle. Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, année universitaire 1997-1998.

gendarmes, ces patrouilles de surveillance générale (notamment diurnes) s'accompagnent d'autres activités (distribution de convocations, "remises pièces", auditions chez les particuliers grâce au carnet de déclaration, interventions sur appels…) qui écornent plus ou moins son esprit. Ainsi, comme ce gendarme le laisse à penser, cette primauté accordée aux interventions se fait au détriment des relations avec les populations : "… *avant, on pouvait prendre une heure pour discuter et casser la croûte avec les fermiers. Maintenant, il y a trop d'interventions. En sachant quand même qu'un contact peut rapporter une information et déboucher sur une affaire*…" (un gendarme, BT périurbaine).

La surveillance générale a trois objectifs principaux :

- la *connaissance de la population* obtenue par le contact auprès de personnes relais (identifier les nouveaux résidents, reconstruire les différents réseaux sociaux, repérer "physiquement" les maisons des personnes qui sollicitent le plus l'attention des gendarmes : résidence des élus, des personnalités, …). Cette connaissance fine des populations (interconnaissance : savoir mettre un nom et un "parcours" sur un visage) est rendue *de facto* plus difficile au fur et à mesure que celles-ci augmentent. Peu à peu, aux dires des gendarmes, ils finissent par ne plus connaître que les "cas sociaux", les familles à problème… Ceux qu'ils côtoient au cours de leurs procédures.
- la *connaissance du territoire* (les endroits fréquentés, les points sensibles, les coins reculés…) et l'occupation du terrain, de la voie publique (présence dissuasive, prévention)
- la *connaissance des faits*, des évènements, des formes de délinquance qui se manifestent, de tout ce qui sort de l'ordinaire, l'évaluation des risques…

La surveillance générale est un service qui permet de se faire connaître des populations (construire des relations de confiance mutuelle), de recueillir le renseignement, de voir et d'être vu. Elle repose sur trois piliers : proximité, relationnel, observation.

Ainsi, toutes les actions menées par les gendarmes n'ont pas été suivies avec la même régularité, du fait, d'ailleurs, qu'elles ne sont que ponctuellement effectuées par les personnels des BT (notamment des opérations de police judiciaire, de transfèrement de détenus, de police route…)[41] ou qu'elles n'offrent qu'un intérêt relatif en termes d'interaction avec l'environnement (comme les liaisons avec la compagnie ou le groupement par exemple). C'est dans cet ordre d'idées que nous avons aussi limité nos observations aux gendarmes départementaux qui exercent leurs fonctions dans des brigades

[41] Même si, nous avons été amené, en fonction des circonstances locales, à participer à d'autres services tels que planton, police route, enquêtes judiciaires… Tout dépendait en fait, des activités que suivaient les gendarmes que nous accompagnions.

territoriales (sont exclus de fait de l'échantillon les gendarmes mobiles[42], les gendarmes de l'air[43], les GC groupement, les compagnies, les brigades de recherche, les PSIG et les brigades motorisées[44]...). Notre intervention auprès du COG a consisté à "faire la nuit" (19 h – 7 h) avec les personnels afin de recueillir leurs paroles mais aussi d'écouter les appels qu'ils reçoivent et d'observer la relation qui se construit entre l'opérateur et l'appelant au cours de la conversation téléphonique. Quant aux gendarmes de la BPDJ, nous les avons suivis lors d'un certain nombre d'activités menées : rencontre avec les jeunes dans les maisons de quartier, surveillances particulières, opérations qu'ils organisent ou auxquelles ils participent, conférences, interventions dans les établissements scolaires, auditions de mineurs victimes d'agressions sexuelles…

Dans le cadre des visites des brigades territoriales, nous avons alterné les visites aux quatre unités suivies selon les horaires suivants, aussi bien en semaine que le week-end : pour les suivis de jour : 8 h 00 – 19 h 00 et pour les visites dites "SG de nuit" : 14 h 00 – 19 h 00 puis la patrouille de nuit en fonction de l'horaire décidé par le commandant de brigade (soit 4 heures continues, 22 h 00-02 h 00, 23 h 00-03 h 00, 02 h 00- 06 h 00…). Bien entendu, tous ces horaires n'étaient que théoriques ; il est arrivé plusieurs fois qu'ils soient prolongés par une intervention déclarée tardivement. Concrètement, notre pratique consistait à suivre les deux gendarmes chargés de la surveillance générale et des interventions dans toutes les activités qu'ils effectuaient, quelles que soient ces activités : aller sur un conflit de voisinage, sur une bagarre, sur un accident, sur une suspicion de cambriolage, rendre visite à un élu ou à un particulier dans le cadre d'une enquête, d'une visite de "courtoisie", se tenir sur le bord de la route lors d'un service de police route…Quant aux gendarmes de la BPDJ, nous les avons suivis dans toutes les activités qu'ils mènent : rencontre avec les jeunes dans les maisons de quartier, patrouilles pédestres, opérations qu'ils organisent ou auxquelles ils participent, conférences, interventions dans les établissements scolaires (notamment sur la prévention des pratiques addictives)…

Notons dès à présent la portée que nous souhaitons donner à cette recherche : celle-ci ne vise pas à fournir des résultats généraux. Elle doit être considérée pour ce qu'elle est, une enquête de terrain limitée, locale, contingente. Elle ne

[42] à l'exception des "mobiles" placés dans les BT suivies pendant certaines périodes jugées sensibles, notamment les fêtes de fin d'année.

[43] même si, là encore, nous avons pu discuter avec ces personnels à l'occasion de visites à la base aérienne 105 effectuées par la BT de Pacy sur Eure, la base étant à proximité du terrain placé sous la responsabilité de la BT.

[44] Même si, nous avons effectué plusieurs services avec ces deux unités (PSIG et BMo d'Evreux), afin de compléter nos observations.

vise nullement à porter des jugements généraux sur la Gendarmerie Nationale, à rendre compte des évolutions transposables aux autres unités sur l'ensemble du territoire français.

Le cadre de références théoriques

Nous inscrivons résolument nos travaux dans une perspective ethno-sociologique[45] et dans une perspective constructiviste[46].

Ainsi, nous avons puisé nos références théoriques[47] principalement dans les domaines de :

- *l'interactionnisme symbolique*, à la base de notre approche méthodologique, et *de la sociologie des réseaux* afin d'étudier les partenariats, les interactions, les relations de service, les rencontres entre les gendarmes et le public ;

- *la sociologie des organisations* afin d'analyser le fonctionnement organisationnel des entités analysées en rapport avec leur environnement social (M. Crozier, E. Enriquez, E. Friedberg, B. Lahire, C. Mouhanna, J-D. Reynaud, R. Sainsaulieu, l'école de la contingence…) ;

- *la sociologie de la déviance et de l'exclusion* pour comprendre certains phénomènes auxquels les gendarmes sont confrontés (notamment R. Castel, L. Mucchielli, S. Paugam, S. Roché,…).

- *la sociologie urbaine et rurale* afin d'appréhender dans quel environnement géopolitique local les gendarmes évoluent (notamment J-C. Chamboredon, Y. Grafemayer, B. Kayser, B. Hervieu…)

45 c'est-à-dire que nous utiliserons des méthodes et des démarches issues des pratiques de l'ethnologie mais nos références théoriques seront puisées dans le corpus de la sociologie.

46 "*Dans une perspective constructiviste, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs*". CORCUFF P. *Les nouvelles sociologies*. Paris : Nathan, 1995.

47 Cf. bibliographie

Chapitre I

La Gendarmerie en action dans l'Eure. Présentation des unités participant à la recherche

Comme nous l'avons déjà signalé, quatre brigades territoriales (BT de Beaumesnil, de Gaillon, de Pacy sur Eure et de St Georges du Vièvre), le Centre Opérationnel de la Gendarmerie (COG) et la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) constituent nos terrains d'investigation privilégiés. Les BT ont été choisies pour leur représentativité au sein du département : deux BT en milieu dit "rural" (Beaumesnil, St Georges du Vièvre) et deux BT en milieu dit "périurbain" (Gaillon, Pacy sur Eure).

Le COG et la BPDJ sont caractérisés par une compétence d'intervention départementale (c'est-à-dire à la fois en zones rurale et périurbaine) et par l'importance (en "volume" notamment) des interactions au quotidien avec l'usager.

Nous allons présenter rapidement les principales caractéristiques de ces unités de Gendarmerie.

1) Le Centre opérationnel de la Gendarmerie, le COG 27

Les centres opérationnels de la Gendarmerie nationale ont été progressivement mis en place au début des années 90.

Le COG de l'Eure est composé de 10[48] sous-officiers (titulaires[49]) et 3 gendarmes-adjoints qui se relayent au téléphone pour assurer la continuité du service 24h / 24h, 7j / 7j, 365 j / an.[50]

Tous les personnels de carrière affectés au COG doivent, avant d'intégrer cette unité, avoir exercé des fonctions en BT[51], avoir une certaine expérience du

[48] Nous livrons les chiffres des effectifs théoriques…

[49] L'effectif du COG ne lui permet pas d'être totalement autonome tout au long de l'année. De temps en temps, il reçoit le renfort d'autres unités venant principalement du groupe de commandement groupement (cellule renseignement, courrier, matériel, …), mais aussi des BT ou des BMo.

[50] 1 adjudant (CB), 1 Maréchal Des Logis (MDL) Chef, 8 gendarmes (dont trois personnels féminins).

terrain (un "vécu"). Ils suivent un stage spécifique d'accès au poste (accueil du public, analyse transactionnelle, mises en situation, utilisation de l'informatique…) complété, le cas échéant, par un stage "renseignement" (sur le recueil de l'information) et par une formation "inter-administrations" organisée par la préfecture de l'Eure à destination des agents qui sont en relation avec le public. Mais, outre l'apprentissage de certains savoirs spécifiques, l'expérience (acquise en BT), le travail d'équipe et le bon sens apparaissent comme les piliers de l'activité, les éléments qui permettent aux gendarmes de répondre à un certain nombre de sollicitations diverses, émanant du terrain, des populations, aussi bien en milieu rural que périurbain.

L'une des premières difficultés, pour les personnels nouvellement nommés, consiste à s'approprier un savoir spécifique lié à l'utilisation de l'outil informatique, à la rédaction des messages, aux procédures (la partie administrative) et à la gestion d'un volume d'appels reçus (en moyenne plus de 160 appels / nuit)[52]. L'autre difficulté consiste à gérer les appels proprement dits et à décider des suites à leur donner, en un temps limité. A partir de 19 h, tous les appels à destination des BT (à quelques exceptions près, certaines BT "autonomes" gérant elles-mêmes leurs appels et interventions, comme la brigade de Val de Reuil, de Pont Audemer, … par exemple), tous les appels au 17, tous les portels sont déviés sur le COG (dans la journée, le COG ne reçoit, en principe, que les appels des pompiers et des portables au 17). Il faut se rappeler aussi qu'il existe peu de services publics qui fonctionnent 24 h / 24, 7 j / 7, qui sont joignables ainsi toute la nuit (la Gendarmerie, les pompiers/urgences, le 115…).

Les gendarmes qui composent le COG sont donc directement confrontés aux sollicitations des usagers. Pour bien se rendre compte de la pression de ces sollicitations, rappelons quelques chiffres : en 1999, le COG 27 a reçu 49859 appels[53] (soit une moyenne de 136,6 appels / nuit) qui ont donné lieu à 8184 interventions[54] (c'est-à-dire que 16,4% des appels ont généré une intervention en 99). En 2000, le COG 27 a reçu 60934 appels[55] (soit une moyenne de 167 appels / nuit) qui ont donné lieu à 10113 interventions (c'est-à-dire que 16,6 % des appels ont généré une intervention en 00). A titre comparatif, le tableau ci-

[51] En effet, avant d'être affectés au COG, les personnels doivent avoir servi plusieurs années en unité de terrain.

[52] Ce qui signe la différence avec le poste de planton en BT, par exemple, où ce dernier est aussi chargé de recevoir les appels téléphoniques, mais en l'espèce, il arrive peu fréquemment que ceux-ci se succèdent comme cela peut être le cas au COG, notamment entre 19 h et 21 h.

[53] Source : groupement de l'Eure

[54] Ces interventions ont lieu, en général, entre 19 h et 7 h lorsque les appels sont basculés sur les COG.

[55] Source : groupement de l'Eure. Soit une progression des appels de 22%

dessous exprime le nombre d'appels et d'interventions que reçoivent différents centres opérationnels dans des départements limitrophes :

COG	**1998**		**1999**	
Départements	**appels**	**interventions**	**appels**	**interventions**
Calvados (14)	33089	5174	35076	6152
Eure (27)	42394	7594	49859	8184
Eure et Loir (28)	27890	3388	35776	3300
Oise (60)	65438	13823	81164	13050
Seine Maritime (76)	28780	5882	30823	6180
Val d'Oise (95)	37434	4777	40006	5114
(source : groupement de l'Eure)				

Toute proportion gardée, nous nous apercevons que le COG 27 est une unité relativement sollicitée. Ceci s'explique certainement par le territoire couvert par la Gendarmerie dans l'Eure (rappelons que 77,91% de la population totale du département se trouvent en ZGN) et par la caractéristique du département (un lieu de passage[56] avec des axes de communication importants)[57]. Pour le dire autrement, il y a certainement plus de populations en zone étatisée en Seine Maritime que dans l'Eure. Aux dires des personnels, tous les COG ne se ressemblent pas : le fonctionnement d'un COG est lié à un certain nombre de données comme la configuration du département (notamment en termes de délinquance), le nombre d'appels, l'importance des zones étatisées…

Le COG peut être aussi amené à jouer un rôle non négligeable dans la mise en œuvre des moyens du département, voire des départements limitrophes (Ainsi, nous avons assisté à de telles mises en œuvre lors de la disparition de deux jeunes enfants dans le Sud du département où ont été engagées sur le terrain diverses unités comme des BT locales et une BT de Seine Maritime, le PSIG et son maître chien, une BMo… ; enfants qui ont été retrouvées au matin et rendues à leurs parents). Le COG a servi d'intermédiaire entre les unités sur le terrain et entre les unités engagées et le commandant de Compagnie chargé de gérer le cas sur le terrain.

---

[56] L'Eure est un département "ouvert" qui est une base logistique discrète pour certains malfaiteurs de la région parisienne (cf. Le colonel Lapprand in "*Les nouveaux espaces périurbains*". Armées d'aujourd'hui n°250, mai 2000).

[57] Il y a environ 100 morts par an dans le département. La sécurité routière est un des principaux problèmes d'insécurité dans le département.

Comme nous le verrons par la suite, les gendarmes du COG sont amenés à traiter, à travers un média (le téléphone), des demandes variées émanant d'usagers divers (appels pour signaler un accident, un cambriolage, un tapage, une fugue… pour demander un renseignement, un dépanneur…).

L'intérêt pour notre enquête réside dans le fait que le COG est potentiellement en relation avec l'ensemble de la population du département, aussi bien en zone rurale que périurbaine. Les gendarmes de cette unité recueillent donc les attentes/les demandes[58] qui émanent d'un public varié : un élu, un chef d'établissement scolaire, un notaire, un artisan, une personne âgée…, qui vit des situations hétérogènes et exprime des sollicitations diverses . Nous verrons dans la seconde partie comment ces gendarmes y répondent.

2) La Brigade de prévention de la délinquance juvénile

Face à la préoccupation que représentent la délinquance juvénile[59] et les violences dans les établissements scolaires, confrontée à des cas de victimes mineures[60] en recrudescence, à des relations difficiles ou inexistantes avec certains jeunes, la Gendarmerie a décidé de se doter d'unités spécialisées : les brigades de prévention de la délinquance juvénile. Ces brigades ont essentiellement pour missions de se vouer à une population donnée : les "jeunes"[61], qu'ils soient en danger (mineurs victimes) ou à risque (mineurs auteurs). Les BPDJ "… *ont pour objectif de développer les liens et les contacts avec les jeunes*…"[62]. A vocation principalement préventive[63], elles sont chargées d'aller au contact des "jeunes" afin d'établir un dialogue, d'informer les différents publics (en matière de toxicomanie, de droits et devoirs,…), de travailler en partenariat avec des acteurs locaux (éducation nationale, associations, maisons

[58] Pour une distinction entre les deux termes, cf. chap. II.

[59] Par exemple, en 1999, 1/4 des mis en cause dans le département de l'Eure sont des mineurs. Ils sont encore près de 20% en 2000.

[60] Rappelons que les enquêtes de victimation montrent que les jeunes sont les premières victimes de la violence, de l'insécurité.

[61] Pour une discussion du concept, cf. BOURDIEU P. « *La jeunesse n'est qu'un mot* » in *Questions de sociologie*. Paris : Editions de Minuit, 1988, les travaux d'O. Galland. *Les jeunes*. Paris : La Découverte, 1993 ou GALLAND O. « *L'invention de la jeunesse* ». Projet n°251, septembre 1997.

[62] Entretien avec B. Prévost. Gend'Info n°210, janvier 1999 (p.10)

[63] Même si, dans certaines BPDJ (le Havre par exemple), l'aspect préventif n'était pas la dominante, ce qui amenait certains gendarmes à qualifier ces brigades de "*BR pour mineurs*". Cet état de fait est en train d'être modifié au moment où nous écrivons ce rapport afin d'affirmer le caractère essentiellement préventif de ces unités. Les habilitations judiciaires étant retirées aux personnels OPJ.

de quartier, les parents…). Aux dires des gendarmes de la BPDJ de l'Eure, aucune BPDJ ne fonctionne de la même façon. Aussi, nous allons nous attacher à présenter celle qui fait l'objet de notre suivi.

Cette brigade, fondée le 1er septembre 1999, est une unité à 6 personnels[64]. Il est important de préciser que cette unité n'est opérationnelle que depuis 2000, afin de garder à l'esprit que les contours de ses missions, la construction de son réseau social, son expérience… sont encore en cours de définition. Ces six gendarmes ont été choisis par la légion et le groupement sur des critères de volontariat[65] et d'expérience (gendarmique et personnelle). Ces personnels ont reçu une formation spécifique de trois semaines (délinquance juvénile, vie dans les quartiers, psychologie, sociologie, toxicomanie, connaissance des différents acteurs institutionnels, la famille, l'audition de mineurs victimes, politique de la ville…).[66]

La vocation de la BPDJ est départementale même si certains secteurs sont privilégiés tels que Pont Audemer, Pont de l'Arche, Val de Reuil, Gaillon, Les Andelys, Pacy sur Eure, Ivry la Bataille, Gisors (essentiellement des zones périurbaines). En fait, les gendarmes de la BPDJ répondent principalement aux sollicitations de leur environnement (cf. infra).

Au cours de nos visites, nous avons suivi le déroulement d'un certain nombre d'activités menées par la BPDJ, activités qui couvrent quatre grands domaines :

- un travail de terrain : la recherche du contact avec des jeunes là où ils se réunissent…

A titre d'exemple, nous avons pu observer cette activité en faisant des "patrouilles du soir" avec la BPDJ. Lors d'une de ces surveillances générales avec deux personnels de cette unité, nous sommes partis à la rencontre de jeunes (pré-ado, adolescents). Après avoir joué "au chat et à la souris" avec certains dans les ruelles de Pacy, nous sommes allés dans des espaces plus ruraux, toujours dans la même compagnie. Premier contact : quatre ou cinq adolescents sont installés sur un banc où ils discutent tranquillement. Surpris dans un premier temps de voir la Clio bleue s'arrêter, très vite, ils reconnaissent l'un des gendarmes rencontré lors d'une réunion organisée par le maire qui se plaignait des troubles que les jeunes créaient dans le village. Suite à cette rencontre, le gendarme de la BPDJ avait aidé quelques jeunes afin de "monter"

[64] 1 adjudant (CB), 1 MDL Chef, 4 gendarmes (dont un Formateur Relais Anti-Drogue).

[65] aucun personnel féminin n'ayant posé sa candidature, le personnel est exclusivement masculin, alors que les textes parlaient de la présence d'au moins un gendarme féminin et d'un FRAD (qui est, lui, bien présent).

[66] Ce sont quelques uns des thèmes abordés lors du stage BPDJ d'octobre 1999.

un projet d'ouverture d'une salle pour qu'ils puissent se réunir. Après s'être enquis de l'avancée de la demande (qui n'avait pas encore reçu de réponse), nous sommes repartis.
Après un nouvel arrêt pour discuter avec quelques jeunes sur le chemin du retour (la conversation ayant tourné autour de la moto de l'un d'entre eux, de la future affectation d'un autre en école de Gendarmerie…), la patrouille s'est terminée. De cette soirée, nous avons retenu un certain nombre d'éléments :

- l'établissement de bonnes relations entre les gendarmes et les jeunes est une construction sociale de longue haleine. Le but est de dialoguer avec les jeunes qui le veulent bien (l'hostilité est très vite perceptible : elle peut prendre la forme d'un évitement ou d'un malaise manifeste. Comme me l'ont confié les gendarmes, dans ce cas-là ils n'insistent pas. C'est petit à petit qu'ils arriveront à nouer le contact avec ces "réfractaires". "*C'est un travail de longue haleine*" : en la matière, cette politique des petits pas, de reconquête progressive est, selon nous, la seule façon de combler le fossé qui s'est creusé entre l'institution gendarmique et certains jeunes). De la même façon, le dialogue peut être instauré de façon médiée en passant par une structure constituée (maison de jeunes, association sportive…). La mise en place par la BPDJ d'un "point information" en plein milieu d'une zone dite "sensible" (à Val de Reuil) participe de cette politique. Tous les 15 jours, deux gendarmes se rendent dans un local (le kiosque) mis à leur disposition par la municipalité pour répondre à toutes les questions émanant des parents et de leurs enfants. Cette opération venant de démarrer récemment, il est difficile d'évaluer son impact. Nous pouvons simplement remarquer que, peu à peu, de plus en plus de personnes font la démarche d'aller à la rencontre des gendarmes (Des adultes dans un premier temps, puis des jeunes, "par curiosité", dans un second temps). Il est vrai que le pari de faire venir des jeunes vers les gendarmes, alors qu'ils sont exposés aux regards de leurs pairs (avec toutes les représentations sociales qui sont attribuées aux forces de sécurité dans certains groupes)[67] ne va pas de soi mais mérite d'être tenté.

- ces relations, pour qu'elles fonctionnent, doivent s'inscrire dans un véritable échange (de type don / contre don) : la proximité, le dialogue, … ne se décrètent pas. En l'occurrence, les bases du dialogue avec les jeunes de la commune de X reposaient sur un service rendu : les gendarmes se sont investis dans une relation d'aide vis-à-vis de ces jeunes (en l'espèce, ils ont servi de médiateurs entre le maire et les jeunes). Ces derniers ont pris conscience que les gendarmes n'étaient pas seulement là pour les faire "chier", comme ils disent

[67] Cf. par exemple les travaux de LEPOUTRE D. Cœur de banlieue. Paris : O. Jacob, 1997 et infra.

bien souvent, mais qu'ils pouvaient aussi leur rendre service, être à l'écoute de leurs demandes, de leurs besoins.

Autre remarque : il nous semble que ces "surveillances générales" doivent être adaptées à la configuration du terrain, au risque de voir la BPDJ se transformer en une sorte de "PSIG Jeune", ce qui n'est pas sa vocation. C'est-à-dire qu'elles doivent être effectuées à la suite d'une réflexion menée avec les BT locales sur le phénomène "jeune" dans leur canton, après avoir conduit une sorte de diagnostic local permettant de connaître l'environnement dans lequel la BPDJ est susceptible d'intervenir, d'identifier les pratiques de la jeunesse[68] : quand et où se regroupent-ils ? (par exemple : à quoi sert d'envoyer en patrouille deux gendarmes de la BPDJ en hiver en sachant pertinemment qu'ils ne verront pratiquement aucun jeune dans les rues et qu'ils n'ont pas vocation à gérer des interventions à chaud ?) … Autant d'informations que les BT locales connaissent[69] et qu'il serait intéressant qu'elles partagent avec la BPDJ. Rappelons que cette unité doit aussi être utilisée comme une ressource au profit des BT. D'ailleurs, certaines brigades n'hésitent pas à solliciter l'aide de la BPDJ lorsqu'elles estiment que dans certaines communes, les problèmes avec "les jeunes" dépassent certaines "bornes". En tout état de cause, il faut que la BPDJ réponde à des besoins avérés, définis localement.

Ces surveillances sont aussi mises à profit pour aller à la rencontre d'un certain nombre de partenaires qui, de près ou de loin, sont en rapport avec des jeunes comme, par exemple, des associations (sportives, culturelles…), des maisons de quartier, la protection judiciaire de la jeunesse, des gardiens d'immeubles, des établissements scolaires, des missions locales, des services "jeunesse" dans les communes qui en sont dotés… De la même façon, ces sorties sur le terrain pourraient être utilement mises à profit pour permettre aux gendarmes de la BPDJ d'être présents aux rassemblements, aux manifestations organisées pour/par un public "jeune" (concerts, rave-parties, fêtes de village, fêtes foraines…). Cette présence peut prendre diverses formes : de la simple "visite de courtoisie", à la mise en place d'un stand d'informations… Par exemple, les gendarmes de la BPDJ de l'Eure sont présents, durant l'été, sur une grande base de loisirs près de Val de Reuil, base qui est un lieu de rassemblement important de jeunes à cette période de l'année. Outre une présence rassurante pour certaines personnes, l'occupation du terrain par les

[68] Comme le stipule la circulaire n°2700 du 12 avril 2001 relative aux brigades de prévention de la délinquance juvénile : "*connaissance du milieu de la jeunesse et de son environnement, en particulier dans les zones d'habitation à fort développement où la population de mineurs est numériquement importante sinon majoritaire*".

[69] Ou tout au moins devraient connaître.

gendarmes peut aussi être un moment mis à profit pour engager le dialogue, faire passer des messages de prévention…

➢ la participation à des actions de prévention[70] organisées par des partenaires ou par la brigade elle-même (toujours en partenariat)
A titre d'exemple, au mois de juin 2000 et de mai 2001, la BPDJ a organisé un tournoi de foot intercommunal avec les collégiens et les lycéens de différentes communes de la ZGN. Ces journées se veulent un moment privilégié d'amorce de relations entre les jeunes et les gendarmes, dans un contexte autre, sur un terrain neutre. L'originalité et l'intérêt de ces journées tenaient, selon nous, principalement à deux choses :

- des gendarmes de chaque BT dont "les" communes[71] participaient au tournoi ont été associés à l'opération : plutôt que de constituer une équipe de gendarmes, chacun d'entre eux a été intégré dans l'équipe constituée des jeunes de sa commune. Ainsi, la compétition entre les participants ne porte pas sur une rivalité jeunes/gendarmes mais plus sur une opposition entre communes. Au fur et à mesure que la journée se déroule, le (ou éventuellement les) gendarme est perçu comme un membre de l'équipe à part entière. Le repas du midi était pris en commun. Les buts recherchés étaient, essentiellement, de favoriser la rencontre entre les gendarmes des BT et des jeunes de la commune où ils exercent leurs fonctions, de créer des liens entre eux, d'instaurer un dialogue qui devait par la suite se poursuivre sur le terrain. Ce "mélange" gendarmes / jeunes a permis de lever un certain nombre de préjugés réciproques : des gendarmes ont pris conscience des difficultés auxquelles certains étaient confrontés dans leur quotidienneté, les jeunes ont aperçu un aspect du travail de gendarme (le côté prévention/protection) qu'ils n'imaginaient pas forcément. C'est aussi un moment privilégié pour rencontrer les animateurs qui, au quotidien, encadrent les jeunes dans la commune.

- les matchs n'étaient qu'une partie des épreuves : chaque équipe, en plus de la partie footbalistique, devait remplir un certain nombre de questionnaires à

[70] La prévention consiste en un ensemble de mesures, d'actions mises en œuvre pour éviter l'apparition d'un certain nombre de déviances, de risques, de conduites à risque dans des domaines tels que la sécurité, la route, l'environnement... La prévention repose sur l'idée d'intervenir en amont, avant la survenue des crises, des conflits... Elle revêt une dimension essentiellement collective (c'est-à-dire qu'elle s'adresse à un groupe donné). Elle emprunte des moyens, des voies qui excluent toute idée de répression, de coercition et privilégient l'adhésion, le contrat. Les actions de prévention doivent être adaptées à une situation, à des individus donnés.

[71] Une dizaine de communes, rurales et périurbaines.

travers une succession d'ateliers : les questions[72] étaient liées à la santé alimentaire (avec dégustation de produits ; le stand était animé par des personnels de la CPAM de l'Eure), à la sécurité routière (stand tenu par des gendarmes de l'EDSR), à la toxicomanie (stand tenu par le FRAD de la BPDJ pour la prévention des stupéfiants et par une animatrice de l'association ADISSA pour l'information concernant l'alcoolisme), à la jeunesse et aux sports (DDJS de l'Eure), à la citoyenneté (stand BPDJ)[73], à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, … A chaque stand, les intervenants et les gendarmes qui appartenaient à l'équipe étaient amenés à apporter un certain nombre d'informations, de précisions aux jeunes.

Cette dimension pédagogique est présente dans toutes les opérations que la BPDJ organise. Elle est fondamentale. C'est elle qui doit, à notre sens, servir de fil conducteur aux actions que la brigade. De même, en règle générale, pour que celle-ci participe à une action extérieure, cette action doit revêtir deux critères : sa vocation préventive et s'adresser à un public jeune.

- le troisième domaine d'activités est lié à l'expertise que l'unité se construit[74] autour de thèmes liés à la jeunesse : ainsi, la BPDJ porte assistance aux BT requérantes à propos de jeunes mis en cause, elle joue un rôle de conseil et d'orientation (auprès de leurs collègues, mais aussi des différents partenaires qui le demandent), elle participe à certaines réunions (un gendarme de la BPDJ est membre du groupe de réflexion sur l'errance des jeunes par exemple). De la même façon, la brigade est sollicitée (par un établissement scolaire, une association, une mairie…) pour intervenir sur certains thèmes liés, de près ou de loin, à la jeunesse comme les conduites addictives, la citoyenneté, le racket, les violences… Par exemple, dans un lycée d'Evreux, des lycéennes ont fait passer un questionnaire auprès de leurs pairs. De son dépouillement, il est ressorti deux centres d'interrogation pour les lycéens : les conduites addictives et les questions liées à la sexualité (SIDA, contraception…). A partir de là, le médecin scolaire a organisé, pour les classes de seconde, deux ateliers autour des thèmes retenus. Un gendarme de la BPDJ et de la BMo (spécialisé sur les

[72] Toutes les réponses figuraient dans les documentations mises à disposition ou sur des panneaux muraux. En outre, dans l'évaluation, chaque personne qui tenait le stand devait, en plus des réponses formelles, donner une note d'appréciation sur la participation, l'intérêt porté et retirer un point par membre de l'équipe (jeunes – gendarmes) absent au moment du passage au stand.

[73] Il y avait aussi un stand tenu par des maîtres-chien qui ont également fait une démonstration, un autre par le centre de recrutement de la Gendarmerie de Rouen, et un par le crédit agricole (un des partenaires financiers, sur le thème des jeunes et l'argent).

[74] A travers un apprentissage lié aux diverses expérimentations menées et une auto-formation (liée à des lectures, des formations, le suivi de colloques, la rencontre d'experts d'un domaine…).

questions liées à l'alcool) ont été sollicités pour participer, avec l'association ADISSA[75], à l'atelier sur les conduites addictives. Plusieurs groupes se sont succédés durant toute la journée. Les intervenants répondaient aux différentes questions des lycéens. Cette opération a été mise à profit pour faire passer auprès des jeunes un certain nombre d'informations pratiques, de rappels de la loi, de mises en garde et pour lever pas mal de préjugés et de fausses informations que les jeunes véhiculaient (notamment par rapport à la toxicomanie). Les lycéens nous ont aussi confié l'intérêt de voir des gendarmes (notamment le motocycliste !) dans un autre rôle autre que celui qu'ils ont l'habitude de voir ou qu'ils s'imaginent (c'est-à-dire un rôle essentiellement répressif). Dans le même ordre d'idées, les gendarmes de la BPDJ et les gendarmes "référents scolaires" ont confectionné deux livrets[76] (élèves, intervenants) qui servent de support aux 9 modules sur la citoyenneté à destination des collégiens (4ème). Ces modules abordent différents thèmes tels que la loi, les violences sexuelles, le racket…

➢ depuis l'entrée en vigueur de la loi sur **l'audition des mineurs victimes**, la BPDJ a aménagé une salle d'audition (glace sans tain, caméra vidéo…). Ainsi, chaque BT confrontée à un cas de mineur victime d'abus sexuels prend rendez-vous auprès de cette unité. Les gendarmes de la BPDJ n'étant pas habilités judiciairement, l'entretien est conduit par les gendarmes de la BT, la BPDJ n'intervenant que pour le pré-entretien (mettre la victime en "condition", lui expliquer le déroulement de la séance) et, en cours d'entretien, pour distiller quelques conseils sous forme de messages. La BPDJ a aussi élaboré un guide d'entretien afin d'aider le gendarme à mener son l'audition. Notons en effet qu'en règle générale, les gendarmes n'ont pas été formés à ces auditions. En matière de mineurs victimes de violences sexuelles, il est difficile d'établir une relation idéale permettant de recueillir une parole, un témoignage fiables. La façon dont on questionne l'enfant revêt une grande importance. Les questions ne doivent pas être trop suggestives ou trop directives. Bien entendu, dans la plupart des cas, ces derniers peuvent recourir aux compétences des psychologues, des éducateurs… qui sont chargés du suivi de l'enfant, afin de recevoir une aide préalable à l'entretien. En la matière, il serait intéressant que les gendarmes de la BPDJ soient formés à la conduite des entretiens afin de pouvoir, le cas échéant, se mettre à la disposition de l'officier de police

[75] Association Départementale d'Insertion Santé et de Soins des Addictions de l'Eure.

[76] Le livret « *Connaître la loi, c'est important* ».a été confectionné par le groupement de l'Eure (BPDJ et référents scolaires) en coopération avec des enseignants, un cabinet de conseil en conception d'outils pédagogiques, des partenaires financiers… 9 modules ont été élaborés : la loi, le vol, les menaces et le racket, les atteintes sexuelles, les violences physiques et verbales, les stupéfiants, les dégradations, les armes, les incivilités.

judiciaire en charge de l'enquête pour mener l'entretien (cf. propositions d'action infra).

Comme nous l'avons signalé en introduction, le choix de ces deux unités s'explique, en autres, par les relations qu'elles établissent au quotidien avec des publics spécifiques : des appelants pour l'une, des jeunes pour l'autre. Ces relations (ou quelquefois l'absence de relations) sont à même de nous renseigner, tout au moins en partie, sur les attentes des populations vis-à-vis des missions que la Gendarmerie exerce au quotidien aussi bien en milieu rural que périurbain.

La Gendarmerie Nationale est amenée à prendre en charge la sécurité des personnes et des biens aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbanisé. C'est même une des spécificités de cette Institution par rapport à la police nationale. Cette diversité des terrains d'intervention a-t-elle une influence sur la définition des attentes des populations ? Celles-ci sont-elles les mêmes ou différent-elles de façon telle que la Gendarmerie doit être conduite à repenser ces manières d'agir dans un cadre ou dans un autre ?

Pour répondre à ces questions, nous allons étudier, dans un premier temps, quatre unités territoriales ayant en charge des cantons aussi bien ruraux (BT de Beaumesnil, BT de St Georges du Vièvre) que périurbains (BT de Gaillon, BT de Pacy sur Eure). Pour chacune de ces brigades, nous allons rendre compte d'un certain nombre de caractéristiques constituant leurs environnements respectifs, caractéristiques qui nous apparaissent importantes dans la perspective d'étudier les différences d'attentes entre les populations. Nous mettrons en lumière à travers la description de ces diverses unités territoriales les variables qui jouent selon nous un rôle dans la construction de ces attentes/demandes.

3) La brigade et le canton de Beaumesnil

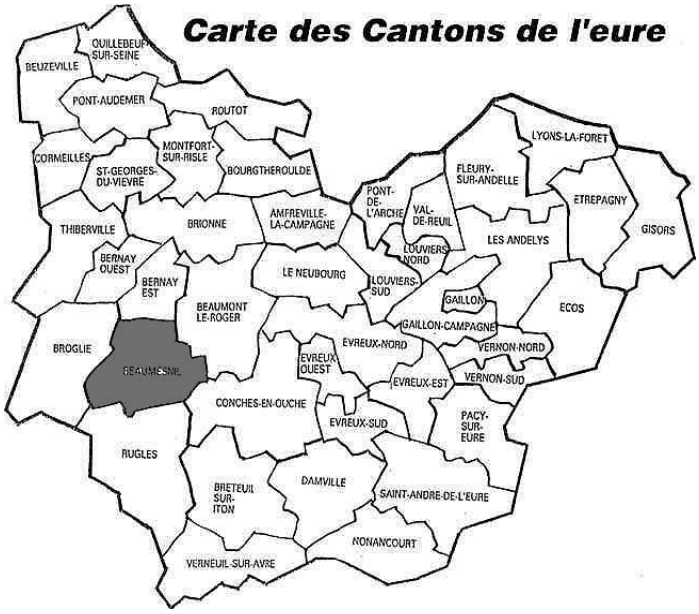

Circonscription de la BT de Beaumesnil (en gris)

La brigade de Beaumesnil[77] est chargée de la sécurité publique du canton de Beaumesnil (17 communes soit une population de 4247 habitants[78] organisées en communauté de communes). Sur la période 1975-1990, le canton a perdu 126 habitants[79]. Entre les deux derniers recensements (90 et 99), le canton a "récupéré" 351 habitants. C'est une des caractéristiques mise en lumière par B. Kayser : le rural profond compte plus de résidents (au niveau national, +10 % entre 1982 et 1990) et moins d'emplois (-13 % pour la même période). Certains

[77] La BT de Beaumesnil est une brigade à 6 personnels : un adjudant (CB), 4 gendarmes, 1 gendarme adjoint (soit, pour le canton, environ un gendarme pour 708 habitants, rappelons que le ratio de référence retenu par la Gendarmerie est de 1 gendarme pour 1000 habitants ; à titre indicatif, pour l'ensemble des BT, selon la cour des comptes, en moyenne, il y a un environ un gendarme pour 905 habitants). La BT dépend de la compagnie de Bernay (arrondissement de Bernay qui comprend 15 cantons, 239 communes.). Elle travaille en liaison étroite avec la BT de Beaumont le Roger.

[78] Population sans doubles comptes, INSEE 99

[79] recensements de la population.

élus franchissent allégrement le pas pour qualifier ce canton de "canton dortoir". La fonction attribuée à ce territoire (un lieu de résidence, d'emploi, de loisirs…) n'est pas sans effet sur son dynamisme et sur les missions que la Gendarmerie doit mener. Selon le SEGEAS/UCW[80], en 1982, le canton de Beaumesnil est caractérisé par "*un très faible peuplement permanent, densifié en période touristique*" (cf. *Grand Atlas de la France Rurale* de 1990). Appartenant au rural sous faible influence urbaine (c'est-à-dire, selon l'INSEE, que 20% ou plus des actifs travaillent dans des aires urbaines ou dans leurs couronnes périurbaines), le canton de Beaumesnil est un territoire à forte dominante rurale. Au chef-lieu de canton, nous trouvons les principaux services publics (Poste, Trésorerie, service social, école) et services de santé (médecins, pharmacien, infirmière), des commerces (boulangerie/pâtisserie, fleuriste, alimentation générale, restaurant…) et artisanats (maçon, garagiste, chauffagiste…). Le principal employeur est l'institut médico-éducatif. Pour l'anecdote, on trouve même, aux abords de la BT, une boîte de nuit et une ferme d'élevage d'autruches et d'émeus. Le canton de Beaumesnil appartient à la zone d'emploi de Bernay. La présence d'équipements collectifs ou de structures associatives n'est pas sans incidence quant à l'émergence de besoins sociaux qui, dès lors que les institutions chargées d'y répondre sont absentes, vont se reporter sur d'autres acteurs locaux tels que les gendarmes (nous y reviendrons lorsque nous aborderons le partenariat). Retenons comme simple exemple qu'une jeunesse occupée dans des structures institutionnelles est peut être moins encline à l'ennui, ennui qui peut amener certaines personnes livrées à elles-mêmes ou influencées par des pairs à commettre des actes illégaux ou incivils.

Communes formant le canton	**Population 1982**	**Population 1990**	**Population 1999**
AJOU	242	220	217
BARRE EN OUCHE (LA)	824	713	791
BEAUMESNIL	**484**	**527**	**562**
BOSC RENOULT EN OUCHE	176	154	139
EPINAY	244	252	272
GISAY LA COUDRE	227	221	233
GOUTTIERES	178	158	177
GRANDCHAIN	157	181	225
JONQUERETS DE LIVET	220	221	264
LANDEPEREUSE	243	233	248
NOYER EN OUCHE (LE)	147	177	200
ROUSSIERE (LA)	152	148	197

[80] in F. PLET. « *Les campagnes françaises. Une nouvelle donne* ». TDC n°718, juin 1996.

SAINT AUBIN DES HAYES	118	103	112
SAINT AUBIN LE GUICHARD	219	228	231
SAINTE MARGUERITE EN OUCHE	82	99	118
SAINT PIERRE DU MESNIL	89	90	86
THEVRAY	168	168	175
Total : 17 communes	**3970**	**3893**	**4247**

Dans le même ordre d'idées, la composition générationnelle du canton est aussi une donnée à prendre en compte dans la définition des attentes/demandes sociales. En 1990, près du quart de la population avait 60 ans et plus (Cette population, stable autour de 20% entre 1975 et 1982, augmente selon le recensement de 1990 : 25,10%. Au dernier recensement, on s'aperçoit que cette population a gagné près de 2 points, laissant supposer un relatif vieillissement de la population cantonale. Dans le même temps, la population des moins de 20 ans perd des unités : 35,45% en 1975, 29,96% en 1982, 24,97% en 1990 et 23,3% en 1999, soit une perte de 12,15 points en 24 ans. Ceci confirmerait aussi l'idée de vieillissement. En cela, le canton de Beaumesnil reflèterait les tendances observées au niveau national.

Ainsi, il convient de tenir compte de ces données sociologiques si nous considérons qu'il existe une relative différence entre les attentes exprimées par une population âgée et par une population jeune (variable "âge"). Par là même, en termes d'action, les gendarmes sont amenés à segmenter les publics demandeurs. En matière de services rendus, alors qu'auparavant le public était principalement segmenté en fonction de son lieu d'habitation, peut-être le sera-t-il en fonction du critère générationnel ? La Gendarmerie doit adapter ses actions aux évolutions socio-démographiques des cantons.

Source: recensement 99 - INSEE	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
00-09 ans	23,8	22,7	**23,3**
20-39 ans	23,2	21,2	**22,2**
40-59 ans	26,9	26,3	**26,6**
60-74 ans	19,3	20,1	**19,7**
75 ans ou plus	6,7	9,6	**8,2**
Effectif total	**2152**	**2100**	**4252**
%	50,61	49,39	100
Population étrangère	20	15	**35 (0,82 %)**[81]

[81] part de la population étrangère dans la population cantonale totale

A titre indicatif, aux recensements de 82 et 90[82], la population du canton de Beaumesnil se répartissait de la façon suivante :

Recensements	**1982**	**1990**	Variations en val. Absolue 82-90	% de la pop. totale en 1990
Agriculteurs exploitants	556	376	-180	9,67
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	180	164	-16	4,22
Cadres, professions intellectuelles supérieures	52	56	+4	1,44
Professions intermédiaires	148	180	+32	4,63
Employés	300	296	-4	7,61
Ouvriers	660	544	-116	13,99
Retraités	568	884	+316	22,74
Autres sans activité professionnelle	1728	1388	-340	35,7
Dont élèves et étudiants de 15 ans ou plus	356	336	-20	8,64
Actifs ayant un emploi	1768	1440	-328	-
Chômeurs	156	188	+32	-

Malgré l'aspect rural qui domine dans les paysages du canton, nous nous apercevons que la population n'est plus majoritairement agricole. En 1990, les agriculteurs exploitants ne représentent plus que 9,67 % des actifs contre 13,99 % d'ouvriers, pour ne retenir que cet exemple. Même si, le pourcentage d'agriculteurs exploitants est supérieur à la moyenne nationale pour la même période (4,46 %)[83]. A titre indicatif, selon le dernier recensement agricole (source AGRESTE), la commune de Beaumesnil comptait 23 exploitations agricoles (contre 27 en 1988). Pour comparaison, une ville comme Gaillon n'en compte que 4. Les inactifs (retraités et scolaires) représentent la majorité des habitants du canton. Ceci n'est pas sans effet sur les relations que les gendarmes entretiennent avec la population. Les agriculteurs, les retraités apparaissent plus facilement joignables que les autres. De la même façon, parce qu'ils ne quittent que rarement leur domicile, leur commune, agriculteurs et retraités sont de bons "agents de renseignement" pour les gendarmes.

La configuration de l'habitat est une des autres variables à prendre en compte dans l'analyses des attentes sociales. Un certain nombre d'études sociologiques ont montré que plus la densité de l'habitat augmente, plus on observe l'absence de relations. Ainsi, par exemple, on remarque que les relations de voisinage sont

[82] Source : recensement de la population, INSEE 90.
[83] Source : données sociales de l'INSEE, 1993.

plus intenses en maisons individuelles qu'en immeubles collectifs. Ceci tient essentiellement à la composition socio-économique des populations qui habitent les unes et les autres. Ainsi, plus l'habitat se densifie, plus l'aire de voisinage perçue se rétrécit et plus l'interconnaissance diminue. Bien souvent, les relations d'interconnaissance s'estompent au fur et à mesure que la taille de la commune augmente. Il semble que les gens entretiennent sensiblement plus de relations humaines en milieu rural et dans les petites villes qu'en milieu urbain. Même si en l'occurrence, les relations de voisinage n'occupent qu'une faible proportion dans l'ensemble des relations sociales. Or, celles-ci jouent en rôle non négligeable dans la définition des attentes : on se sent plus en sécurité entouré de personnes que l'on connaît bien plutôt que d'individus anonymes, avec qui il est difficile de communiquer lorsqu'un problème survient. Gardons simplement à l'esprit combien la différence et l'ignorance jouent sur le développement d'un sentiment d'insécurité. De la même manière, il s'avère plus facile pour les gendarmes d'effectuer une surveillance générale en milieu rural que périurbain : parce que l'image de la Gendarmerie n'est pas la même (les gendarmes sont culturellement mieux perçus dans les campagnes où ils font en quelque sorte "partie du paysage" que dans les milieux plus urbanisés). Pour le dire autrement, au vu des représentations sociales liées aux forces de sécurité, il est plus facile pour un gendarme de visiter une personne qui habite dans une ferme isolée plutôt que dans un immeuble collectif où chacun, promiscuité oblige, est plus exposé au regard des voisins et au "qu'en dira-t-on ?".
Dans le canton de Beaumesnil, les maisons individuelles dominent le paysage des résidences principales[84] (95,7%) alors que les logements situés dans un immeuble collectif ne représentent que 1,9%. Notons aussi que la brigade doit surveiller un grand nombre de résidences secondaires (près de 677 sur un parc de 2536 logements recensés), en sachant que les risques de cambriolage y sont plus élevés. Pourquoi apporter une attention à la nature des relations ? Parce que, comme nous le verrons,

De la même manière, les chiffres en matière de sécurité publique, dans un canton rural comme Beaumesnil, en 2000, illustrent le fait que certains territoires apparaissent moins touchés par la délinquance que d'autres, même s'ils ne sont pas totalement épargnés (source : groupement de l'Eure) :

- 13 cambriolages ont été constatés soit 0,73 % de l'ensemble des cambriolages constatés dans le département de l'Eure, en zone Gendarmerie ;
- 28 vols[85] ont été constatés (tous vols confondus) dont 3 vols de véhicules soit 0,16 % de l'ensemble des vols de véhicules constatés dans le département de l'Eure, en zone Gendarmerie

[84] Au recensement de 1999.
[85] soit 0,33 % de l'ensemble des vols du groupement.

- 59 crimes et délits ont été constatés soit 0,45 % de l'ensemble des crimes et délits constatés dans le département, en ZGN.

En termes d'activités judiciaires, la brigade est une illustration, semble-t-il représentative, des petites brigades évoluant en zone rurale. Les activités en termes de surveillance générale, de police route entre autres occupent une place prépondérante par rapport au judiciaire. De plus, rappelons qu'il existe un certain nombre d'activités gendarmiques qui ne donnent lieu à aucun enregistrement statistique (ni plainte, ni procès verbal) comme, par exemple, le règlement à l'amiable d'un conflit de voisinage ou d'un tapage. Aux dires des gendarmes, les conflits interpersonnels représentent une très grande partie de leurs interventions.

4) La brigade et le canton de St Georges du Vièvre

Circonscription de la BT de St Georges du Vièvre (en gris)

Là encore, la BT de St Georges est une brigade à 6 personnels chargée de la surveillance de 14 communes (3.984 habitants[86]) réunies en communauté de communes, la BT dépend de la compagnie de Pont Audemer (arrondissement de Bernay). La brigade est jumelée à celle de Montfort sur Risle.

Communes composant le canton	Population 1982	Population 1990	Population 1999
EPREVILLE EN LIEUVIN	192	145	169
LIEUREY	1075	1155	1186
NOARDS	63	53	65
NOE POULAIN (LA)	167	159	153
POTERIE MATHIEU (LA)	149	126	132
SAINT BENOIT DES OMBRES	114	101	105
SAINT CHRISTOPHE SUR CONDE	281	290	297
SAINT ETIENNE L'ALLIER	378	436	385
SAINT GEORGES DU MESNIL	63	81	90
SAINT GEORGES DU VIEVRE	**556**	**573**	**640**
SAINT GREGOIRE DU VIEVRE	301	330	323
SAINT JEAN DE LA LECQUERAYE	51	37	46
SAINT MARTIN SAINT FIRMIN	206	194	196
SAINT PIERRE DES IFS	223	181	197
Total 14 communes	**3819**	**3861**	**3984**

Le paysage du canton de Saint Georges du Vièvre est à dominante rurale. De nouveau, nous trouvons, au chef-lieu de canton, les principaux services publics (Poste, Trésorerie, service social départemental, école) et services de santé (cabinet médical, pharmacien), des commerces (boulangerie/pâtisserie, fleuriste, alimentation générale, restaurant, charcuterie, banque, presse tabac…) et artisanats (maçon, garagiste, charpentier/couvreur…) et quelques équipements comme une piscine municipale, des tennis, un camping...

Une petite remarque au passage : ces deux brigades sont situées aux chefs-lieux de canton qui ne sont pas les communes les plus peuplées du canton : ainsi, pour le canton de Beaumesnil, la commune qui compte le plus d'habitants est la Barre en Ouche avec 791 habitants contre 562 à la commune de Beaumesnil[87]. La même chose pour St Georges du Vièvre (640 habitants) avec Lieurey (1.176

[86] INSEE, recensement 1999.

[87] La moyenne d'habitants pour le canton est de 250, la commune la plus petite (St Pierre du Mesnil) comptant 86 habitants (chiffres INSEE 99, population sans doubles comptes).

habitants)[88]. Des raisons historiques, démographiques et politiques expliquent certainement cet état de fait.

Sur la période 1975-1990, le canton a enregistré un gain de 167 habitants[89]. En 1990, près de 20% de la population avait 60 ans et plus et 27,45% moins de 20 ans. La population cantonale vieillit peu à peu : il y avait 734 personnes de 60 ans et plus en 1975, 778 en 1982 (+44 individus) et 872 en 1990 (+94 individus). Ces données sont à rapprocher de l'évolution des retraités dans le canton (avec une variation relative, entre 1982-90, de près de + 60%). Dans le même temps, la population jeune (qui représentait 35,47% de la population cantonale de 1975) a perdu près de 8 points entre 75 et 90.

Source: recensement 99 INSEE	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
0-19 ans	24,9	23,7	**24,3**
20-39 ans	25,4	23,4	**24,5**
40-59 ans	27,9	25,8	**26,8**
60-74 ans	15,4	17,3	**16,3**
75 ans ou plus	6,4	9,8	**8,1**
Effectif total	**2032**	**1976**	**4008**
%	50,69	49,31	/
Population étrangère	22	17	**39 (0,97 %)**[90]

Aux recensements de 82 et 90, la population du canton de St Georges se répartissait de la façon suivante :

Recensements	**1982**	**1990**	Variations en val. absolue 82-90	% de la pop. totale en 1990
Agriculteurs exploitants	428	208	-220	5,39
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	260	216	-44	5,60
Cadres, professions intellectuelles supérieures	44	104	+60	2,69
Professions intermédiaires	168	184	+32	4,77

[88] La moyenne d'habitants pour le canton est de 284, la commune la plus petite (St Jean de la Lecqueraye) comptant 46 habitants (chiffres INSEE 99, population sans doubles comptes).

[89] 3817 habitants en 1975, 3823 en 1982, 3865 en 1990 soit un gain de +6 entre 75-82, de +42 entre 82-90 et +119 entre 90-99 (source : recensements de la population).

[90] part de la population étrangère dans la population cantonale totale.

Employés	232	256	+24	6,63
Ouvriers	664	604	-60	15,65
Retraités	500	792	+292	20,52
Autres sans activité professionnelle	1664	1496	-168	38,76
Dont élèves et étudiants de 15 ans ou plus	600	994	+394	25,75
Actifs ayant un emploi	1684	1440	-244	-
Chômeurs	148	140	-8	-

Comme pour le canton de Beaumesnil, malgré l'aspect rural du paysage, la majorité de la population qui compose le canton de St Georges du Vièvre ne vit pas de la terre. Entre 1982 et 1990, 220 agriculteurs exploitants ont disparu soit parce qu'ils ont connu une certaine mobilité sociale soit parce qu'ils sont partis en retraite (Les chiffres fournis ne nous permettent pas de conclure sur ce point). De nouveau, il convient de remarquer, à la lecture de ce tableau, le poids des inactifs (retraités et scolaires) dans la structure sociale du canton. En termes d'emplois, celui-ci est placé, principalement, sous la zone d'influence de Pont Audemer. A noter aussi que le canton de St Georges est une zone d'aménagement du territoire qui vise à prendre en compte un faible niveau de développement économique ou à palier une insuffisance du tissu industriel ou tertiaire.

Les maisons individuelles dominent le paysage des résidences principales[91] (95,4%) alors que les logements situés dans un immeuble collectif ne représentent que 1,2%. Notons que la brigade doit aussi surveiller un grand nombre de résidences secondaires (près de 550 sur un parc de 2211 logements recensés).

En 2000, dans le canton (source Gendarmerie de l'Eure) :

- 62 crimes et délits ont été constatés (soit 0,48% de l'ensemble des crimes et délits constatés dans le département en ZGN)
- 39 vols ont été constatés, tous vols confondus (soit 0,46% de l'ensemble des vols constatés dans le département en ZGN)
- 7 cambriolages ont été constatés (soit 0,4% de l'ensemble des cambriolages constatés par les BT dans le département en ZGN)

Ces deux brigades (Beaumesnil et St Georges du Vièvre) interviennent donc dans un espace spécifique : la campagne, un espace en profonde mutation ! En quelques mots, il convient de rendre compte de ces transformations sociales

[91] Au recensement de 1999.

parce que celles-ci ne sont pas sans influence sur la définition des attentes et des demandes.

En effet, la campagne française n'a plus le visage du siècle dernier. Le monde rural (treize millions d'individus pour une surface occupée de 70%) est en évolution depuis l'époque où les processus d'industrialisation, d'urbanisation et l'exode rural ont redéfini l'espace rural tant au niveau des activités (cf. les processus d'industrialisation et de tertiarisation), que des pratiques au quotidien (processus de généralisation des modes de vie urbains) ou de sa composition socio-démographique : "*Jadis rurale dans ses activités et sa population à 80%, [la France] est devenue urbaine, tant sur le plan démographique qu'économique, à plus de 75%*" (HERVIEU B. « *Méline est mort* ». Le Monde du 27 mai 1991).

Ces phénomènes (auxquels il faut rajouter le processus d'urbanisation) amènent à repenser l'opposition classique ville / campagne et, par là même, le contraste "gendarmes des villes, gendarmes des champs" (cf. infra). Ceux-ci sont ainsi invités à adapter leurs missions, leurs pratiques à ces évolutions.

L'espace rural qui forme ce que nous appelons familièrement la campagne, couvre 85% de la surface du territoire français (P. Plet)[92]. L'agriculture en occupe près de 60% (32,9 millions d'hectares sur les 54,9 millions que compte le territoire métropolitain), les bois et forêts représentent 15,1 millions d'hectares, le territoire non agricole 6,9 millions d'hectares[93]. Une des caractéristiques de la campagne française tient à sa diversité : les espaces ruraux apparaissent plus ou moins dynamiques en fonction : de leur situation géographique, des initiatives humaines, de la démographie locale, des moyens de transport, des activités économiques (cf. B. Kayser, 1993[94]). De même, tous les groupes sociaux s'y côtoient, en proportion variée selon les lieux (cf. les tableaux accompagnant la présentation des unités).

Ainsi, entre 1990 et 1999, selon l'INSEE[95], l'espace à dominante rurale (18535 communes en 1999 selon l'INSEE), traditionnellement sous compétence gendarmique, a gagné 67.513 habitants (gain lié notamment à un solde

[92] PLET F. « *Les campagnes françaises. Une nouvelle donne* ». TDC n°718, juin 1996.

[93] Cf. BOURGEOIS L., DEMOTES-MAINARD M. « *Du paysan à l'agriculteur* ». Problèmes Economiques n°2660, 12 avril 2000. A noter que, selon les auteurs, depuis les années 70, "… *l'urbanisation s'approprie les trois quarts des terres libérées par l'agriculture.*" (p.2). Ce qui laisse entrevoir qu'à plus ou moins long terme les gendarmes opéreront de plus en plus dans des zones urbaines.

[94] KAYSER B. « *Des campagnes vivantes* » in KAYSER B (sous la dir. de). *Naissance de nouvelles campagnes*. Paris : DATAR / éditions de l'Aube, 1993.

[95] BESSY-PIETRI P, SICAMOIS Y. « *4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines* ». INSEE-Première n°765, avril 2001.

migratoire supérieur au solde naturel[96]. En termes d'effectif, cet espace stagne depuis près de 40 ans, alors que, dans le même temps, l'espace à dominante urbaine (18030 communes) a gagné 1.835.727 habitants dont 772.186 pour les couronnes périurbaines. Ainsi, en 1999, 18,03%[97] de la population métropolitaine résidait dans l'espace à dominante rurale[98] selon la définition adoptée en 1999 par l'INSEE[99] (soit 10.553.127 habitants). En 1999, 77% de la population métropolitaine habitent dans une aire urbaine dont 21% résident dans des communes périurbaines.

A lire ces tendances, nous pouvons raisonnablement penser que la Gendarmerie va avoir un rôle de plus en plus important à jouer dans les communes périurbaines en plein développement alors que, concomitamment, l'espace à dominante rurale qui lui est traditionnellement dévolu, stagne. Avec toutes les conséquences que cela représente pour les gendarmes en termes de modifications des publics (les relations avec un retraité, un agriculteur, un ouvrier ou un jeune par exemple ne sont pas semblables), d'adaptation des pratiques, des activités, des cultures…, modifications qui sont liées à des territoires d'action de plus en plus urbanisés.

Le monde rural se recompose, selon B. Kayser (1993), sous l'effet d'un certain nombre de processus tels que l'industrialisation de l'agriculture, la "salarisation" des actifs ruraux à plus de 70% en 1990, la déconcentration urbaine (achat de résidences secondaires[100], phénomène de la rurbanisation, regroupement des exploitations[101], pluriactivité…)… Ainsi, les agriculteurs ne sont pas les seuls à occuper cet espace, loin de là. En effet, même si le paysage rural est très lié à

---

[96] Qui traduit, depuis la fin des années 60, le vieillissement de la population rurale.

[97] En 1950, près de la moitié des Français vivait en zones rurales. cf., par exemple, Bourgeois, Demotes-Mainard, 2000, op. cit..

[98] BESSY-PIETRI P, SICAMOIS Y. 2001, op. cit..

[99] Comme le rappelle F. Plet, "… *Si l'on s'en tient à une définition strictement statistique, l'espace rural français, c'est l'espace de la campagne et des villages. L'INSEE définit, en effet, comme rurale toute commune qui ne comporte ni agglomération ni fraction d'agglomération atteignant 2000 habitants. Autrement dit, il s'agit d'un espace qui se réduit en même temps que croît la population des gros bourgs et que s'étendent les banlieues des agglomérations urbaines*" (1996, p.7).

[100] Le département de l'Eure est l'un des départements où il y a le plus de résidences secondaires, notamment dans les cantons de Pacy et de St Georges du Vièvre. Beaucoup de résidences restent vides durant une grande partie de l'année, réclamant une surveillance particulière de la part des gendarmes.

[101] Les exploitations en place ont tendance à s'agrandir au fur et à mesure des départs en retraite d'exploitants agricoles : ainsi, selon Bourgeois et Demotes-Mainard, "*En quarante ans, la surface moyenne des exploitations a presque triplé : 14 hectares en 1955, 42 en 1997*" (2000, p.3). Les cantons de Beaumesnil et de St Georges du Vièvre n'échappent pas à la règle même si ce processus de concentration y est moins marqué.

l'agriculture (qui utilise une grande partie de son territoire[102]), il ne peut s'y réduire. La majorité des gens qui habite à la campagne travaille dans les secteurs secondaire[103] ou tertiaire ou est à la retraite. Ces évolutions ne sont pas sans effet sur le travail du gendarme en zone rurale pour qui les agriculteurs qui arpentaient un territoire délimité étaient une source de renseignements non négligeable[104]. De même, alors que bien souvent, pour les agriculteurs, lieu d'habitation rime avec lieu de travail, le mode de vie des néo-ruraux[105] crée, de fait, une disjonction entre habitat, travail et services (phénomène de migration "pendulaire" ou "alternante"). "Les migrants alternants"[106], c'est-à-dire l'ensemble des individus qui quittent leur commune de résidence afin de rejoindre leur lieu de travail, sont au nombre de 14.043.000 (soit 60,91% des actifs ayant un emploi et résidant en France métropolitaine contre 52,3% en 1990 et 46,1% en 1982). L'espace à dominante rurale compte 2.128.487 migrants alternants (54,7 %) contre 3.132718 migrants dans les couronnes périurbaines (79,1%). En Haute-Normandie, la part des actifs migrants dans la population active s'établit entre 62,9% à 67,3% (cf. influence de la région parisienne).

Par là même, plus mobiles, il devient plus difficile pour les gendarmes de les joindre pendant les heures de travail (Cf. la concentration des emplois dans les pôles urbains et l'augmentation des couples bi-actifs). Avec ces populations, le mode de communication privilégié passe, dans un premier temps tout du moins, par un petit papier appelé "convocation"[107]. De la même façon, cette séparation entre les différentes scènes de la vie sociale (travail, loisirs-consommation-services, habitat) n'est pas pour faciliter le développement de relations de proximité : elle rend difficile l'établissement d'une vie de quartier, de village où la protection de tous par tous était de mise (et l'est encore parfois). Ainsi, de nouveaux modes de relation plus individualistes (moins de relations de voisinage, des Français qui se parlent de moins en moins[108], l'appréhension des

---

[102] Comme nous l'avons vu, l'agriculture utilise 59,93 % de l'espace rural. Les bois et forêts en occupent 27,5 % et le territoire non agricole 12,57 %. (Bourgeois, Demotes-Mainard, 2000, op. cit.)

[103] "*Qui plus est, les agriculteurs sont désormais moins nombreux que les ouvriers à habiter dans ces zones rurales à cause de la dispersion croissante de l'habitat autour des villes*" (Bourgeois, Demotes-Mainard, 2000, p.1)

[104] et qui, en certains lieux, le sont encore.

[105] Qui troquent de la distance pour un cadre de vie campagnard jugé d'une plus grande qualité (moins de pollution, de bruit…). Ces néo-ruraux restent des urbains qui continuent à adopter un mode de vie citadin, même à la campagne.

[106] TALBOT J. « *Les déplacements domicile-travail* ». INSEE-Première n°767, avril 2001

[107] avec toutes les interrogations que suscite ce papier estampillé "gendarmerie nationale" pour le particulier qui le retrouve dans sa boîte à lettres.

[108] Cf. BLANPAIN N, PAN KE SHON J-L. « *1983-1997 : les Français se parlent de moins en moins* ». INSEE Première n°571, mars 1998.

relations de face-à-face…)[109], notamment en zone périurbaine (et quelquefois rurale) entraînent des vulnérabilités, des besoins et des menaces renouvelés qui demandent des prises en compte spécifiques de la part des forces de l'ordre. La Gendarmerie départementale est ainsi amenée à prendre en considération des demandes particulières dans un contexte de diversification spatiale, ce qui nécessite quelques efforts d'adaptation. Les cantons étudiés n'échappent pas à la règle (cf. les tableaux présentés infra).

L'Eure, département qui appartient à la vaste cuvette du Bassin parisien (180.000 km²) apparaît sous l'influence d'un certain nombre d'aires urbaines (au sens défini par l'INSEE) qui agissent comme des pôles économiques attractifs : Paris, Rouen, Caen, Dreux, Lisieux, Fécamp, Elbeuf, Le Havre, qui entrent, plus ou moins, en concurrence avec les pôles locaux (Evreux, Vernon, Louviers, Gaillon, Bernay, Val de Reuil, Pont Audemer). A l'occasion, ces différents centres peuvent être producteurs de "délinquance de passage" dans les différents cantons qui nous occupent. Cette influence illustre aussi le phénomène de la distinction entre l'habitat (qui peut se situer dans un village), l'emploi (dans une ville) et les services (dans une autre) donnant lieu à ce que les géographes appellent la migration pendulaire, phénomène que nous avons évoqué ci-dessus. Les gens qui vivent à la campagne sont de plus en plus mobiles : aussi bien la femme de l'agriculteur qui va travailler à la ville[110], que l'ouvrier qui rejoint son "usine à la campagne", la personne âgée qui va voir son médecin au chef-lieu de canton, l'élève qui se rend au collège… Pour le dire autrement, on peut habiter le village d'Hécourt (294 habitants au dernier recensement) dans le canton de Pacy sur Eure, aller faire ses courses au supermarché de Pacy (3 km), aller pratiquer de l'Aikido ou voir un film à Evreux (12 km) et aller œuvrer à l'hôpital de Mantes la Jolie (environ 30 km) : "*Bouger pour travailler, bouger pour accéder aux services publics et aux services de santé, bouger pour s'approvisionner. La mobilité rurale, les flux quotidiens de migrations alternantes*

[109] Sur l'évolution des relations sociales, cf. par exemple DEGENNE A, LEMEL Y. « *Les réseaux de relation de la vie quotidienne* ». Données sociales de l'INSEE, 1999.

[110] Dans l'enseignement, l'administration, le commerce ou l'industrie… "*Autrefois, la femme travaillait sur l'exploitation ou restait au foyer. En 1980 encore, moins de 5% des épouses travaillaient au dehors. La proportion est aujourd'hui de 50%. La famille devient extérieure à l'exploitation. Sans oublier que beaucoup d'agriculteurs, dans le Bassin parisien notamment, ne vivent plus sur leur exploitation. Ils habitent en ville, dans la localité où travaille leur conjointe. Ainsi, l'agriculture n'a plus d'attache ni locale ni familiale.*" (HERVIEU B. entretien dans Le Monde du 23 juin 1999). Pour le phénomène de la pluriactivité dans le domaine agricole voir par exemple BUTAULT J-P., DELAME N., KREBS S. et LEROUVILLOIS S. « *La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole* ». Economie et Statistique n°329-330, septembre-octobre 1999 / LAURENT C., MOURIAUX M-F. « *La multifonctionnalité agricole dans le champ de la pluriactivité* ». La Lettre du C.E.E. n°59, octobre 1999 ou encore KAYSER B. *La renaissance rurale*. Paris : A. Colin, 1990 selon qui "… *il est vraisemblable qu'aujourd'hui 40% des familles vivant sur les exploitations sont concernées, d'une façon ou d'une autre, par la pluriactivité* " (cité in TDC n°718, juin 96, p.18).

au sein de l'espace rural ont ainsi considérablement augmenté depuis 1975" (Plet, 1996, p. 10). La multiplication de ces mobilités n'est pas sans conséquence en termes de sécurité publique : en effet, se déplacer c'est rencontrer des personnes que l'on ne connaît pas forcément et s'exposer à un certain nombre de risques potentiels comme avoir un accident ou être victime d'un acte de délinquance : les logements et les véhicules stationnés sur le parking devant la gare étant laissés sans surveillance une bonne partie de la journée… les probabilités de vols et de dégradation augmentent (avec toutes les conséquences sociales liées à l'absence de véhicule en milieu rural, où les transports publics sont moins développés). De la même façon, les personnes étant absentes de leur résidence aux heures de bureau, les gendarmes ont de plus en plus de difficultés à les joindre. Comme nous l'avons vu, la convocation, papier officiel et impersonnel, laissée dans la boîte à lettres devient alors un support de communication privilégié (cf. supra).

Conclusion

Comme nous verrons, dans la deuxième partie, que l'environnement social joue un rôle prépondérant dans la définition des attentes et des demandes, les transformations qui se déroulent dans les campagnes ne resteront pas son influence sur le processus de construction de celles-ci. De plus en plus, nous pouvons faire l'hypothèse d'une homogénéisation des attentes/demandes sous l'effet d'une urbanisation des territoires mais aussi des pratiques et des mentalités. Ainsi, fonctionnellement et physiquement, les ruraux ont de plus en plus de relations avec les urbains. Les activités culturelles et/ou sportives, la consommation en hypermarché, la scolarisation dans le secondaire nécessitent bien souvent le recours à une ville (petite ou moyenne). Ruraux et urbains se partagent alors les mêmes espaces sociaux, les mêmes équipements et adoptent, quelquefois les mêmes comportements en termes de loisirs, de consommation, voire de délinquance (le trafic de drogue, pour ne prendre que cet exemple, touche aussi bien les milieux urbains que ruraux). Ils partagent de la même façon leurs attentes et leurs demandes. Tout dépend du rapport à la peur, à l'anxiété qu'ils vivent ou ressentent, là où ils habitent, travaillent, consomment...

5) La brigade et le canton de Pacy sur Eure

La BT de Pacy sur Eure est une brigade à 16 sous-officiers[111]. Elle dépend de la compagnie d'Evreux (arrondissement d'Evreux[112]). En matière de sécurité, la commune de Pacy sur Eure possède un garde champêtre.

Circonscription de la BT de Pacy sur Eure (en gris)

La brigade de Pacy est installée au chef-lieu de canton (4.751 habitants, chiffres INSEE 99). La circonscription de la BT de Pacy couvre 28 communes (soit 15.180 habitants en 99[113]). La moyenne d'habitants pour le canton est de 542 personnes/commune, la commune la plus petite (Neuilly) comptant, en 1999[114],

111un adjudant-chef (CB), un adjudant (CB adjoint), 2 chefs, 11 gendarmes (dont un formateur relais anti-drogue - FRAD), 1 gendarme adjoint (soit, pour le canton, environ un gendarme pour 1.098 habitants)

112 L'arrondissement d'Evreux comprend 18 cantons, 280 communes.

113 9745 habitants en 1975, 10938 en 1982 et 13818 en 1990 soit un gain permanent depuis 75 : +1193 personnes entre 75 et 82, +2880 entre 82 et 90 et +1362 entre 90 et 99 (source : recensements).

114 INSEE

120 administrés. Outre Pacy, le canton comprend 3 communes de plus de mille habitants.

Communes	Population 1982	Population 1990	Population 1999
AIGLEVILLE	75	104	248
BOISSET LES PREVANCHES	292	364	392
BONCOURT	92	122	124
BREUILPONT	592	985	1111
BUEIL	1003	1331	1393
CAILLOUET ORGEVILLE	270	336	367
CHAIGNES	179	233	252
CIERREY	466	806	796
CORMIER (LE)	289	307	339
CROISY SUR EURE	147	179	233
FAINS	296	355	327
FONTAINE SOUS JOUY	478	618	749
GADENCOURT	144	280	343
GAUCIEL	352	362	422
HARDENCOURT COCHEREL	130	207	235
HECOURT	212	274	294
JOUY SUR EURE	430	524	545
MENILLES	1248	1449	1382
MEREY	192	185	260
MISEREY	431	448	473
NEUILLY	107	118	120
PACY SUR EURE	**3650**	**4295**	**4751**
PLESSIS HEBERT (LE)	258	318	345
SAINT AQUILIN DE PACY	444	439	529
SAINT VIGOR	237	236	271
VAUX SUR EURE	155	179	240
VILLEGATS	135	261	297
VILLIERS EN DESOEUVRE	552	687	802
Total 28 communes	**12856**	**16002**	**17640**

Les moins de 20 ans représentent près d'1/3 de la population cantonale. Ce chiffre reste à peu près stable depuis 1975. Cette proportion plus importante de jeunes semble être une des caractéristiques des espaces urbanisés. La population des 60 ans et plus passe de 20,34 % en 75 à 17,4% en 90 (soit une perte de

2,94% en 15 ans) avant de remonter très légèrement entre les deux derniers recensements (à 18,6%).

Source: recensement 99 INSEE	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
0-19 ans	28,1	26,8	**27,4**
20-39 ans	26,6	25,7	**26,2**
40-59 ans	28,9	26,8	**27,8**
60-74 ans	11,5	12	**11,8**
75 ans ou plus	4,9	8,7	**6,8**
Effectif total	**7489**	**7712**	**15201**
%	49,27	50,73	100
Population étrangère	237	205	**442 (2,91 %)**[115]

Aux recensements de 82 et 90, la population active du canton de Pacy sur Eure se répartissait de la façon suivante :

Recensements	**1982**	**1990**	Variations en val. absolue. 82-90	% de la pop. totale en 1990
Agriculteurs exploitants	196	232	-180	1,68
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	564	496	-16	3,59
Cadres, professions intellectuelles supérieures	292	663	+4	4,80
Professions intermédiaires	740	1116	+32	8,08
Employés	996	1368	-5	9,91
Ouvriers	2268	2532	-116	18,33
Retraités	1444	2084	+316	22,09
Autres sans activité professionnelle	4228	5315	-340	38,48
Dont élèves et étudiants de 15 ans ou plus	600	994	-20	7,20
Actifs ayant un emploi	4748	6004	-328	
Chômeurs	352	428	+32	

Même si les inactifs ont un poids significatif, ils ne représentent pas, comme c'est le cas dans les cantons ruraux étudiés, la majorité. De même, bien que

[115] part de la population étrangère dans la population cantonale totale.

présents sur le canton, les agriculteurs ont un taux inférieur à la moyenne nationale. Ils sont près de 11 fois moins nombreux que les ouvriers.

Dans le canton de Pacy, d'un point de vue urbanistique, il convient de retenir que 87,6% des résidences principales sont des maisons individuelles et 9,6% des immeubles collectifs, avec tous les problèmes liés à cette concentration de ménages, plutôt modestes, sur un espace limité (cf. recensement 99). Les plaintes pour tapage sont ainsi plus fréquentes dans les logements collectifs qu'individuels, même si l'insonorisation progresse. Les difficultés de cohabitation augmentent avec la promiscuité. L a BT de Pacy doit aussi "surveiller" 12,4% de résidences secondaires.

Dans le canton, en 2000 (source Gendarmerie de l'Eure) :

- 633 crimes et délits ont été constatés (soit 4,9% de l'ensemble des crimes et délits constatés dans le département en ZGN)
- 476 vols, tous vols confondus, ont été constatés (soit 5,63% de l'ensemble des vols constatés dans le département en ZGN)
- 158 cambriolages ont été constatés (soit 8,89 % de l'ensemble des cambriolages constatés par les BT dans le département en ZGN)

6. La brigade et les cantons de Gaillon

Circonscription de la BT de Gaillon (en gris)

La BT de Gaillon est au chef-lieu de canton (6.861 habitants en 99[116]). Elle couvre deux cantons (Gaillon et Gaillon Campagne), soit un total de 18 communes (22.802 habitants en 99[117]), dont deux villes "importantes[118]" (Gaillon qui, au sens de l'INSEE, est classée comme étant une aire urbaine et Aubevoye[119]) qui monopolisent la majorité des infractions traitées par la brigade. Depuis 1975[120], les moins de 20 ans représentent près d'un tiers de la population cantonale[121] totale, les 60 ans et plus 13,88%. Les cantons de Gaillon accueillent une population relativement jeune[122] avec toutes les conséquences sociologiques qui peuvent en découler (notamment en termes d'attentes, de pratiques sociales…). Le canton de Gaillon comprend un lycée et deux collèges.

Communes composant le canton	Population 1982	Population 1990	Population 1999
AILLY	604	755	775
AUBEVOYE	2632	3879	3819
AUTHEUIL AUTHOUILLET	683	737	765
CAILLY SUR EURE	181	191	233
CHAMPENARD	107	129	140
CROIX SAINT LEUFROY (LA)	732	723	931
ECARDENVILLE SUR EURE	399	501	535
FONTAINE BELLENGER	559	712	812
FONTAINE HEUDEBOURG	554	640	642
GAILLON	5845	6303	6861
SAINT AUBIN SUR GAILLON	1135	1249	1403
SAINTE BARBE SUR GAILLON	214	218	230
SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	168	236	242
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	655	834	935
SAINT PIERRE LA GARENNE	814	948	875

[116] INSEE, recensement 99

[117] population sans doubles comptes, cantons Gaillon (Gaillon/Aubevoye, 10680 hab.) et Gaillon Campagne (22 communes, 12122 hab.), INSEE, recensement 99. Par rapport à 1990, ces cantons ont gagné 1463 habitants. La variation relative de la population entre 1975 et 1999 a été de +60%.

[118] Relativement à la configuration du département de l'Eure.

[119] 3819 habitants en 99 selon l'INSEE (population sans doubles comptes)

[120] 34,32% en 75 ; 34,36% en 82 ; 32,48 en 90 (à titre indicatif, pour cette année, au niveau national, cette catégorie d'âge s'établit à 27,48%). Source : INSEE.

[121] calculée sur les deux cantons.

[122] C'est d'ailleurs un des critères de classement d'un canton en zone périurbaine.

VENABLES	587	702	708
VIEUX VILLEZ	110	134	160
VILLERS SUR LE ROULE	470	540	607
Total : 18 communes	**16449**	**19431**	**20673**

C'est une brigade à 22 sous-officiers[123] qui dépend de la compagnie de Louviers (arrondissement des Andelys[124]). Les villes de Gaillon et d'Aubevoye disposent d'une police municipale (respectivement 3 et 4 personnels) et de 4 agents locaux de médiation sociale chacune.

Située dans la vallée de la Seine, la ville de Gaillon et ses alentours ont su tirer parti de leur proximité avec la région parisienne (cf. la proche A 13) et de la présence de voies de communication développées (tant routières, que fluviales ou ferroviaires). Nombre d'entreprises s'y sont installées : une entreprise leader européen en bacs et plastiques (390 employés), une entreprise de chimie-recherche (265 salariés), une scierie menuiserie (85 employés)… Un collège et un lycée accueillent 1.240 élèves.

Source: recensement 99 INSEE	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
0-19 ans	29,70	28,05	**28,90**
20-39 ans	27,95	26,95	**27,40**
40-59 ans	28,30	27,25	**27,80**
60-74 ans	10,15	10,85	**10,50**
75 ans ou plus	3,90	6,90	**5,40**
Effectif total	**11359**	**11466**	**22825**
%	50,69	49,31	
Population étrangère	498	436	**934** (4,09 %)[125]

Aux recensements de 82 et 90, la population des cantons de Gaillon se répartissait de la façon suivante :

123un major (CB), un adjudant-chef (CB adjoint), un adjudant, 2 chefs, 13 gendarmes, 3 gendarmes-adjoints (soit, pour le canton, environ un gendarme pour 984 habitants).

124 L'arrondissement des Andelys compte 10 cantons, 156 communes

125 part de la population étrangère dans la population cantonale totale. A noter que la population étrangère se retrouve en majorité dans le canton plus urbanisé de Gaillon et de façon anecdotique dans celui de Gaillon Campagne.

Recensements	**1982**	**1990**	Variations en val. Absolue 82-90	% de la pop. Totale en 1990
Agriculteurs exploitants	360	192	-168	0,89
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	580	701	+121	3,26
Cadres, professions intellectuelles supérieures	432	576	+216	2,68
Professions intermédiaires	1152	1696	+544	7,90
Employés	1700	2328	+628	10,84
Ouvriers	3944	4200	+256	19,56
Retraités	1900	3584	+1684	16,69
Autres sans activité professionnelle	7520	9176	+1656	42,73
Dont élèves et étudiants de 15 ans ou plus	1080	1976	+896	9,20
Actifs ayant un emploi	7400	8757	+1357	
Chômeurs	868	1080	+212	

Les mêmes remarques que pour le canton de Pacy sur Eure peuvent s'appliquer aux cantons de Gaillon[126] : les ouvriers sont près de 22 fois plus nombreux que les agriculteurs exploitants pour ne retenir que cet exemple.

En termes d'habitat, il est intéressant de faire la distinction entre les deux cantons de Gaillon/Aubevoye et de Gaillon Campagne. Dans le premier canton, la configuration est nettement urbaine[127] : si 57,4% des résidences principales sont des maisons individuelles, 37,9% sont des logements situés dans un immeuble collectif. Le canton de Gaillon Campagne ne compte que 1,5% de logements situés dans un immeuble collectif (96,9% sont des maisons individuelles). De même, il convient de noter, en termes de sécurité, dans ce canton, que 13,5% des logements sont des résidences secondaires, demandant une surveillance particulière.

Selon le groupement de l'Eure, en 2000, dans les cantons :

- 76 cambriolages ont été constatés soit 4,28 % de l'ensemble des cambriolages constatés dans le département de l'Eure, en zone Gendarmerie

[126] nous avons agrégé les données des deux cantons (Gaillon et Gaillon Campagne).

[127] Au moins si l'on pose comme hypothèse que la présence d'immeubles collectifs est un indicateur du degré d'urbanisation.

- 436 vols[128] ont été constatés (tous vols confondus) dont 111 vols de véhicules soit 6,10 % de l'ensemble des vols de véhicules constatés dans le département, en zone Gendarmerie

- en termes de délinquance générale, 667 crimes et délits ont été constatés (soit 5,13 % de l'ensemble des crimes et délits constatés dans le département).

Ces deux brigades sont classées comme des brigades périurbaines, elles sont parmi les 8 grosses brigades du groupement[129] (effectif > à 15). En 1999, ces 8 brigades représentaient 45% des effectifs, protégeaient 30% de la population du département et totalisaient 45% des crimes et délits constatés et 45% des interventions[130]. Ces brigades sont classées parmi les unités qui ont une activité nettement supérieure (en termes d'infractions constatées, d'interventions) à la moyenne des unités du département. A titre d'exemple, la BT de Gaillon a traité, en 2000, 111 vols de véhicules pour une moyenne d'environ 46 vols de véhicules pour l'ensemble du département soit près de deux fois plus de faits constatés. De la même manière, les cantons où opèrent ces deux BT sont découpés en secteurs, placés sous la responsabilité d'un "référent communal" (c'est-à-dire un interlocuteur privilégié pour les acteurs locaux (notamment les maires), chargé de traiter les affaires qui se déroulent sur son secteur, de s'informer sur un certain nombre d'évènements (manifestations locales) bref, d'avoir une connaissance approfondie du territoire et des populations. Les chefs-lieux de canton n'appartiennent pas à un secteur attribué à un gendarme particulier.

Certaines zones de ces cantons connaissent une urbanisation qui contraint la Gendarmerie à adapter, plus ou moins profondément, ces méthodes de travail, d'action.

Le phénomène dit de la "périurbanisation" s'est développé, en France, depuis le milieu des années 70 (INSEE[131]). Il désigne le fait que les villes et les banlieues, engorgées, débordent sur l'espace rural : par exemple, les aires résidentielles (petites villes, bourgs ruraux,…) s'élargissent. L'espace périurbain accueille neuf millions de Français (soit 15 % de la population totale), 29,56% des communes (soit 22 % de la surface)[132].

---

[128] soit 5,16 % de l'ensemble des vols du groupement.

[129] Les 8 brigades sont : Evreux, Pacy sur Eure, Gaillon, Val de Reuil, Pont de l'Arche, Les Andelys, Pont Audemer et Gisors.

[130] chiffres fournis par le groupement de l'Eure.

[131] LE JEANNIC T. « *Radiographie d'un fait de société : la périurbanisation* ». INSEE-Première n°535, juin 1997.

[132] Cf. Actes du colloque organisé par le Sénat, 10 février 1999 et INSEE

Le processus de périurbanisation se produit notamment autour de pôles ruraux, de petites villes urbaines (Gaillon-Aubevoye, Pacy sur Eure sont deux exemples de l'espace rural périurbain[133]). De la même façon que dans les cantons ruraux, les individus qui habitent les zones périurbaines appartiennent à tous les groupes sociaux (même si certains de ces groupes y sont particulièrement mieux représentés que d'autres – notamment ceux qui apparaissent socialement les moins favorisés). Ils vivent en habitat collectif ou individuel. Un des éléments qui différencie les cantons périurbains des cantons ruraux réside dans la présence (en termes de proportion) sur le territoire, d'habitats collectifs et de populations issues de l'immigration : par exemple, alors que les cantons de Gaillon et de Gaillon Campagne accueillent 934 étrangers (soit 4,09% de la population cantonale totale), ils ne sont que 35 sur le canton de Beaumesnil (soit 0,8% de la population cantonale totale).

De la même façon, les jeunes y sont proportionnellement mieux représentés (par exemple, en 1999, dans les cantons de Gaillon, si en proportion de la population cantonale totale les moins de 20 ans représentent un poids pratiquement équivalent (28,9% contre 24,3% pour St Georges du Vièvre), en termes de volume, les jeunes des cantons de Gaillon sont près de 7 fois plus nombreux qu' à Saint Georges. Selon R. Cohen, "*La population périurbaine n'échappe pas à l'uniformisation des modes de vie qui affectent toute notre société. Les attitudes familiales, le nombre d'enfants, le nombre de divorces, le travail féminin, les modes de consommation, les pratiques de santé, l'équipement des ménages, les pratiques culturelles etc., sont les mêmes que dans les pôles urbains*" (in LARCHER G (sous la dir. de). « *L'avenir des espaces périurbains* ». Actes du colloque organisé par le Sénat, 10 février 1999). Moins homogène qu'en milieu rural, l'habitat urbain voit l'organisation de l'espace segmentée en fonction d'un certain nombre de critères notamment économiques. Ainsi, pour prendre l'exemple de la commune de Gaillon, les deux quartiers qui "posent problèmes" (en termes de petite et moyenne délinquances) ont, toute proportion gardée, des configurations similaires aux quartiers dits sensibles des grandes agglomérations : un habitat collectif (type HLM) prépondérant, une population plutôt jeune, la présence d'une population d'origine étrangère, des ménages plutôt modestes… La vie associative (associations sportives, maisons de jeunes…) apparaît nettement plus développée en zone périurbaine qu'en zone rurale (A titre indicatif, aucune association n'est répertoriée aux deux chefs-lieux de canton que nous étudions en milieu rural). L'ensemble de ces quelques caractéristiques que nous venons d'esquisser rapidement s'appliquent à Gaillon-Aubevoye et à Pacy. Le mouvement de périurbanisation est alimenté par un

[133] Le rural périurbain est sous l'influence d'une petite ville (un pôle rural dominant), conserve des activités agricoles et des bourgs-relais.

double courant : un certain exode rural et un flux de "rurbains" (habitants qui quittent les centres villes et leur banlieue).

Conclusion

Le processus de périurbanisation qui touche certains territoires dans certains cantons n'est pas sans conséquence sur la définition des attentes/demandes sociales adressées à la Gendarmerie. La concentration d'une population importante et, quelquefois, culturellement éloignée, sur un espace limité influence les sollicitations adressées à la Gendarmerie : nous savons que les inquiétudes, les craintes (d'une agression, d'un accident de la route, d'une maladie…) augmentent avec la densité urbaine (par exemple, dans les enquêtes d'opinion, les parisiens apparaissent 1,4 fois plus inquiets que les ruraux, toutes choses égales par ailleurs[134]). Nous y reviendrons par la suite.

Après avoir dressé un rapide portrait de ces diverses unités et de l'environnement dans lequel elles intervenaient, nous allons à présent nous intéresser plus en détail à la notion "d'attentes". Nous verrons en quoi ces attentes doivent être différenciées des demandes. Nous verrons aussi plus en profondeur l'importance que revêt l'environnement dans leur définition.

[134] C'est-à-dire à revenus/diplômes/âge/sexe et catégorie socio-professionnelle égaux.

Chapitre II

De la définition des attentes et des demandes des populations aux logiques d'action de la Gendarmerie

1) Définition et mesure des attentes et des demandes sociales

La Gendarmerie, un service public au service des populations

Pendant longtemps, les usagers des services publics n'ont pas (ou peu) été pris en compte tant du point de vue du fonctionnement même des dits services que de leur modernisation. En fait, ces usagers apparaissaient comme une donnée parmi d'autres, presque une quantité négligeable ou tout du moins comme une entité captive et passive face aux monopoles étatiques. Il ne viendrait maintenant à l'esprit de personnes d'envisager le fonctionnement d'un service public, quel qu'il soit, sans prendre en considération le public[135] à qui il s'adresse c'est-à-dire ses attentes, ses demandes, ses critiques[136]… Dans la mesure où les membres d'une société qui désirent vivre ensemble acceptent de renoncer à une partie de leur liberté et de se placer sous l'autorité d'un Etat, détenteur du "monopole de la violence physique légitime"[137], d'un certain nombre de prérogatives régaliennes (notamment dans le domaine de la sécurité publique), cet Etat a une responsabilité qui lui incombe : protéger ces membres, ces sujets de droit[138]. La légitimité que les individus accordent aux instances représentatives est à ce prix. Dès lors, les institutions auxquelles l'Etat délègue, sur le terrain, une partie de ses prérogatives ont des obligations (protection des personnes et des biens) que les usagers n'hésitent pas à leur rappeler sous la

[135] "*Depuis une dizaine d'années, la récurrente problématique de la modernisation de l'Etat s'est vue déclinée dans les termes inédits d'une logique de service selon laquelle l'administration s'adresse désormais à des personnes. Selon cette perspective, la relation avec le public semble devenue le point de passage obligé pour tout discours modernisateur…*" (WELLER J-M. « *La modernisation des services publics par l'usager : une revue de la littérature (1986-1996)* ». Sociologie du Travail n°3, 1998.

[136] Les habitants n'hésitent plus à exprimer directement ou indirectement (via les élus, certains lobbying comme les parents d'élèves, l'union des commerçants par exemple) leur insatisfaction, leur revendication…

[137] selon l'expression du sociologue Max Weber. *Le savant et le politique*. Paris : Union générale d'Editions, 1963, p. 125

[138] "*La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens*". Art 1. de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995.

forme notamment d'attentes ou de demandes sociales. Le problème est donc de savoir dans quelle mesure ces exigences dépassent-elles ou non ces obligations ? C'est à l'aune de ce cadre de réflexion que doit être étudié le phénomène que dénoncent certains gendarmes sous la forme de : "*les gens sont de plus en plus des assistés, ils appellent pour un rien !*". Il est vrai que les gendarmes sont obligés de faire des tris dans leurs interventions tout simplement parce qu'ils ne peuvent (matériellement) pas répondre à toutes les sollicitations, c'est-à-dire envoyer deux gendarmes à chaque demande.

L'usager, depuis la fin des années 80[139], a été placé au centre des réflexions sur la modernisation des services publics (du moins dans les discours, dans les textes), il en est devenu l'un des acteurs incontournables (et non plus un simple agent cf. l'apparition du slogan "*la modernisation par l'usager*")[140]. Les gouvernants se sont engagés dans un vaste programme de modernisation[141] des services publics, modernisation passant, entre autres, par une meilleure prise en compte des individus (qu'on les dénomme administrés, usagers, citoyens ou même clients)[142]. C'est-à-dire que, dans une démocratie digne de ce nom[143], les pouvoirs publics se doivent de prendre en *considération* les attentes, les besoins de ces "*sujets de droit*". Comme le dit V. Boussard, "*Les projets politiques de modernisation de l'Etat et des services publics centrés sur la prise en compte de l'usager ont ouvert de nouveaux modes de prestation de service dans lesquels la relation avec l'usager est devenue centrale*" (in « *L'évaluation des relations de service : outil de mesure ou de régulation ?* ». Education Permanente n°137, avril 1998, p.95). La nouveauté tient avant tout à ce changement de perspective : la modernisation doit se faire par le bas, par le terrain (par l'usager et par les personnels de terrain) et non plus être imposée par le haut, de façon arbitraire et déconnectée.

La Gendarmerie Nationale, service public de sécurité[144] régi notamment par de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789[145], ne déroge pas à la

[139] Cf., par exemple, la circulaire Rocard du 23 février 1989 relative au renouveau du service public.

[140] Sur la place de l'usager dans le paysage administratif français, cf. par exemple FRAISSE R, GREMION C (sous la dir. de). *Le service public en recherche. Quelle modernisation ?* Paris : La Documentation Française, 1996 ou WELLER J-M. *L'Etat au guichet*. Paris : Desclée de Brouwer, 1999.

[141] Même si l'on ne doit pas oublier la contribution des personnels eux-mêmes.

[142] cf. WELLER J-M., 1999, op. cit.

[143] Cf. ENRIQUEZ E. « *La déconsidération généralisée* » in Collectif. *La considération*. Paris : DDB, 1998.

[144] En matière de sécurité, la Gendarmerie est un service public dans la mesure où s'appliquent à elle trois principes définissant un tel service (cf. par exemple, CHAPUS R. *Droit administratif général*. Paris : Ed. Montchrestien, 1986) :

règle[146]. Le gendarme devient une sorte de "prestataire de services" en matière de sécurité publique ou du moins un partenaire. Le mot d'ordre est : améliorer l'accueil et la qualité du service rendu – mesurée en termes de satisfaction du public –, l'informer en temps réel, se rapprocher de l'usager ("*humaniser les rapports avec les usagers*"), le mettre au centre des dispositifs de police de proximité[147], travailler en partenariat … (cf. la traduction en termes de politiques publiques comme les contrats locaux de sécurité par exemple). Bien entendu, cette prise en compte de l'usager ne va pas de soi. Elle demande une certaine adaptation culturelle (l'écoute ne s'improvise pas, en sachant qu'il est plus facile de se retrancher derrière la norme ou le métier – qui tient en l'exercice de fonctions régaliennes – que de recourir à une approche pédagogique visant à expliquer, à convaincre, à donner du sens à…). D'ailleurs, certaines des caractéristiques du "*modèle du professionnel de service public*" mises en lumière par R. Sainsaulieu et son équipe (in Collectif. *Les mondes sociaux de l'entreprise*. Paris : Desclée de Brouwer, 1995) peuvent s'appliquer aux gendarmes des unités que nous avons observés. On s'aperçoit que pour la plupart des gendarmes suivis, l'interaction avec l'usager apparaît au cœur de la construction de leur identité professionnelle. Les notions "d'intérêt général" et de "rendre service" prennent toute leur dimension.

La Gendarmerie Nationale s'inscrit donc dans ce mouvement de modernisation alors même qu'elle exerce un quasi-monopole (garanti par des cadres juridiques) sur son territoire de compétence. C'est justement parce qu'ils sont dépositaires d'une délégation de service public, que les gendarmes doivent prendre en considération les attentes, les demandes… que lui adressent légitimement ses différents publics. Cela tient au fait que la Gendarmerie départementale est avant tout un service public dont les missions premières et traditionnelles visent, dans le respect d'un certain nombre de normes et de pratiques

- *le principe de mutabilité* : adapter le service à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général. C'est au nom de ce principe que la Gendarmerie se doit de s'adapter aux évolutions de la société…

- *le principe de continuité* : le service doit fonctionner sans interruptions dans la limite de la réglementation en vigueur. En l'occurrence, cette réglementation prévoit que la Gendarmerie doit "fonctionner" en continu (d'où, astreintes, absence de droit de grève…)

- *le principe d'égalité* : égalité devant la loi mais aussi devant les services publics, c'est-à-dire que la Gendarmerie se doit d'offrir le même service à tous quels que soient leur religion, leur condition sociale, leur lieu d'habitation… Elle doit rester "neutre". En la matière, selon ce principe, en dehors de toutes autres considérations, seuls les cadres légaux doivent guider l'intervention, l'action des gendarmes. De la même façon, le maintien de ce principe d'égalité devant le droit à la sécurité doit présider à la fermeture éventuelle d'une brigade.

[145] Cf. par exemple l'article 12

[146] Rappelons que l'accueil, la réponse systématique à toutes les demandes, l'écoute et le dialogue sont des axes prioritaires développés par la D.G.G.N.

[147] Cf. le "*principe d'accountability*", ou quand les populations évaluent les forces de police..

juridiques, à assurer la protection des personnes et des biens, la sécurité et la tranquillité publiques (maintenir l'ordre public, "l'ordre en public"). La protection de l'individu et de ses possessions agit comme un véritable guide pour définir les missions de l'institution gendarmique. Ainsi, en tant qu'institution sociale, la Gendarmerie départementale se doit d'être au service des populations qui sont placées sous sa zone de compétence territoriale et, par là même, prendre en considération leurs attentes et ce, quels que soient leur condition sociale, leur lieu de résidence, leur âge… (principe républicain d'égalité, cf. note de bas de page n°144), en sachant que la Gendarmerie est une force publique susceptible d'être requise par chacun.

Ainsi, lorsque nous nous proposons de comparer les attentes des populations (rurales et périurbaines) vis-à-vis des missions de la Gendarmerie Nationale, une question principale se pose : comment définir, recueillir et identifier ces attentes ?

Attentes et demandes des populations cantonales… Essai de définition

La question qui se pose peut se résumer, selon J-M. Weller (1998), de la façon suivante : "*comment s'ajuster aux usagers dont les attentes ou les situations peuvent avoir évolué, soit parce que le niveau de leur information et de leurs exigences a augmenté, soit parce que la dégradation socio-économique a favorisé l'apparition de populations marginalisées que l'administration ne rencontrait pas auparavant, soit parce que l'évolution législative a favorisé la production de situations inédites particulièrement difficiles à traiter ?*" (p.372).

La réponse à cette question passe d'abord par un essai de définition : quelle signification pouvons-nous attribuer au mot "attente" ? En effet, pour pouvoir s'adapter à une certaine demande et lui apporter une éventuelle réponse, il faut avant tout pouvoir la définir, l'identifier, la recueillir …

D'un point de vue général, les dictionnaires nous apprennent qu'une attente traduit l'action de "*compter sur quelqu'un ou sur quelque chose*". Le mot exprime un souhait, un besoin, la volonté sous-jacente d'être "*considéré avec attention*"… Les attentes peuvent s'alimenter de divers sentiments, émotions telles que la peur, la préoccupation, l'inquiétude, l'impatience, la colère, la désespérance… La diversité des requêtes qui sont plus ou moins explicitement exprimées à travers le vocable "attente" (demande de protection, d'information, d'écoute, d'aide, …), traduisent la complexité des phénomènes et des malaises sociaux sous-jacents. Quelle que soit la forme qu'elles prennent (une confidence, une plainte, l'expression de doléances, de souhaits, de préoccupations…), ces attentes sont des constructions socio-historiques c'est-à-dire le produit d'acteurs en

interaction dans un contexte donné (elles évoluent en fonction d'un certain nombre de facteurs qui tiennent principalement à des changements environnementaux, elles dépendent de la situation dans laquelle elles s'expriment). Même si, un certain "noyau dur" demeure relativement inchangé au fil du temps (besoin de sécurité, de tranquillité, de liberté, de protection…). Ces attentes sont ainsi socialement distribuées dans l'espace et le temps. Elles peuvent revêtir une dimension individuelle[148] ou collective[149], cognitive (de l'ordre des opinions, des croyances), affective (de l'ordre des émotions), rationnelle (instrumentale, consumériste), informative, politique... Elles expriment aussi bien une simple demande de renseignements, qu'une souffrance sociale[150] ... *Grosso modo*, elles peuvent être :

- *exprimées subjectivement, dans l'absolu*, de façon générale[151] face à un danger potentiel, à une insécurité diffuse : dans le cas où l'on doit solliciter les services de la Gendarmerie, on souhaite que ses personnels agissent en **professionnels** (impartiaux et exemplaires[152]) de la sécurité publique, qu'ils mènent des actions (tant répressives que préventives) visant à garantir le respect des lois et des droits fondamentaux du citoyen (dignité, liberté, …). On "attend" d'eux qu'ils soient **disponibles** (présence sur le terrain), qu'ils interviennent le plus rapidement possible lorsqu'on les sollicite. On peut retrouver ces conceptions, ces "meta-attentes", dans les sondages d'opinion par exemple ou, comme nous l'avons fait, auprès de personnes qui n'ont pas directement été confrontées à un problème, à une situation réclamant l'intervention des gendarmes. Nous parlerons alors "d'attentes".

Empreintes de subjectivité, ces attentes sont plus de l'ordre du discours, des déclarations et reflètent le *besoin de sécurité* qui habite chacun d'entre nous (besoin tant structurel que structurant). La sécurité est alors perçue comme un

[148] Les demandes peuvent alors être recueillies lors d'un dépôt de plainte, lors d'une intervention, lors d'un accueil à la BT, à travers un courrier…

[149] Exprimées par un groupe ou une collectivité, à travers par exemple des pétitions ; les revendications sont collectives.

[150] Bien souvent, les gendarmes interviennent dans des cas où les demandes sociales ne s'expriment pas explicitement et où cette non-possibilité d'expression d'un malaise, d'une insécurité sociale prend la forme de conflits, de violences… qui sont autant d'appels à l'aide.

[151] Souvent à travers des discours quasi "lyriques". La Gendarmerie incarne alors un service public au service du public comme les autres.

[152] N'oublions pas que les gendarmes vivent en quasi permanence sous l'œil du public (en civil ou en uniforme) et que les agissements inadéquats de certains rejaillissent sur leurs collègues. Notons aussi que l'uniforme et les voitures de Gendarmerie ne laissent généralement pas indifférents les personnes : on les regarde passer…

bien commun[153]. Dans cette optique, l'emploi du mot "attente" exprime donc plus une attitude plutôt passive, distante (aspect attentiste) que réellement active. Les attentes sont plus diffuses qu'exigées, réclamées avec insistance. Elles prennent alors la forme de discours généraux sur l'idée qu'on se fait de la sécurité, des missions de la Gendarmerie, des gendarmes… Ce sont elles qui alimentent ce que certains appellent le sentiment d'insécurité. En effet, dès lors que l'on s'intéresse aux attentes des populations, il convient de prendre en compte les notions d'insécurité et de "sentiment d'insécurité" dans la mesure où elles apparaissent comme des indicateurs pertinents et discriminants permettant de faire la distinction entre les attentes et les demandes : par hypothèse, une personne qui se sent en sécurité (dans son habitat, dans son travail, dans sa vie familiale…) aura moins de demandes envers la gendarmerie que celle qui vit, l'insécurité au quotidien. Même si en ce domaine, les choses restent très subjectives, très dépendantes de données contextuelles. En la matière, les attentes sont le reflet de préoccupations qui s'expriment vis-à-vis d'un certain nombre de phénomènes sociaux. La préoccupation, l'anxiété qui alimentent le sentiment d'insécurité sont de l'ordre de l'opinion (reflétant une idée générale sur la société). C'est "… *un jugement social qui fait partie d'un ensemble d'opinions et d'inquiétudes plus larges et plus diffuses* …" (Mucchielli, 2001, p.22). Elles expriment l'attente, l'anticipation d'un danger à venir ou supposé. Le fondement de cette anxiété peut être flou, lié à un contexte socio-économique particulier (en générale, elles sont fortes dans les régions en détresse).

- *exprimées par rapport à une demande, avérée, à un besoin exprès, "objectif", à une insécurité directement ressentie/vécue* : les attentes sont alors formulées en termes similaires à celles énoncées ci-dessus, à ceci près, qu'elles s'incarnent dans une "demande" spécifique, précise nécessitant le recours immédiat aux services de la Gendarmerie. Dans cette optique, on attend alors que ses personnels interviennent rapidement[154] (logique d'urgence[155]) pour solutionner ce problème (cf. le décalage entre cette logique d'urgence des requérants qui

[153] Cf. par exemple MARCUS M, VOURC'H C. "*La sécurité comme bien commun*". Esprit n°12, décembre 1998.

[154] Cette rapidité d'intervention peut d'ailleurs donner lieu à une incompréhension (conflit de temporalité) : le requérant est dans une logique d'urgence alors que les gendarmes sont dans une logique d'action (dans la plupart des cas, entre l'appel et l'intervention, il existe un laps de temps incompressible : soit parce qu'il n'y a pas de patrouille sur le terrain et qu'il faut mobiliser les premiers à marcher, le délai étant augmenté la nuit – traitement de la demande par le COG, réveil du planton, réveil des PAM, habillement, ouverture/fermeture de la brigade, sortie du véhicule, lecture du message d'intervention, trajet… - soit parce que la patrouille est aux antipodes de la circonscription ou sur une autre intervention… Plus ou moins inconsciemment, l'individu qui fait appel à la Gendarmerie n'a pas à l'esprit toutes ces contraintes : seul son cas particulier "mérite" d'obtenir une réponse rapide. Nous y reviendrons.

[155] Sur la question de l'urgence, cf. infra.

attendent des résultats et la logique d'action des gendarmes qui repose sur une obligation de moyens) parce qu'on est menacé par son ex-conjoint, parce qu'on entend des bruits dans son grenier, parce qu'on est en conflit avec son voisin, parce qu'il y a du tapage, parce qu'on souhaite déposer une plainte, parce qu'on souhaite faire cesser un trouble… Le discours s'inscrit alors dans une logique d'action où le "dire" désigne le "faire" pour parodier J-L Austin[156]. Dans ce cas, nous préférerons parler de "demandes"[157] plutôt que "d'attentes", en soulignant ainsi la différence d'implication des personnes qui s'adressent à l'institution gendarmique. Les personnes qui expriment une demande sont directement confrontées à une situation problème. Cette demande prend alors souvent la forme d'une plainte. Dans le cas des attentes, il y a plus une notion de passivité, de distance des individus qui les expriment. Ces demandes traduisent le plus souvent une peur "objective". La peur est de l'ordre du jugement lié à l'expérience propre à chacun. Elle est l'émotion du danger. Elle peut reposer sur un traumatisme vécu directement ou non (un proche, une connaissance). Les peurs peuvent être de l'ordre du naturel (dangers habituels de l'environnement) ou du culturel (c'est-à-dire lié à un contexte, à un rapport à l'avenir). C'est une émotion notamment liée au sentiment d'être soi-même victime, sentiment qui évolue en fonction de la situation de chacun exprimée en termes de vulnérabilité, de petites expériences stressantes répétées, de la perception que les gens se font de l'environnement social dans lequel ils vivent "… *ainsi qu'aux capacités de réaction et de protection dont on dispose*." (Mucchielli, 2001, p.22). Dans cet ordre d'idées, l'évolution des taux d'élucidation des infractions joue un rôle dans la construction de ce sentiment : plus les infractions dont nous sommes victimes sont laissées sans réponse, plus les victimes développent un sentiment insécure. Ainsi, si nous partons du principe que, pour des raisons matérielles (absence de témoignages, de preuves matérielles, non découverte des auteurs…), les gendarmes ne pourront jamais conclure toutes les enquêtes, se pose alors la question de savoir quelle(s) réponse(s) apportée(s) aux victimes ? Comment limiter le sentiment de peur qui se développe chez la victime pour que cette peur ne se transforme pas en phobie, c'est-à-dire en peur incontrôlable et excessive ?

Cette dichotomie, c'est toute la différence qui existe par exemple entre le statut de victime et de non victime, entre la notion d'insécurité et de sentiment d'insécurité. Même si, les mêmes phénomènes sociaux et psychologiques (peur, souffrance, inquiétude, ou simplement recherche d'informations…) peuvent être à l'œuvre aussi bien dans les attentes que dans les demandes, le mode

[156] AUSTIN J-L. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil, 1970.

[157] Une demande désigne (sous diverses formes : orale ou écrite), à la fois l'action de demander et la chose attendue elle-même. Demander, c'est faire savoir expressément ce que l'on souhaite (désir de).

d'expression diverge, appelant ainsi deux manières d'intervention différentes de la part des militaires. En fait, dans ces deux cas, la perception des phénomènes n'est pas la même et la réponse attendue aussi (nous y reviendrons). Notons dès à présent que, si le lieu de résidence (en milieu rural/milieu périurbain) apporte quelques nuances dans la définition du sentiment d'insécurité, il n'est pas un indicateur pertinent pour juger de l'existence de demandes ou d'attentes. Ainsi, nous trouverons des signes d'expression de celles-ci aussi bien dans l'espace rural qu'urbain. Pour le dire autrement, le périurbain n'a pas le monopole des demandes et le rural des attentes. Comme nous l'avons déjà signalé, en la matière, le ressenti de l'insécurité au quotidien n'est pas vécu de la même manière en fonction du contexte dans lequel on se situe (risque potentiel d'agression, état des lieux de la délinquance), du degré de vulnérabilité sociale des individus, … Autant d'éléments qui font qui prédisposent le développement d'attentes ou de demandes ou alors leur absence.

Ce petit détour par la notion de "sentiment d'insécurité" s'avère utile lorsque l'on s'intéresse aux attentes des populations vis-à-vis des missions remplies par la gendarmerie départementale. En fonction du rapport à l'insécurité que chacun vit (rapport qui dépend du degré d'intégration sociale et professionnelle des individus plus que du lieu d'habitation)[158], les attentes prendront des formes d'expression différentes. C'est pourquoi on comprend l'importance d'avoir une connaissance fine des populations (notamment les plus vulnérables) et de la délinquance locales afin d'adopter une politique de sécurité publique adaptée. En sachant que, à quelques variations près[159], les attentes qui ont trait aux questions de sécurité existent aussi bien en zone rurale que périurbaine : comme nous le faisait remarquer un CB exerçant en milieu rural, en matière de symbolique, "… *ici, aux yeux des victimes, un chien qui égorge une dizaine de poules a autant d'impact qu'un casse à Evreux*". Les degrés de tolérance à l'insécurité ne se réfèrent pas à la même échelle en milieu rural ou urbain. Et ce, du fait même que, face à la multiplication des actes incivils et délinquants en un lieu donné, les habitants peuvent adopter des attitudes différentes qui vont de la lassitude, au retrait en passant par l'indifférence ou la résignation[160] (cf. la théorie dite "de la vitre brisée"). En rappelant aussi que, même dans les endroits les plus calmes, les personnes ont le droit de se sentir rassurées par la présence des gendarmes

[158] Cf. par exemple les travaux de CASTEL R. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995 ou PAUGAM S. *Le salarié de la précarité*. Paris : P.U.F, 2000.

[159] Variations qui s'expriment plus en termes de volume que de nature : tous les crimes et délits constatés que l'on trouve en ville existent aussi en milieu rural, avec une probabilité de fréquence différente.

[160] qui peut se mesurer par exemple par le recours à des pratiques d'auto-protection (sécurisation de son domicile, limitation de ses sorties à certaines heures et dans certains endroits jugés insécures…)

(un officier). Ce sont plutôt des inégalités socio-culturelles qui jouent un rôle dans le rapport que les individus ont à l'insécurité, à l'émission de demandes, de revendications. Tout le monde n'a pas les mêmes capitaux (sociaux et culturels) pour comprendre, pour appréhender… l'insécurité.

En sachant aussi, comme le rappelle C. Mouhanna[161], que la simple augmentation des effectifs de police / gendarmerie comme réponse au sentiment d'insécurité ne le fera pas disparaître. En la matière, la réponse doit être plus qualitative, c'est-à-dire partir des préoccupations des individus sur le terrain, au quotidien. Ce qui suppose d'être à l'écoute de ces attentes.

Le difficile recueil des attentes et des demandes des populations

Dès lors, comment, face à cette hétérogénéité[162], les gendarmes peuvent-ils recueillir et identifier ces attentes ou ces demandes ?

Pour ce faire, la Gendarmerie dispose d'un certain nombre d'outils de mesure et de recueil des attentes/des demandes tels que recourir :

➢ *à des diagnostics locaux de sécurité* : ils sont au cœur des procédures de mise en œuvre des contrats locaux de sécurité (cf. par exemple : IHESI. *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*. Paris : La Documentation Française, 1998).

➢ *aux personnels qui exercent au plus près du terrain* : lors des services de surveillance générale ou à la brigade, les attentes des populations peuvent alors être recueillies à travers l'écoute et le dialogue.

➢ *à des enquêtes d'opinion*[163]

En la matière, il existe diverses sources de recueil d'opinions :

- *soit des commandes "internes" périodiques* (ex. : le baromètre annuel Gendarmerie Nationale) qui visent à "mesurer" le degré de satisfaction des usagers vis-à-vis de l'institution. Ainsi, nous avons regardé avec attention le

[161] MOUHANNA C. « *La police de proximité ou les contradictions d'une police au service du public* ». Panoramiques n°33, 2ème trimestre 1998.

[162] En sachant que les attentes/les demandes émises par des acteurs différents peuvent parfois être difficilement conciliables, voire contradictoires entre elles.

[163] Sur les intérêts et les inconvénients des enquêtes d'opinion, cf. par exemple BOURDIEU P. « *L'opinion publique n'existe pas* » in *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 1984 ; CHAMPAGNE P. *Faire l'opinion*. Paris : Minuit, 1990 ; LACROIX B. « *Sondages et enquêtes* » in SFEZ L (sous la dir. de). *Dictionnaire critique de la communication*. Paris : P.U.F, 1993 ; DUCLOS D, MEYNAUD H. *Les sondages d'opinion*. Paris : La Découverte, 1996…

sondage IFOP de mars 2000[164]. D'abord, il convient de noter que, ce baromètre est représentatif de la population des plus de 18 ans[165] (*de facto*, le public "jeune" (-18 ans) est ainsi absent de l'échantillon, ce qui est fort dommage si l'on s'intéresse de près à la relation Gendarmerie / jeunes par exemple).

Globalement[166], les sondages montrent que les individus interrogés ont une relativement bonne image de la Gendarmerie : tant du point de vue de leur statut (88% des personnes interrogées savent que les gendarmes sont des militaires)[167] que des grandes missions qu'ils effectuent (sécurité routière, assistance et secours, enquêtes judiciaires…)[168]. Pour la grande majorité des personnes interrogées (près de 80%), la Gendarmerie Nationale est un service public caractérisé par sa proximité (dimension humaine des contacts), la confiance qu'elle inspire et sa capacité d'adaptation (certainement liée à son ouverture d'esprit).

De même, ce sondage permet de dresser le portrait type du gendarme tel que perçu par les sondés : sérieux, honnête, compétent, respectueux, serviable, disponible, motivé, sympathique, proche de la population[169] (Ces "qualités" sont donc avant tout la traduction, dans les discours, des représentations que les individus se font du "bon gendarme". C'est un indicateur des attentes de certaines populations vis-à-vis des gendarmes en gardant à l'esprit que les personnes devaient se prononcer par rapport à une liste arrêtée d'items, enlevant ainsi une partie de la spontanéité du portrait". D'ailleurs, il serait intéressant de mettre en parallèle ce portrait et les activités du gendarme qui, au demeurant, réclament l'ensemble de ces qualités pour leur bonne exécution). De manière générale, les sondés apparaissent comme très satisfaits (24%) ou plutôt satisfaits (65%) des actions de la Gendarmerie. Modestement, dans l'ensemble, notre recherche confirme ces chiffres même si, sur le terrain, nous avons été aussi confronté aux très mécontents (2%) ou plutôt mécontents (8%).

---

[164] Les autres sondages confirment les résultats. Cf. par exemple le sondage SOFRES-Pèlerin magazine "*Les Français et la Gendarmerie*", avril 2000.

[165] Sondage passé auprès d'un échantillon de 1002 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, du 2 au 4 mars 2000.

[166] Nous nous appuyons sur les chiffres bruts du sondage qui nous a été fourni par le centre de prospective de la Gendarmerie.

[167] En sachant aussi à titre indicatif que la plupart des jeunes que nous avons rencontrés au cours de notre enquête ne faisaient pas la différence entre la police nationale et la Gendarmerie, regroupant l'ensemble des personnels sous le vocable de "police" ou de "condés", "flics"…

[168] Même si bon nombre de missions effectuées au quotidien par les gendarmes restent du domaine de l'inconnu ; ainsi, ne connaissant pas dans le détail l'ensemble des missions confiées aux gendarmes, nous avons été étonné de leur ampleur, notamment en ce qui concerne les missions de prévention.

[169] les chiffres oscillent entre 94% et 74% , sans différence notable entre les usagers et les non usagers.

Sur cette question particulière, il convient de noter que, globalement, les moins de 35 ans sont moins satisfaits que les plus de 35 ans des actions de la Gendarmerie (même s'ils restent majoritairement satisfaits à plus de 80%). Ces chiffres auraient-ils été confirmés auprès des plus jeunes ?).
La satisfaction vis-à-vis des missions de la Gendarmerie se porte aussi bien sur l'assistance/secours, la sécurisation des routes, la présence sur le terrain, l'accueil, que sur les enquêtes judiciaires (même si, en la matière il aurait été intéressant de faire une distinction en fonction de leur degré d'élucidation). Le degré de satisfaction des populations est lié en grande partie à l'efficacité des services de sécurité, et au degré de résignation des populations (frustration qui présuppose alors la rupture entre la Gendarmerie et les populations.

Bref, pour conclure, gardons à l'esprit que la proximité (présence sur le terrain, dialogue - contacts, être proche des populations), la compétence des gendarmes (en termes de savoirs, de savoir-faire[170] et de savoir-être[171]), la résolution des problèmes qui peuvent toucher au quotidien les individus (la lutte contre la délinquance, le secours, la prévention routière, la présence sur le terrain, les enquêtes judiciaires)… s'avèrent au centre des préoccupations des personnes interrogées.

- *soit des enquêtes plus générales* (macro-sociales) qui, ici ou là, distillent quelques informations sur la sécurité : ces études nous apprennent, par exemple, que l'insécurité devient le deuxième enjeu prioritaire "des Français" (après le chômage)[172], qu'à la question "*Vous arrive-t-il personnellement d'être sérieusement inquiet pour votre sécurité ?*"[173], 18% des personnes interrogées ont répondu "*souvent*", 42% "*de temps en temps*", 26% "*rarement*" et 13% "*jamais*".

➢ *à des recherches extérieures* (études visant à apporter un regard extérieur, distancié sur l'institution elle-même). Par exemple, que nous apprend l'enquête sur les attentes des maires interrogés dans le cadre de notre recherche ? Tout d'abord, là-encore, les questionnaires nous renvoient une image assez positive de la Gendarmerie : les relations sont bonnes, l'accueil jugé plus que correct, les gendarmes efficaces (malgré leurs insuffisances de moyens tant humains que matériels) à part quelques restrictions en termes d'occupation du terrain[174] et de lutte contre la petite délinquance notamment. Au regard des questionnaires, il

[170] Savoirs et savoir-faire qui définissent le professionnalisme des gendarmes.
[171] Basé sur la notion d'exemplarité.
[172] Sondage IFOP – l'Express du 28 décembre 2000.
[173] BRECHON P (sous la dir. de). *Les valeurs des Français. Evolution de 1980 à 2000*. Paris : A. Colin, 2000.
[174] Pas assez de patrouilles de nuit, certains habitants se plaignent de ne pas voir assez souvent les gendarmes…

ressort que les élus attendent des gendarmes qu'ils soient sur le terrain ("… *la présence des « képis » est très sécurisante, notamment pour les personnes âgées*…"[175]), au contact des habitants de la commune, disponibles malgré "… *le nombre d'activités qu'ils ont*…" (un maire). En fait, les attentes exprimées (plus de proximité, de contacts avec la population, un travail de terrain…) correspondent aux missions (protéger les personnes et les biens, faire respecter les normes sociales, maintenir l'ordre public, recueillir le renseignement…) que l'on retrouve à travers des activités comme la surveillance générale, notamment. Les attentes vis-à-vis de ces missions, comme nous le montre notre recherche, diffèrent en fonction des configurations locales. C'est pourquoi, il convient, pour les gendarmes comme pour le sociologue, d'avoir une connaissance fine du terrain, des populations (notamment les plus vulnérables) et de la délinquance locale afin de mener une politique de sécurité publique adaptée.

Mais, malgré ces dispositifs, la pratique, sur le terrain au quotidien, montre la difficulté à définir les "attentes" des Français en matière de sécurité et de tranquillité publiques ; du fait même de la diversité[176] des publics, de la diversité des situations locales, des niveaux d'exigence, de tolérance à l'insécurité propres à chacun(e), de la diversité des personnes chargées de les recueillir et de juger de leur degré de pertinence (en fonction de ses connaissances, de la situation, de sa personnalité…).

La classification des attentes/demandes peut se faire, par exemple, dans une situation sociale donnée, selon deux modalités :

- la nature plurielle du public émetteur (Cf. l'exemple ci-dessous) : usagers/non usagers ; victimes ou auteurs, …
- leur nature, le domaine de l'insécurité qu'elles couvrent (un accident, une incivilité, une enquête judiciaire…)

2) La diversité des publics…influence la diversité des attentes.

Pour identifier cette diversité des attentes, il faut tenir compte de la pluralité des publics (notamment en termes de statuts, de conditions, de comportements) dont elles émanent (un élu, une autorité, un citoyen, une victime, un adolescent, une personne âgée, un médecin, une femme seule, …) et des situations dans lesquelles elles s'expriment (une situation "ordinaire" ou de crise – intervention).

[175] Un maire d'une petite commune d'environ 200 habitants.

[176] Diversité qui présuppose ainsi une variété dans l'expression des attentes/demandes…

La diversité des publics peut aussi être jugée à l'étendue du réseau social que chaque gendarme se construit localement, tout simplement pour pouvoir exercer son travail au quotidien. Dans leurs missions habituelles, les gendarmes peuvent être amenés à rencontrer un nombre plus ou moins important de personnes [177], nombre qui varie en fonction de critères tels que :

- l'activité exercée (certaines missions comme la surveillance générale, le poste de planton, le COG… sont susceptibles d'apporter plus d'occasions de rencontre que d'autres)
- le capital social détenu par le gendarme (c'est-à-dire son réseau de relations mobilisables, son carnet d'adresses...), sa personnalité (certains sont plus enclins ou capables que d'autres à nouer des contacts),
- le degré d'intégration locale du gendarme (plus le gendarme est implanté sur un territoire, plus son réseau relationnel peut être étendu ; selon les gendarmes interrogés, en règle générale, il faut environ deux ans pour bien connaître la circonscription et cinq ans pour avoir un réseau d'informateurs étoffé. Bien entendu, ceci varie en fonction de la taille de la circonscription et du nombre d'habitants).
- la situation (en bonne logique, un gendarme qui interroge un mis en cause lors d'une garde à vue rencontrera *a priori* moins de personnes qu'un FRAD intervenant auprès de plusieurs classes dans un lycée).

Bien entendu, toutes les personnes qui composent l'environnement social des gendarmes n'ont pas le même statut. Nous pouvons, *grosso modo*, distinguer différents acteurs sociaux :

- *les membres de l'institution militaire* (hiérarchie, collègues…)
- *les acteurs institutionnels* : ces personnes vont être plus ou moins sollicitées en fonction du grade du gendarme (par exemple, un commandant de compagnie aura plus de contacts avec un sous-préfet que le gendarme dit "de base" – la Gendarmerie développe ainsi un relationnel de strates), de la nature de la mission (en matière de police judiciaire, le gendarme aura affaire au parquet ou au juge d'instruction, lors des patrouilles de SG, l'élu communal et le cas échéant le policier municipal ou le garde champêtre seront les interlocuteurs privilégiés, un chef d'établissement et des enseignants lors d'une action de prévention…) …
- *les acteurs économiques et sociaux* : un journaliste, un prêtre, un garagiste, un chef d'entreprise, un médecin, un animateur socio-culturel, un vigile, un directeur de grande surface …

[177] Des collègues, des citoyens (victimes ou auteurs), des commerçants, des journalistes, des agriculteurs, des artisans, des "institutionnels", des retraités, un procureur… Bien entendu, la liste n'est pas close (cf. infra).

- les *témoins* ou les *agents de renseignement* auxquels les gendarmes doivent assurer des garanties de confidentialité
- *les "monsieur tout le monde"* : les usagers (des victimes ou des auteurs)

La fréquence de ces rencontres est bien évidemment variable en fonction de paramètres que nous avons entrevus (notamment la nature de la mission et la position du militaire[178]). Sachant que la relation n'est pas à sens unique et que les sollicitations peuvent aussi venir de ces acteurs (sous la forme d'attentes ou de demandes diverses).

En la matière, les variables "classiques" de la sociologie (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de résidence, appartenance ethnique ou sociale, …) jouent un rôle dans la détermination des attentes/demandes qui varie en fonction de la configuration du contexte social dans lequel elles sont amenées à agir/ à interagir. Ainsi, certaines personnes n'auront jamais de contact avec des gendarmes au cours de leur existence, d'autres de façon ponctuelle (pour le dépôt d'une plainte, lors d'un contrôle routier, pour le besoin d'une enquête…), d'autres encore, à un moment donné de leur vie, en rencontreront souvent (en tant qu'agents de renseignement, que partenaires de travail ou en tant que "clients réguliers"…). En la matière, nous examinerons de façon plus approfondie l'influence de la variable âge sur les relations gendarmes – populations (cf. infra).

Cette variété dans la forme (une confidence, une réclamation, une plainte, une pétition, un courrier…) et dans la nature (politique, juridique, sociale…) des attentes sociales exprimées présuppose un recueil adapté et des réponses, un traitement différenciés[179]. Pour illustrer notre propos, voyons à travers un exemple, de quelle façon les gendarmes du COG 27 appréhendent les

[178] Le questionnaire que nous avons fait passer auprès des maires nous indique clairement que les relations que ceux-ci nouent avec la Gendarmerie se construisent à un niveau local (la BT) et rarement à un niveau cantonal (la compagnie) ou départemental (le groupement). Chaque strate hiérarchique semble avoir ses interlocuteurs et ses zones d'influence privilégiés.

[179] Même si, comme nous l'avons déjà signalé, le *principe* républicain d'égalité voudrait, en théorie, que, quels que soient sa condition (son statut) ou son lieu d'habitation (rural/périurbain), un citoyen ait le droit à la même prestation en matière de surveillance de ses biens par exemple. Pour le dire autrement, un individu qui habite dans un village reculé de 300 habitants a autant le "droit" à la sécurité et à la tranquillité publiques que celui qui loge dans un quartier résidentiel ou dans un grand ensemble. N'oublions pas que la finalité de la Gendarmerie demeure la protection des personnes et des biens dans le cadre d'un service public régi par des lois et des règlements, la sécurité étant "… *un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives*" (art. 1er loi relative à la sécurité du 21 janvier 1995). Dans la réalité, en fonction des moyens mis à disposition et des configurations du terrain, la Gendarmerie est obligée d'opérer des choix stratégiques ou politiques dans la définition des priorités, des missions menées et des populations-cibles.

demandes qui lui sont adressées. Au regard de ce que nous avons observé, il apparaît que les opérateurs classent les appels (sachant qu'en règle générale, sauf erreur de numéro, un appel = une demande) en fonction d'un certain nombre de critères comme :

- *la nature de l'appelant* : est-ce une autorité[180], une "personnalité", un membre de la Gendarmerie, les pompiers, un particulier, un médecin, … qui chacun exprime des demandes bien souvent particulières ;

- *la nature de l'appel* : celui-ci peut consister en une demande de renseignement[181] (le médecin ou le pharmacien de garde, …) ou de dépannage, en un signalement d'un accident (les pompiers signalent systématiquement toutes les fois où ils sont amenés à sortir), d'un véhicule suspect, d'un tapage, d'une bagarre, de vaches en divagation…, ou encore en un appel non destiné à la Gendarmerie (pour un fait se déroulant en zone étatisée, dans un autre département[182] ou l'appel d'un plaisantin par exemple)…

Agissant comme un véritable filtre, à l'aide d'un questionnement approprié[183], l'opérateur doit recueillir, dans un temps limité, un maximum d'informations avec un maximum de précisions (nom-prénom-adresse-n°de téléphone, … de l'appelant, localisation géographique et nature des faits[184], degré d'urgence[185], de dramatisation, de tension, importance de l'évènement[186], nombre d'appelants

---

[180] L'observateur perçoit très bien que la tension de l'opérateur n'est pas la même lorsqu'il a au bout du fil un sous-préfet, le commandant de groupement, un commandant de compagnie, un élu (député, maire). Les enjeux différent d'un appel "classique". En règle générale, l'appel d'une autorité est assez rare sauf incident grave.

[181] Qui peut être l'occasion de rappels à la loi (comme par exemple que la police des chiens incombe aux maires, …).

[182] Ce qui arrive lorsque, par exemple, les appelants ont composé le 17 sur leur portable au lieu du 112.

[183] Qui suppose de trouver les mots justes, adaptés afin de maintenir le dialogue.

[184] Peuvent-ils être qualifiés d'infractions ? Inconsciemment, la classification des faits selon leur gravité en contraventions, délits et crimes joue un rôle dans la nature du traitement de l'appel. Ainsi, à titre illustratif, nous avons pu noter qu'une certaine tension, effervescence a régné dans le local du COG lorsqu'un soir, une personne s'est présentée au portel (interphone permettant d'entrer en contact avec la BT en dehors des heures d'ouverture) de la brigade pour porter plainte pour viol. Bien évidemment, cette atmosphère ne se ressent pas lorsqu'un individu se présente au portel pour signaler qu'il est en panne, demander un renseignement, même si son cas est pris en compte.

[185] Est urgent par exemple une intervention sur une infraction en train de se commettre (un vol de voiture, un cambriolage, …), sur une disparition d'enfants... Sachant que, la plupart du temps, pour celui qui appelle, sa demande est toujours empreinte d'urgence, ce qui amène parfois l'appelant, plus ou moins paniqué, à exagérer, dramatiser la situation, l'incident.

[186] Par exemple un accident purement matériel qui n'entrave pas la circulation ou n'entraîne pas de risque de sur-accidents n'aura pas le même traitement qu'un accident avec un ou plusieurs "Delta Charlie Delta" (une personne décédée, en termes gendarmiques). En règle générale, dans le premier cas le COG ne mobilise pas d'unité (une simple information est transmise à la BT

pour un même fait[187], cohérence du discours…) avant de prendre la décision, le cas échéant, de faire intervenir une ou plusieurs unités ou alors de traiter la demande par téléphone ("…*pour déposer plainte, venez demain à la brigade, à partir de 8 h 00*").

Schématiquement, la relation suit un processus de transaction tel que le décrit J-M. Weller[188] : pour juguler les incertitudes liées à la relation au public, les gendarmes vont classer la demande selon un schéma plus ou moins routinier autour de trois questions :

- de quel cas (juridique[189] ou social) relève la situation de l'individu ? L'usager est alors perçu comme un individu mais aussi comme un cas ;
- quelles procédures techniques mettre en œuvre pour apporter une réponse adaptée à ce cas ? La demande est-elle nouvelle (nécessitant la mise en œuvre d'un certain nombre de processus sociaux[190]) ou est-elle déjà répertoriée, c'est-à-dire un cas connu auquel on peut apporter une réponse ;
- l'usager est-il de bonne foi, dit-il la vérité, est-il sincère ? Quelle est la part d'exagération ? Notamment lorsque le cas n'est pas répertorié parmi les cas connus ou lorsque le récit paraît comme incompréhensible, peu sincère.

Les personnels du COG sont amenés à prendre un certain nombre de décisions dans un contexte d'urgence (principe de réactivité) avec une connaissance plus ou moins approximative de la nature des problèmes posés. Cette prise de décision est dépendante de la qualité de l'appel et du recueil du renseignement, du diagnostic que l'opérateur fait de la situation, situation qu'il doit se représenter, s'imaginer. L'évaluation de la situation est d'autant plus difficile que l'opérateur qui répond à un appel n'a pas la connaissance du terrain local (sauf à avoir servi dans la circonscription d'où provient l'appel ; c'est cette distance par rapport au terrain qui est souvent reprochée au COG, notamment par certains élus locaux : "*Lorsque l'on appelle au téléphone la brigade X (notre brigade), et l'on est effectivement en contact direct avec elle, nous avons une sensation de sécurité car « nos » gendarmes sont sensés bien connaître notre commune et ses habitants. Mais quand notre brigade n'est pas de « permanence », notre appel aboutit à Evreux. Là, tout se complique : l'interlocuteur ne sait pas où est A… et encore moins les hameaux et les lieux dits de notre*

territorialement compétente via le réseau Saphir) alors que dans les autres cas, une ou plusieurs unités sont envoyées sur l'incident.

[187] Ce critère est important notamment pour les faits qualifiés de tapage nocturne. En règle général, les opérateurs attendent d'avoir reçu plusieurs appels leur signalant un tapage nocturne avant d'envoyer une patrouille.

[188] WELLER J-M. « *Formes de rationalité et relation de service* ». Lyon : Communication aux 5ème journées de la sociologie du travail. 13-15 novembre 1991 ou *L'Etat au guichet*. Paris : Desclée de Brouwer, 1999.

[189] Est-ce du pénal ?

[190] rapprocher le cas nouveau d'un cas connu,

commune. Il faut tout lui expliquer à distance, lui-même va transmettre ces précisions à la brigade de Y ou une autre qui ne connaît pas bien notre territoire. Résultats : un temps considérable perdu en explications plus ou moins bien transmises à la brigade de permanence ; un temps d'intervention incompatible avec l'urgence de l'intervention ; un sentiment d'insécurité voire de non intervention si la brigade concernée tourne en rond sans trouver le lieu" – maire d'une commune de près de 300 habitants[191]. Ainsi, il arrive que le COG envoie une patrouille sur un incident suite à un appel jugé digne de foi (c'est-à-dire n'émanant pas d'un cas "clinique", repéré à la voix, dûment répertorié, mais d'un acteur identifié – le plus souvent les pompiers). A titre d'illustration, un soir d'observation au COG, un opérateur reçoit l'appel d'un individu, retranché à son domicile, menaçant de se suicider en faisant exploser sa maison à l'aide de plusieurs bouteilles de gaz. Cette situation est confirmée par sa compagne présente sur les lieux. Le forcené, dont l'élocution laisse suggérer un état alcoolique, exige de rencontrer des gendarmes de la BT locale. L'opérateur, après avoir relevé le nom et l'adresse de la personne appelle la BT locale et lui expose la situation. Il s'avère que monsieur X est connu de la brigade pour ce genre de débordement. Plus tard dans la soirée, alors qu'entre temps l'individu avait rappelé, un message tombe sur le saphir : la BT s'est rendue chez M. X. L'individu est calmé. Le nom de ce dernier vient prendre place dans un fichier du COG qui répertorie ces cas "pathologiques".

Au nom du principe de rationalité limitée[192], l'opérateur est confronté à un ensemble d'incertitudes (compréhension de l'usager[193], quelle procédure adopter, comment lever les doutes émergeant du récit de l'appelant, …) et n'aura que son expérience (de la vie, du métier, du poste…), l'aide de ses collègues (plutôt que des fiches réflexes), son bon sens, ses compétences (son expertise tant juridique que relationnelle, ses connaissances "indigènes", des "trucs"…), les moyens dont il dispose[194] … pour arrêter un choix qui peut être plus ou moins lourd de conséquences en cas de mauvaise évaluation de la situation, des risques. Plusieurs fois, des patrouilles sont envoyées sur des incidents qui se révèlent non fondés ou terminés. A titre anecdotique, en début

[191] Pour lever un certain nombre de préjugés vis-à-vis de la centralisation des appels de nuit, le groupement de l'Eure organise régulièrement des visites du COG à l'attention des élus locaux pour leur montrer en temps réel comment sont traités les appels, comment les gendarmes travaillent…

[192] Qui énonce que la rationalité des individus est limitée (par un certain nombre de contraintes cognitives, culturelles, organisationnelles, affectives, idéologiques…) et contingente (dépend du contexte). Par là même, l'acteur n'est pas capable d'optimiser, de maximiser son choix ; celui-ci s'arrête sur la première solution acceptable (cf. par exemple les travaux de MARCH J-G, SIMON H-A. Les organisations. Paris : Dunod, 1991 ; CROZIER M., FRIEDBERG E. *L'acteur et le système*. Paris : Seuil, 1977, FRIEDBERG E. Le *pouvoir et la règle*. Paris : Seuil, 1993).

[193] percevoir et évaluer une demande contenue dans un discours.

[194] Une patrouille est-elle déjà sur le terrain ou doit-elle sortir prochainement ? Le binômage rend plus problématique encore les choix à faire.

de soirée, les pompiers signalent au COG qu'ils envoient une équipe à X suite à l'appel d'un individu signalant une explosion dans une ferme. Sur appel du COG, une patrouille d'astreinte se rend sur les lieux. Finalement, cette explosion n'était qu'un avion supersonique à l'entraînement qui avait passé le mur du son un peu bas… Beaucoup d'anecdotes de cette nature pourraient figurer dans l'ouvrage consacré au "*meilleur des perles de la Gendarmerie*"[195]. Dans les différentes unités étudiées, l'information apparaît comme une donnée stratégique[196] en fonction de laquelle s'organise en partie l'action des gendarmes ; c'est pourquoi le recueil des informations contenues dans l'expression des attentes et demandes s'avère une activité primordiale (d'où l'importance de la surveillance générale).

Retenons que la diversité des attentes/des demandes tient en grande part à la diversité des personnes et des situations sociales. Ainsi, une même attente ou une même demande peut être exprimée sous des formes hétérogènes par des personnes différentes.

Autant d'éléments qui configurent la relation de service que la Gendarmerie offre aux populations habitant sa zone de compétence.

Après avoir analysé rapidement l'influence de la diversité des publics, il nous reste à aborder la question de l'emprise de la situation sociale.

3) L'importance de la situation sociale : un environnement qui structure les attentes/demandes et la relation de service.

Outre ces éléments, il convient aussi de tenir compte de l'environnement social dans lequel les BT agissent pour mieux comprendre la nature des attentes/des demandes des populations, leur perception et les réponses possibles. Ainsi, la nature de l'environnement conditionne l'organisation tant au niveau de la façon d'appréhender le travail, l'autorité, … que les relations sociales. La difficulté, pour la Gendarmerie, tient au fait que cet environnement est complexe, dynamique et quelquefois turbulent.

Une lecture rapide des principaux travaux[197] portant sur la Gendarmerie illustre le fait que les brigades territoriales (pour ne retenir que ces unités de terrain)

---

[195] chez M. LAFON, 2000

[196] Sur l'information comme ressource, voir par exemple CROZIER M., FRIEDBERG E, op. cit., 1977.

[197] Au moins ceux qui ont été portés à notre connaissance tels que Alary, Dieu, Mignon, Mouhanna, Thievant, Zauberman, … cf. bibliographie.

sont des organisations[198] largement ouvertes sur leur environnement. Celui-ci transparaît de façon plus ou moins explicite à travers la description des activités mêmes des militaires (notamment la surveillance générale), à travers nos propres observations. L'influence de l'environnement social des BT semble donner sa consistance non seulement aux relations entre l'institution, ses usagers et ses partenaires locaux mais aussi aux divers rôles sociaux[199] que les gendarmes sont amenés à tenir.

Ainsi, un certain nombre de données exogènes apparaissent comme des éléments explicatifs du fonctionnement de l'organisation et structurants des relations que celle-ci noue avec les divers acteurs locaux. L'environnement dans lequel les gendarmes interviennent se complexifie sous l'influence d'un certain nombre d'évolutions sociétales comme l'apparition de nouvelles pratiques sociales (ex. : l'Internet[200], le téléphone portable[201], la mobilité pendulaire, le développement des "raves parties"…), l'évolution de certaines normes et valeurs collectives (plus de permissivité, changement de mentalité…) en fonction de l'âge, la pluralité et la fragilité d'un certain nombre de formes familiales et conjugales (qui ne sont pas toujours dépourvues de conflits, notamment en cas de divorce[202]), l'essor d'un certain individualisme[203] (qui,

---

198 Que la sociologie de l'entreprise nous présente comme une entité complexe conçue comme un espace d'actions collectives composé de relations de pouvoirs, de règles, de conventions, de conflits, d'accords/désaccords, comme un " … *lieu de rationalité économique et [un] univers de socialisation.* " (ALTER N. *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*. Paris : P.U.F., 1996, p.1)... En termes simples, les organisations peuvent être définies, selon E. Friedberg, comme " … *des ensembles humains formalisés et hiérarchisés en vue d'assurer la coopération et la coordination de leurs membres dans l'accomplissement de buts donnés.* " (1992, p.351). L'organisation est la forme expressive d'un processus de construction sociale d'un ensemble humain organisé (ordonné autour de l'édiction de normes, de valeurs, de prescriptions…) qui poursuit des buts (économiques, politiques…), un ou des projets et des actions collectives, transcendants et évolutifs, déterminés (pour ne pas dire imposés, ce qui n'exclut nullement l'existence de buts, projets ou actions collectives parallèles, informels…) par une idéologie dominante (définie en grande partie par le gouvernement de l'organisation). La réalisation de ces fins nécessite le partage de ressources (la coopération), la mise en œuvre de régulations sociales autour d'un certain nombre de normes et de valeurs sociales régissant les pratiques, les relations entre les individus et visant à réduire au maximum les incertitudes (qui émanent de l'environnement, des comportements, de la production…).

199 "*Un rôle social, c'est l'ensemble des obligations liées à une position dans un système social*" (REYNAUD J-D. *Les règles du jeu*. Paris : A. Colin, 1989, p.49).

200 qui peut donner lieu à ce que certains nomment la "cybercriminalité"

201 Qui modifie par exemple la donne pour le COG : les gens appellent pour signaler un accident, un automobiliste ayant une conduite suspecte… sans toujours avoir de données permettant de localiser l'incident avec précision du fait même que les appelants ne sont qu'en transit.

202 Sachant qu'actuellement, 1/3 des couples mariés divorcent (sans parler de la séparation des couples en union libre), en plus ou moins bons termes, ce qui amène bien souvent les gendarmes à intervenir par rapport à des situations qui sortent de leur champ de compétence habituel (l'infraction pénale caractérisée).

quelquefois, peut prendre la forme d'un repli sur la sphère privée[204] et rendre les relations de voisinage conflictuelles), l'existence d'une frange importante[205] de la population en situation de vulnérabilité sociale, de marginalisation[206] potentiellement créatrice de tensions, le développement d'un processus de périurbanisation[207] et de recomposition du monde rural (recul de la société d'interconnaissance[208] et de ses modes de régulation)…

Par là même, l'organisation se doit de s'adapter aux évolutions de son environnement. Les BT se présentent comme des entités contingentes plus ou moins bien adaptées à leur milieu. En effet, selon les tenants de l'approche contingente[209], les organisations sont des "… *organismes dont les buts ne sont pas définis une fois pour toutes, confrontés qu'ils sont à des environnements qui les contraignent au changement et à l'adaptation.*" (Sainsaulieu, Piotet, 1994, p.78-79). Les théories de la contingence supposent la mise en relation d'une structure organisationnelle formelle (par exemple une brigade territoriale) et d'un environnement, en présumant que l'efficacité d'une organisation résulte de l'adaptation de cette structure à une situation donnée. Dès lors, il apparaît essentiel d'examiner les variables contextuelles, les variables d'interdépendance. En tant qu'organisations, les BT ne peuvent ignorer ces données exogènes qui agissent à la fois :

---

[203] C'est-à-dire la valorisation de l'individu par rapport au groupe. Ceci montre que l'équilibre entre l'autonomie, l'émancipation individuelle (au nom du "libéralisme culturel") et l'appartenance, l'inscription dans des communautés locales (quartier, village, famille…) se fragilise.

[204] Ce qui rend plus difficile, selon les gendarmes, les enquêtes de voisinage, le porte à porte, le recueil de témoignages : "…*lorsqu'on fait une enquête de voisinage suite à un cambriolage, la plupart du temps les voisins n'ont rien vu, rien entendu ou ils ne veulent pas s'impliquer, préfèrent faire l'autruche. On a de plus en plus de mal à recueillir des renseignements : on est confronté à l'indifférence des gens qui sont dans leur cocon, dans leur bulle et ne veulent pas savoir ce qui se passe en dehors. Je ne dis pas qu'il faut généraliser, mais je constate qu'il y a de plus en plus de cas comme ça*" (un gendarme, BT périurbaine). Aux dires de certains gendarmes, il est de plus en plus délicat de "*faire l'environnement*" d'un mis en cause.

[205] Certains auteurs évaluent cette frange de la population, en situation de précarité plus ou moins grande, à 5 millions d'individus. Cf. par exemple Collectif. *Chômage : le cas français*. Paris : La Documentation Française, 1997.

[206] Qui forment, aux dires des gendarmes, les principales populations auxquelles ils ont à faire (ceux qu'ils appellent les "cas sociaux", les familles "tuyau de poêle"…).

[207] cf. supra.

[208] C'est-à-dire l'ensemble des relations interpersonnelles où les uns connaissent les autres au moins de vue, de nom, d'expérience…

[209] Les théories de la contingence examinent la question de l'adaptation d'une organisation à son environnement. Pour une présentation des travaux de l'école de la contingence, cf. par exemple Alter, 1996.

➢ comme des ***ressources*** (au sens de l'analyse stratégique[210]) : c'est parce qu'il connaît la population et les lieux que le gendarme est efficace dans son travail. C'est cette connaissance du terrain et ce travail de recueil de l'information qui permettent aux gendarmes de limiter dans une certaine mesure les incertitudes qui émanent de leur environnement. Cette même population est aussi une source potentielle de reconnaissance sociale. L'environnement peut aussi être un lieu de valorisation sociale pour le gendarme. L'individu, dans l'accomplissement de son travail, recherche non seulement des ressources financières mais aussi, comme nous le montrent les recherches de Renaud Sainsaulieu[211], par exemple, une identité sociale (désir d'affiliation, désir d'identification), un moyen de répondre à son désir de reconnaissance sociale (besoins d'estime de soi[212], de réalisation[213]) : "… *vous savez, quand vous avez pu aider une personne, lui rendre service et qu'elle vous en remercie sincèrement, eh bien je dis que c'est une bonne journée ! Dans ces moments-là, quand on a secouru quelqu'un qui était dans la mouise, on se dit que ça vaut le coup de faire le boulot qu'on fait*…" (un gendarme, BT rurale). Il est vrai que nous avons pu constater ces comportements altruistes[214] chez beaucoup de gendarmes ("*faire du bien pour se sentir bien*"). Si nous suivons les travaux de S. Moscovici (2000, op. cit.), la Gendarmerie apparaît comme une "*institution d'altruisme normative*" : être gendarme, c'est endosser la responsabilité sociale de protéger les personnes et les biens (esprit de service public, capacité à prendre en compte les préoccupations des populations). Cette obligation crée, de façon naturelle, des attentes exprimées par des citoyens vis-à-vis des gendarmes à qui on rappelle leur responsabilité ; dès lors, ces attentes/demandes agissent comme de véritables prescripteurs, même s'il est plus difficile d'aider une victime jugée être la cause de son propre malheur, ou un interlocuteur ayant une relation consumériste. Les actes altruistes, la relation d'aide réclament une certaine "proximité empathique" basée sur une relation de confiance.

➢ comme des ***contraintes*** aussi bien internes qu'externes tels que :

- des *services imposés* : émanant des trois sources hiérarchiques (trois "donneurs d'ordre") : militaire (l'Arme : la légion, le groupement, la compagnie…), judiciaire (le parquet), administrative (essentiellement la préfecture), services qui prennent différentes formes : présenter des détenus

---

[210] Cf. les travaux de l'école de la sociologie des organisations (Crozier et son équipe notamment les travaux de P. Grémion et de J-P. Worms). Cf. infra.

[211] SAINSAULIEU R. *L'identité au travail.* Paris : PFNSP, 1977.

[212] être apprécié et respecté

[213] cf. les travaux du psychologue MASLOW A. *Motivation and personality*. N.Y : Harper and Row, 1954.

[214] S. Moscovici définit un acte altruiste comme étant un "*acte par lequel une personne fait un sacrifice afin d'observer le bien être d'autrui en toute circonstance*" (in « *Les formes élémentaires de l'altruisme* ». Sciences Humaines n°103, mars 2000.

devant la justice (transfèrement), effectuer des services de police route, des services "anti-délinquance", mener une enquête sur une suspicion de mariage de complaisance[215], fournir un certain nombre de renseignements sur différents sujets : enquêtes de moralité, visites des points géodésiques, repérage des décharges sauvages, enquêtes administratives… Cet état de fait tient au rôle spécifique que la Gendarmerie joue au quotidien. Elle et son homologue (la police) sont les principaux agents chargés de mettre en œuvre le contrôle social sur le terrain, de faire respecter les éléments qui constituent un enjeu important pour la vie du groupe, de la collectivité. Ils sont aussi les yeux, les oreilles et le moyen d'action de l'Etat. Ce sont à ces institutions qu'on demande de gérer les déviances, les incohérences, les écarts… En effet, le maintien de l'ordre social, la sécurité publique nécessitent la mise en œuvre de moyens de contrôle permettant l'expression de la régulation collective. Chaque société met en place des éléments de contrôle social[216] afin d'obtenir la conformité des comportements de ses membres aux règles institutionnelles, aux principes prescrits et sanctionnés. Les règles, les contraintes ne sont pas immanentes : "*… les normes sociales ne s'imposent pas d'elles-mêmes : elles nécessitent la mobilisation d'un certain nombre d'agents sociaux qui, en se saisissant de la norme, rappellent à la collectivité leur existence*" (RIUTORT P. *Premières leçons de sociologies*. Paris : P.U.F., 1996).

- des *sollicitations provenant de divers partenaires locaux* pour participer à des actions de prévention : les maires vont demander aux gendarmes de placer un radar à tel endroit où la vitesse est jugée excessive, ou demander à la BPDJ de faire une intervention auprès des habitants autour d'un thème comme la violence ou la toxicomanie… L'éducation nationale sollicite l'intervention de gendarmes auprès des élèves dans le cadre d'un certain nombre d'actions comme la prévention routière, l'intervention d'un formateur relais anti-drogues, …

- des *sollicitations provenant des populations* et qui prennent la forme de requêtes adressées aux gendarmes qui apparaissent de plus en plus complexes, quel que soit le lieu d'intervention (rural ou périurbain) : on leur demande, comme nous l'avons déjà souligné, d'avoir des compétences dans un certain nombre de domaines qui dépassent les strictes frontières du métier traditionnel de gendarme (le champ pénal) notamment en matière de social, de médiation (cf. le développement des conflits familiaux et de voisinages qui, s'ils sont toujours l'expression d'un malaise social, ne donnent pas, dans la plupart des cas, lieu à un traitement pénal)… Ceci dans un contexte où les régulations de proximité

[215] En l'occurrence, le tribunal de grande instance ayant reçu un signalement venu d'une mairie, il a faxé (fax estampillé urgent), les éléments aux brigades concernées pour enquête.

[216] cf. par exemple BOUDON R, BOURRICAUD F. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : P.U.F, 1990.

s'estompent, où les acteurs chargés d'occuper le terrain sont moins nombreux[217], où nombre d'observateurs pointent les défaillances des institutions sociales[218] (qui se traduisent par un sentiment d'abandon que ressentent des usagers qui, souvent, sont dans des situations sociales délicates) entraînant *de facto* des sollicitations croissantes pour pallier ces manques. Et faute d'interlocuteurs, les services d'urgence (17 / 18 / 15) sont requis. C'est pourquoi, certains gendarmes peuvent avoir le sentiment d'être les "bonnes à tout faire de l'administration française", d'être des "assistantes sociales"[219]. Leur champ d'intervention dépasse largement le cadre strict du code pénal pour déborder sur le social[220] … sans qu'ils soient toujours formés pour faire face à ces situations de souffrance sociale. Par exemple, de nombreux appels arrivant au COG sont des demandes d'écoute plus que d'intervention : certaines personnes appellent pour annoncer leur "suicide", d'autres pour dire leurs difficultés, les conflits qui les opposent à leur famille, ou bien tout simplement parce qu'ils se sentent seuls, sans parler des personnes qui relèvent de la psychiatrie … Ce constat émis par les gendarmes s'explique peut-être par la position de la Gendarmerie entre Etat-providence (protecteur, réparateur des problèmes sociaux) et Etat-gendarme. Les gendarmes servent alors de palliatif et gèrent ces situations comme ils le peuvent (notamment lorsqu'ils n'arrivent pas à "passer la main" à un partenaire[221] ou lorsque le cas signalé n'est pas pris en charge institutionnellement[222]), tout du moins tant que ces dernières n'entrent pas dans le champ du pénal où ils ont alors plus d'outils d'intervention : à titre indicatif, ils "raccompagnent" régulièrement des alcoolo-dépendants chez eux lorsqu'ils sont trouvés sur la voie publique. Par exemple, durant un service de police route, la patrouille a été appelée pour une intervention sur la demande de policiers municipaux qui ont récupéré une personne alcoolisée sur la voie publique, personne qui refusait de faire venir les pompiers. Les policiers municipaux ne sachant pas très bien quoi faire, alors

---

[217] cf. la disparition des "protections rapprochées" qui existaient dans les sociétés villageoises (cf. CASTEL R *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard, 1995)

[218] Même s'il ne faut pas occulter le fait qu'il existe un certain "filet de protection" : "… *la Sécurité sociale couvre toujours plus de 99% de la population française, qu'il y a toujours un droit du travail – même s'il est souvent contourné – et que l'Etat social, quoique contesté, est loin d'être moribond*…". CASTEL R, HAROCHE C. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Paris : Fayard, 2001, p. 112-113.

[219] Ces expressions sont souvent employées par les gendarmes que nous avons rencontrés au cours de cette recherche. Cette vision avait aussi été mise en lumière par C. Mouhanna (in 1998, op. cit., par exemple).

[220] cf. par exemple le développement des zones de vulnérabilité et de désaffiliation (au sens de CASTEL R, 1995, op. cit.), le traitement des incivilités, le développement des conflits (familiaux, conjugaux, de voisinage)…

[221] Faute de partenaires ou faute d'une connaissance suffisante des champs de compétence des différents acteurs sociaux qui seraient capables de prendre en charge ces cas.

[222] tout simplement parce que la personne ne veut pas d'intervention extérieure ou encore parce que les services sociaux étant débordés, ils tardent à intervenir.

que la personne montre des signes d'énervement, ils décident d'appeler les gendarmes. Nous arrivons sur place : la personne, connue des services de la Gendarmerie, est assise dans l'escalier avec les policiers municipaux à ses côtés. Le problème qui se pose : la personne a perdu la clé de son logement. Après avoir interrogé monsieur X, les gendarmes apprennent qu'il a un double dans son cabanon situé dans les "jardins ouvriers" de la ville. Nous nous rendons sur place : malheureusement, la personne ne se rappelle plus exactement où se trouve la clé du cabanon. Après une fouille minutieuse, la clé est enfin retrouvée. Retour au logement de l'individu, puis les gendarmes l'aident à remonter chez lui non sans lui avoir dit qu'il faudrait qu'il arrête de boire, qu'il consulte une association… L'intervention a pris plus d'une heure. Cette situation étant amenée à se reproduire…

Parce que la Gendarmerie s'ouvre à son environnement, il est normal que les sollicitations s'accroissent. Sachant que toutes ces actions de prévention prennent du temps et du personnel et ne peuvent être facilement comptabilisées en termes de statistiques. N'oublions pas que la Gendarmerie, à tous les niveaux, s'inscrit dans un système de jeux de pouvoir (l'insécurité étant un enjeu politique majeur) et de complexification des normes juridiques qui rendent son action plus complexe, plus contrainte.

- de *la "dictature" de l'événement* qui traduit une demande d'hyper-réactivité : "*L'organisation actuelle de la Gendarmerie départementale et les besoins de sécurité font que le gendarme a de moins en moins le temps de mener jusqu'à son terme une action qu'il a entreprise. Combien de fois une patrouille commençant une enquête, ne va-t-elle pas être appelée pour une intervention en urgence sur tel ou tel événement, risquant de mécontenter la victime en lui laissant l'impression d'un travail inachevé.*" (Général J-F. Lefèvre, Gend'Info n°211, 1999, p.13). Même si les BT "rurales" semblent moins exposées à l'événement que les BT "périurbaines", ce phénomène est évoqué par l'ensemble des personnels de terrain, quel que soit leur lieu d'affectation. La question qui se pose est de savoir si cette pression de l'événement, cette logique de réponse à des demandes ponctuelles (c'est-à-dire, à un moment donné, la focalisation sur un problème et un public spécifiques : un accident, une bagarre, un conflit de voisinage…) ne se fait pas au détriment d'une "Gendarmerie de proximité", des missions de surveillance générale[223] : faute d'effectifs suffisants, ces missions peuvent être déviées de leurs objectifs principaux – observer "tous azimuts", recueillir des informations, prendre le "pouls" d'un secteur, prendre des contacts avec un élu, des citoyens, des "agents de renseignements", voir et être vu (présence active)… – pour répondre à un appel nécessitant une

[223] D'ailleurs, lorsqu'on regarde les principes de la police de proximité définis par le ministère de l'Intérieur, on s'aperçoit quelle correspond en de nombreux points à la surveillance générale mis en œuvre pas la Gendarmerie.

intervention immédiate sur un autre lieu, dans un autre cadre (de police judiciaire, de police secours, de régulation de la circulation suite à un accident…). En sachant que, selon la nature de l'intervention, le temps pris sur la surveillance générale, sera plus ou moins important. Lorsque les gendarmes se rendent sur les lieux de l'intervention, soit l'action se déroule encore au moment de leur arrivée, soit elle est achevée[224]. Une logique de l'urgence (qui demande une réponse dans l'instant, sans le recul distancié) se substitue alors à une logique de travail en profondeur, d'inscription dans le temps, la durée… Il faut replacer cette question de l'urgence dans le contexte actuel où la société tend à ériger l'action en urgence comme une idéologie, comme "… *un symptôme qui traduit le désarroi d'une société qui ne sait plus où donner de la tête pour panser les plaies ou réduire les fractures d'un monde qui « craque » de partout*" (N. Aubert, 1998, p.29).[225] Ce sentiment d'urgence qui se développe est lié, selon Z. Laïdi[226] à la perte de l'idée de "temps orienté" : "*Le temps nous paraît d'autant plus accéléré que nous sommes incapables de lui assigner un sens, une portée, de le situer dans une perspective. Il n'y a plus de mode de représentation en dehors du présent*" (p.164). Les représentations du monde se construisent alors à travers l'action immédiate (le "tout, tout de suite") : il faut régler l'urgence avant le problème de fond ! Peu à peu, ce système de "fonctionnement par l'urgence" est valorisé en tant que tel (phénomène auto-entretenu), amenant les gendarmes qui y sont soumis à vivre sous une certaine tension (être prêt à intervenir à tout moment, être disponible, avoir le sentiment de vivre "le nez dans le guidon" avec tous les coûts sociaux liés au phénomène de la performance[227] et avec les conséquences sur la vie privée). C'est la prédominance de l'immédiateté.

D'ailleurs, nous avons nous-même expérimenté cette tension (plus ou moins stressante en fonction de sa nature) liée à l'intervention : dès lors que la sonnerie particulière du rubis résonne dans le véhicule, les conversations s'arrêtent[228]… En fonction de la nature du message (et l'urgence de l'intervention), plusieurs éléments se modifient, modifications plus facilement perceptibles à travers quelques exemples : alors que nous étions en train d'effectuer une surveillance générale en ville, le rubis se met à retentir : "*de 54 fixe à 54 trafic*"…"*54 trafic sur écoute*", "*on nous signale un accident à …, une moto et 2 VL en cause, les pompiers sont sur place, aucune notion sur les victimes*"… Dès lors, tout s'accélère (c'est la phase d'alarme correspondant à un stress aigu[229]) : la vitesse

[224] Ce qui suppose un traitement différent, des risques différents…

[225] AUBERT N. "*Le sens de l'urgence*". Sciences de la société n°44, mai 1998.

[226] LAIDI Z (entretien avec). Sciences et Vie n°967, avril 1998.

[227] cf. par exemple AUBERT N, DE GAULEJAC V. *Le coût de l'excellence*. Paris : Seuil, 1991.

[228] Ce qui est d'autant plus exacerbé la nuit où souvent un appel = une intervention

[229] Pour plus d'indications, cf. par exemple ANDRE C, LEGERON P, LELORD F. *La gestion du stress*. Neuilly Plaisance : Bernet Danilo, 1998.

s'accroît[230], le "deux tons" et le gyrophare se mettent en action, l'adrénaline augmente, les gendarmes s'équipent de leur gilet fluo… Ne sachant pas à quoi s'attendre (notamment sur l'état des victimes), la tension est palpable. Autre exemple, toujours à la suite d'une patrouille de surveillance nocturne, alors que les gendarmes viennent de régler le dépannage d'un camion ayant "fait un tout droit" sur un terre plein central (après avoir attendu plus d'une heure la venue du dépanneur sur place[231], le COG appelle pour signaler un cambriolage en cours au même endroit que la veille. Dès lors, tout s'accélère de nouveau, sachant que nous sommes à l'opposé de l'endroit où le cambriolage a été signalé. La vitesse est maximale compte tenu de la configuration des routes de campagne. Là encore, en matière de cambriolage, les gendarmes ne savent pas à quoi s'attendre : les cambrioleurs seront-ils encore sur place, combien seront-ils, armés ou non ?… Autant de questions qui mettent les personnels sous tension. Lorsque nous arrivons sur place, en un temps record vu le nombre de kilomètres à parcourir, il y a une dizaine d'individus devant la maison en construction ; ceux-ci s'avèrent être le propriétaire de la maison et ses ouvriers venus sur l'appel du voisin. Les cambrioleurs sont partis… Il y aurait d'autres exemples (comme toutes les interventions où des coups de feu ont été signalés, où des bagarres sont en cours…, autant d'événements qui rappellent directement aux gendarmes les risques du métier[232])du même acabit pour montrer en quoi certaines interventions peuvent être des moments de stress plus ou moins intenses en fonction de leur nature.

Cette dictature du temps et cette logique de l'immédiat (faire le plus de choses possibles en allant le plus vite possible) apparaissent comme une réponse aux sollicitations du public, traduisant par là même la place prépondérante que ce dernier occupe mais aussi pouvant conduire à une rupture avec une partie de ce public, notamment celui qui était visité lors des surveillances générales (D'ailleurs certaines personnes se plaignent amicalement de ne pas voir assez souvent leurs gendarmes, ou leur font remarquer que "… *Ca fait longtemps qu'on vous avait pas vus*…".

---

230 Alors que la surveillance générale se caractérise par une vitesse limitée (40-50 km/h), dès lors qu'une intervention se fait jour, cette vitesse augmente rapidement.

231 Le camion étant immatriculé à l'étranger, le dépanneur n'a accepté de venir que si les gendarmes étaient sur place afin d'être sûr du règlement de son dépannage.

232 Sachant qu'au quotidien, les gendarmes n'ont pas à l'esprit perpétuellement le danger, même si certains évènements dramatiques, comme la mort d'un collègue en service par exemple, leur rappellent que ce danger est potentiellement toujours présent : "*C'est vrai qu'on prend pas toujours toutes les précautions qu'on devrait comme ne jamais se mettre derrière la porte lorsque l'on frappe chez quelqu'un parce qu'on ne sait jamais ce qu'on va trouver derrière, ni à qui on a affaire quelquefois. C'est pareil quand on fait des contrôles routiers, des fois, il faudrait être plus vigilant, il suffit que quelqu'un n'ait pas ses papiers et se mette à paniquer pour qu'on se retrouve sur le capot*…" Un gendarme BT périurbaine. Ce refoulement du danger est un mécanisme de défense qui permet de supporter la tension du métier au quotidien. Pour effectuer leur travail au quotidien, les gendarmes développent un certain nombre de routines.

Ainsi, ce "culte" de l'action dans l'urgence nécessite de repenser le rapport à l'espace et au temps (dont le regroupement de brigades est un des éléments permettant de reconsidérer la relation intervention/surveillance générale). Les gendarmes regrettent le temps où ils pouvaient partir faire une surveillance générale pédestre sur un secteur donné et faire du porte-à-porte, aller au contact, "faire le casse-croûte" chez un paysan, en étant sûrs de ne pas être "dérangés" par un appel de la BT ("… *on passe de plus en plus pour des mal élevés, parce qu'on va voir le maire que quand on a une urgence ou un renseignement à lui demander*" gendarme BT périurbaine). De plus en plus, certains gendarmes de brigades sollicitées réprouvent à aller au contact, de peur d'engager une conversation avec un individu, conversation susceptible d'être interrompue à tout moment par un appel (L'intervention agissant alors comme une véritable épée de Damoclès). L'événement dicte l'action : il faut alors gérer l'imprévu, avec des moyens toujours limités.

Ces contraintes, ces pressions qui s'exercent sur les BT sont d'autant plus importantes qu'il faut les mettre en parallèle avec des données internes à l'institution (comme par exemple un effectif[233] et des moyens matériels limités, une charge de travail qui peut varier en fonction des évènements, l'encadrement du travail par des textes normatifs[234], le respect d'un certain nombre de procédures[235] ;) et/ou des données externes comme les enjeux politiques (en sachant que depuis quelques années, les questions liées à la sécurité publique arrivent en tête des préoccupations des Français, au moins dans les sondages d'opinion, inscrivant *de facto* ces questions sensibles et sujettes à débat sur *l'agenda politique*). L'organisation se doit de s'adapter aux évolutions de son environnement qui donne à la relation de service[236] sa couleur, relation d'échange qui repose sur une logique de service mettant en jeu, dans l'échange entre un gendarme et un public (la reconnaissance que l'usager est "une personne"), des expériences, des représentations, des valeurs, … plus ou moins en adéquation. D'ailleurs, afin de pouvoir réaliser leurs activités au quotidien,

---

233 Une BT à 6 personnels tourne en moyenne à 3 individus/jour. Lorsque le CB fait son service, il doit tenir compte d'un certain nombre d'éléments tels que les congés, les repos physiologiques, les quartiers libres, les arrêts maladies, les départs en formation, …

234 Cf. par exemple la récente adoption de la loi sur la présomption d'innocence (présence de l'avocat dès la première heure, droit de garder le silence…) qui va obliger le gendarme à adopter de nouvelles manières de travailler en passant d'une pratique de l'aveu, à une culture de la preuve"…).

235 Cf. le nombre de messages que les gendarmes doivent taper (MOJ, MIJ,…) à l'attention de la BDRJ ou encore pour l'établissement de statistiques.

236 Que J. Gadrey définit comme des « *(…) interactions (relations entre acteurs humains telles que l'action des uns influe ou vise à influer sur le comportement des autres) qui se déroulent à propos de prestations de services, entre agents prestataires et agents utilisateurs. Elles ne se limitent pas aux moments forts que constituent souvent les épisodes de face-à-face, de discussion directe* » (in « *Les relations de service et l'analyse des agents*"». Sociologie du Travail n°3, 1994, p.384).

les gendarmes sont obligés de mettre en œuvre ce que J-D. Reynaud appelle des "*régulations autonomes*"[237] c'est-à-dire un ensemble de normes de fonctionnement qui sont adoptées pour assurer l'efficacité des tâches au quotidien (c'est en fait la traduction opératoire des directives) : par exemple, certains gendarmes utilisent les missions de surveillance générale pour faire avancer leurs dossiers, leurs procédures (délivrance de convocation, recueil de témoignages…). L'organisation est obligée de laisser une certaine autonomie dans le travail aux gendarmes (tout du moins au niveau des moyens plus qu'au niveau des objectifs) en contrepartie des contraintes de temps et de qualité imposées par les différents publics, de la meilleure qualification de ses personnels et des conditions de travail elles-mêmes. En la matière, il est intéressant de noter que les gendarmes ont le sentiment que leurs attentes ne sont pas assez prises en compte : on leur demande rarement leur avis sur le choix d'un matériel (par exemple le choix d'un véhicule[238]), sur la définition et la mise en œuvre de certains modes de fonctionnement, de certaines manières de travailler[239]… Ils sont bien souvent placés devant le fait accompli et doivent s'adapter[240].

Il faut tenir compte de ces différentes contraintes si on veut comprendre la nature des attentes et tenter d'y apporter une réponse adéquate. De la même manière, les gendarmes auraient, nous semble-t-il, tout intérêt à informer, en toute transparence, les populations de l'existence de ces contraintes, plutôt que de laisser s'installer des incompréhensions favorisées par les non-dits[241] (cf. par

---

[237] Cf. par exemple, REYNAUD J-D. « *La régulation dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome* ». Revue Française de Sociologie, n°1-XXIX, 1988.

[238] Certaines marques étant plus confortables que d'autres (notamment en termes de place pour les jambes pour les personnels qui doivent rester à l'arrière) alors que certaines équipes (comme les PSIG) sont amenées à passer une grande partie de leur temps de travail dans les véhicules…

[239] A titre d'exemple, les gendarmes de certaines BT nous ont fait part d' améliorations qu'ils aimeraient voir mises en œuvre notamment afin de les soulager de la partie administrative de leur tâche : avoir un personnel de soutien administratif chargé du traitement des messages, la mise en réseau de l'ordinateur qui recueille les données statistiques et administratives, la simplification des messages (MIJ, MOJ…) qui apparaissent comme une redite (taper plusieurs fois les mêmes informations dans des messages différents simplement parce que les commanditaires sont différents)… Bref, simplifier toutes les tâches qui éloignent le gendarme de son métier : la surveillance générale, le renseignement, l'enquête.

[240] Sur cette question de l'autonomie des gendarmes, des conditions de travail et les pratiques professionnelles, cf. par exemple, les travaux de DIEU F, MIGNON P. (*La force publique au travail*. Paris : L'Harmattan, 1999), de MOUHANNA C. « *Contrôle hiérarchique et autonomie du terrain : l'exemple de la Gendarmerie départementale* ». Les Champs de Mars n°6, 2000 et de ZAUBERMAN R. « *La répression des infractions routières : le gendarme comme juge* ». Sociologie du travail n°1, 1998..

[241] Par exemple, les individus qui appellent le COG, comprennent très bien pourquoi les opérateurs ne peuvent pas faire intervenir une patrouille (à moins qu'elle ne soit à proximité) lorsqu'ils signalent un automobiliste qui malgré son état d'ébriété avancé s'apprête à reprendre la route ; mais pour cela, il faut prendre le temps de leur expliquer (le temps de faire sortir ou intervenir la patrouille, l'individu sera loin).

exemple la politique adoptée par la SNCF, qui, face à l'augmentation du niveau d'exigence des usagers, les prévient, même de façon laconique, lors d'un arrêt : nature de l'incident, durée approximative de l'arrêt…).

Devant cet ensemble hétérogène de demandes, le gendarme se doit d'adapter ses pratiques professionnelles et, notamment développer l'échange social comme compétence (cf. N. Alter[242]).

Pour répondre à ses engagements (tout mettre en œuvre pour apporter la meilleure réponse possible aux attentes/demandes des populations), la Gendarmerie dispose de quatre principes d'action :

- *la proximité* : comme nous l'avons déjà souligné, la proximité est une des premières ressources dont dispose la Gendarmerie pour l'exercice de ses missions. Elle suppose une connaissance des populations (proximité relationnelle) et du territoire (proximité dans l'espace). Elle repose sur un maillage du territoire, sur l'entretien d'un contact (qui se veut réciproque) entre les gendarmes et la population qui habite ou travaille sur la circonscription dont ils ont la charge et sur une capacité à intervenir rapidement en cas de sollicitation (proximité dans le temps).

- *le partenariat* : qui repose sur l'idée que, au regard de l'étendue du territoire et des domaines d'activités couverts, de la complexité des phénomènes liés à l'insécurité, les gendarmes ne peuvent pas traiter eux-mêmes, directement, toutes les situations auxquelles ils sont confrontés et doivent, lorsque leurs compétences ont atteint leurs limites, savoir passer la main ou demander de l'aide à un acteur plus compétent. La signature d'un contrat local de sécurité est l'une des expressions de ce partenariat. De plus en plus, les études convergent pour dire que la sécurité publique est une affaire collective nécessitant la coopération entre les forces de sécurité publique et un ensemble d'acteurs (police municipale, travailleurs sociaux, citoyens…). A tous les niveaux, les services de l'Etat (dont la Gendarmerie) doivent développer des logiques de partenariat, mobiliser les différents intervenants sociaux. Cette recherche de complémentarité suppose bien entendu que chacun connaisse non seulement les dimensions culturelles des différents corps de métiers mais aussi les prérogatives, les champs de compétences et d'intervention, de l'autre : savoir quand et à qui passer le relais. Cette connaissance ne peut se construire que dans le dialogue et l'expérimentation. Ainsi, si nous nous plaçons du point de vue de la Gendarmerie départementale, la réponse qu'elle peut apporter à l'ensemble des sollicitations dont elle fait l'objet doit tenir compte de cette

[242] ALTER N. *L'innovation ordinaire*. Paris : P.U.F, 2000.

donne : avant chacun faisait dans son coin ; ces pratiques s'avèrent de moins en moins possibles surtout si nous tenons compte du fait que le phénomène social "délinquance" est, comme disent les sociologues, un "fait social total". L'explication et la réponse apportées doivent être plurielles (en termes social, répressif, préventif, politique…). Ce constat suppose aussi que la Gendarmerie mène des actions pédagogiques auprès des populations en leur expliquant qu'elles ne peuvent pas se décharger de tout sur les institutions, qu'en matière d'insécurité le risque zéro n'existe pas (la sécurité absolue est un mythe) et que les gendarmes n'ont pas les moyens de satisfaire, de répondre à toutes les attentes et sollicitations[243]. En rappelant aussi aux usagers, que si les gendarmes sont les principaux acteurs de la sécurité publique, ils ne sont pas les seuls (par exemple, à la place qui est la leur, les élus locaux et les citoyens eux-mêmes doivent jouer leur rôle). Chaque acteur (parents, enseignants, …) doit se mobiliser, prendre ses responsabilités : "… *il faut qu'on arrête de nous prendre pour des « bonnes à tout faire », que certaines administrations arrêtent de se délester de leurs prérogatives et prennent leur responsabilité, sinon, nous on n'arrivera pas à s'en sortir…*" (gendarme BT périurbaine). Il faut organiser des partenariats parce que, face à la désertion de certaines institutions dans des domaines de la vie publique, la Gendarmerie est amenée, comme nous l'avons déjà souligné, à gérer des situations qui débordent de son domaine de compétence[244]. Elle agit un peu comme un "système palliatif" qui répond aux exigences immédiates (parce que le gendarme étant consciencieux, "ne peut pas laisser faire") au détriment de sa mission de recherche du renseignement et des contacts. La Gendarmerie, notamment en milieu périurbain, doit aussi apprendre à travailler avec de nouveaux acteurs comme les agents locaux de médiation sociale, les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeubles, les transporteurs publics, les entrepreneurs, les associations de quartier…

De plus, les actions en partenariat sont aussi le signe de la prise en compte d'une compétence reconnue aux gendarmes, comme professionnels de la sécurité publique. Dans l'Eure, cette reconnaissance passe, par exemple, par la participation de la Gendarmerie départementale à la formation des agents locaux de médiation sociale.

---

[243] D'ailleurs, l'essor du marché de la sécurité privée est révélateur : les entreprises privées, les systèmes de sécurisation passive (porte blindée, alarmes, systèmes de vidéosurveillance) se développent pour pallier le fait que la Gendarmerie et la police nationales ne peuvent pas prendre en charge toutes les questions de sécurité et doivent faire prévaloir l'intérêt général, c'est-à-dire le maintien de l'ordre dans l'espace public.

[244] Parfois la Gendarmerie est la seule visite institutionnelle (avec le maire s'il a le temps et la Poste s'il y a du courrier) que reçoivent certaines personnes isolées. C'est dans cet ordre d'idées que les gendarmes rendent visite à Mme X qui vient de perdre récemment son mari afin de lui soutenir le moral.

- *la permanence* : c'est-à-dire la disponibilité non pas du gendarme mais de la Gendarmerie comme la distinction apparaît dans le n°spécial de la Lettre de la Gendarmerie de novembre 1998. Une gestion entre des intérêts privés (ceux du gendarme qui a le droit à des repos physiologiques, à une vie de famille, à une vie sociale…) et l'intérêt général (qui suppose la continuité du service public, notamment en matière d'ordre et de sécurité).

- *la prévention* : par une présence dissuasive, par l'occupation du terrain, par des actions ciblées (FRAD, BPDJ…) qui doivent revêtir des dimensions pédagogiques et éducatives (donner du sens)[245] ; même s'il convient de noter que ces actions de prévention sont plus difficilement perceptibles. C'est pourquoi il faut informer les publics quant à leur existence, en sachant que la plus grande partie des activités menées par les gendarmes sont des démarches de prévention (être présent sur le bord de la route, mettre en garde les jeunes et leurs parents contre la dangerosité des drogues…).

4) L'opposition ville / campagne, un contraste qui s'estompe… des attentes/demandes qui s'homogénéisent

Sur le terrain, la société urbaine et la société rurale apparaissent comme deux univers sociaux de moins en moins séparés, à en croire le sociologue J-C. Chamboredon[246]. Ils forment, selon lui, les deux pôles d'un même axe même si, statistiquement, la classification urbain/rural s'opère selon la densité du bâti et un seuil de population agglomérée (2000 habitants)[247] : ainsi, selon H. Mendras, "*Les relations sociales, les réseaux de communication, d'influence et de pouvoir, le rôle des institutions, les clientèles commerciales ont une structure identique dans les petites villes, les villages et la campagne, qu'ils relient entre eux, en une trame qui a son nœud central dans la petite ville.*" (1995, p.328).

Ainsi, en de nombreux points, l'opposition ville / campagne devient de moins en moins féconde (cf., par exemple, J-C. Chamboredon, 1985). Les frontières entre la ville et la campagne tendent à se brouiller[248] : " *Désormais on ne naît plus,*

---

[245] Notons au passage qu'une sanction est d'autant mieux accueillie qu'elle est expliquée, qu'elle prend du sens…

[246] CHAMBOREDON J-C. « *Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne* » in COLLECTIF. *Histoire de la France urbaine*. Paris : Le Seuil, Tome V, 1985

[247] cf. HILAL M., SCHMITT B. « *Les espaces ruraux : une nouvelle définition d'après des relations villes-campagnes* ». INRA Sciences Sociales n°5, novembre 1997.

[248] "*Modes de vie et comportements socioculturels séparent de moins en moins ruraux et urbains, et les clivages que connaît notre société ne passent plus guère par l'opposition entre villes et campagnes*". (AURIAC F. « *Villes-campagnes : pour une approche globale* ». Sciences Humaines hors série n°4, février-mars 1994, p. 46).

on ne vit plus, on ne meurt plus, on ne travaille plus dans le même village. Notre vie quotidienne est soumise à des tas de déplacements qui ne s'organisent pas au hasard. Le territoire s'organise à partir des phénomènes de polarisation, d'attraction et de zones d'influence. Il y a des lignes de force qui sont liées à des attractions et l'attraction qui structure principalement l'espace dans notre monde actuel, c'est l'attraction de l'emploi et c'est à partir des déplacements entre le domicile et le lieu de travail qu'a été faite cette délimitation des différents espaces" (Delorme P. in LARCHER G, 1999). La localisation géographique (la variable "lieu d'habitation") joue un rôle moins prégnant en matière de mœurs ou de consommation par exemple : le modernisme se diffuse aussi bien dans les communes rurales que dans les espaces urbains[249]. Les rapports ville-campagne se trouvent recomposés : "*A partir de 1970, tout change : le village se modernise, se repeuple et voit affluer des citadins à certaines saisons, qui parfois s'y établissent complètement si la ville est assez proche. Les retraités y reviennent*" (Mendras, 1995, p.327). L'espace proprement dévolu à l'agriculture se raréfie (processus de "« déruralisation » graduée") ; il accueille de nouvelles populations[250] qui font l'apprentissage de la "multi-localité" (distinctions territoriales et fonctionnelles) et dont l'acculturation ne va pas toujours de soi. De façon analogue, même si il existe encore des différences entre la ville et la campagne[251], celles-ci tendent à s'atténuer, comme le note l'équipe Louis Dirn[252] sous l'effet d'un processus d'urbanisation des modes de vie. Au moins statistiquement, les "… *campagnards jouissent aujourd'hui de toutes les aménités de la vie urbaine : les statistiques ne font plus apparaître de différence systématique, comme il y a vingt ans, entre Parisiens, citadins, banlieusards, habitants de petites villes et campagnards. Tous les foyers sont équipés de salle d'eau, de cuisine modernisée, de machine à laver le linge, de réfrigérateur, de télévision et d'auto. Sur tous ces points, les agriculteurs et les ruraux ont rattrapé les citadins depuis 1970 (…) Les enfants de la campagne sont ramassés par des cars qui les amènent dans des collèges et des lycées où ils se retrouvent avec leurs congénères urbains*" (Mendras, 1995, p. 327-328).

Ainsi, par exemple, les zones rurales sont confrontées aux mêmes phénomènes de déviances qui se retrouvent dans l'urbain (les problèmes de toxicomanie, les rodéos, la violence, les tags, les conflits interpersonnels, la présence de jeunes délinquants…), même si il demeure une différence, notamment en termes de volume, de nombre d'affaires constatées et traitées, qui tient en grande partie au

[249] Cf. par exemple BIGOT R, HATCHUEL G, ORTALDA L. « *L'influence du lieu de résidence sur les opinions* ». Cahiers de Recherche du CREDOC n°151, octobre 2000.

[250] populations constituées "…*de ruraux partiellement « déruralisés », d'urbains en partie « re-ruralisés »*…" in Chamboredon, 1985, op. cit..

[251] notamment en termes d'emplois, d'équipements culturels et de loisirs, de qualité de vie (pollution, bruits…), de tissu associatif …

[252] "*Sur tous les domaines analysés par nos tendances, on ne voit plus de différence significative entre urbains et ruraux*" in DIRN L. « *Société française. Ce qui a changé depuis 20 ans* ». Sciences Humaines n°84, juin 1998. p.13

nombre et à la diversité des populations, à leur disposition sociale sur un territoire donné. C'est cette **différence de degré, plus que de nature**, qui peut expliquer la disproportion et la diversité des demandes exprimées que nous pouvons observer notamment entre les ruraux et les urbains. La délinquance étant objectivement plus prégnante dans certains lieux, *de facto*, ce phénomène se traduit, dans les faits, par des sollicitations plus importantes de la Gendarmerie dans ces zones sensibles : pour le dire autrement, les plaintes sont plus importantes, les appels au COG plus nombreux dans le canton de Gaillon[253] que dans celui de Beaumesnil.. Ceci ne veut pas dire que délinquance et criminalité sont absentes des zones rurales. Elles sont moins prégnantes. Si l'on souhaite procéder à des comparaisons ville/campagne, suivant en cela S. Roché, il convient de prendre en compte un certain nombre d'éléments tels que : la densité des populations, des transports, la quantité de biens à voler… De la même manière, si nous raisonnons en termes d'attentes et non de demandes, nous nous apercevons que la ville et la campagne se différencient de moins en moins. Ceci s'explique à la fois par le fait que les ruraux sont amenés de plus en plus à intervenir dans l'espace urbaine et que les médias, et particulièrement la télévision, participent à diffuser, dans toutes les couches de la société, un sentiment d'insécurité culturellement partagé.

Ainsi, les zones urbaines apparaissent, dans les enquêtes, plus touchées par les phénomènes de délinquance, de violence. *De facto*, il existerait un sentiment d'insécurité plus exacerbé en milieu citadin. Ainsi, par exemple, E. Crenner[254] montre que, statistiquement, le sentiment d'insécurité est plus prégnant en milieu urbain qu'en milieu rural : 17% des citadins – hors région parisienne – ont peur de sortir seuls le soir contre 8% des personnes habitant en zone rurale. Il apparaît donc, empiriquement, que les foyers de tension se trouvent concentrés là où les densités de population sont les plus élevées (une sorte "d'effet promiscuité"), c'est-à-dire les villes et là où la "*concentration spatiale de la misère*"[255] est avérée (même s'il faudrait mesurer cette remarque en fonction de la nature des infractions[256]). Les enquêtes du CREDOC montrent d'ailleurs que les craintes (maladie grave, accident de la route, être agressé dans la rue…) augmentent avec la densité urbaine. Ainsi, par exemple, aux dires des gendarmes de la BT locale, la plus grande partie des faits de délinquance constatés sur les cantons de Gaillon et Gaillon Campagne est concentrée dans

[253] et non dans le canton de Gaillon Campagne

[254] CRENNER E. « *Insécurité et préoccupations sécuritaires* ». Données Sociales de l'INSEE, 1999 ou CRENNER E. « *Insécurité et sentiment d'insécurité* ». INSEE Première n°501, décembre 1996.

[255] Cf. CHAMPAGNE P. « *Quelle politique publique pour les "quartiers en difficulté" ?* ». Sociétés & Représentations n°5, décembre 1997.

[256] Il n'est pas sûr en effet qu'il y ait plus de conflits de voisinage à la Madeleine (un quartier d'Evreux comptant environ 22000 habitants) que dans des petites villes ou des villes moyennes (comme Val de Reuil ou Gaillon) pour ne prendre que cet exemple local.

les villes de Gaillon et d'Aubevoye et plus particulièrement dans trois quartiers d'habitats collectifs. Le fait que la concentration des personnes est moins importante en zone rurale, zone d'activité privilégiée de la gendarmerie, rend-il l'aspect criminogène du département moins visible dans les ZGN que dans les zones étatisées ? Cette remarque étant transposable à l'ensemble du territoire français[257]. Rappelons aussi qu'aucune zone (rurale ou urbaine) ne semble épargnée par la délinquance, même si comme nous l'avons déjà signalé, en fonction des configurations locales, le volume des affaires traitées, la charge de travail peuvent être fondamentalement différents : ainsi, près d'un quart des infractions sont constatées par la gendarmerie nationale en zones rurales et périurbaines contre trois quarts des infractions enregistrées par la police en zone étatisée selon les chiffres établis par les ministères de l'Intérieur et de la Défense. La même distinction peut être observée entre les BT (rurales et périurbaines) qui constituent notre échantillon : à titre d'exemples, en 2000, la BT de Gaillon a constaté près de 10 fois plus de crimes et délits que celle de St Georges du Vièvre. Si nous faisons le rapport crimes et délits constatés par le nombre de personnels total des brigades, nous nous apercevons qu'en 2000, en moyenne, un gendarme de Gaillon constatait environ trois fois plus de crimes et délits que son homologue de St Georges (rapport de 30 pour 10). Par ailleurs, les enquêtes de victimation et les statistiques policières nous indiquent que, face à certaines formes de violence, de délinquance, en fonction du lieu d'habitation (de la qualité du cadre de vie), nous ne sommes pas tous égaux : "*L'agression demeure un risque exceptionnel, sauf pour certains groupes et dans certaines zones où elle finit par figurer dans l'univers habituel : sa gravité cependant, y reste mesurée. La prédation, au contraire, fait figure de risque largement répandu*" (LAGRANGE H, POTTIER M-L, ROBERT P, ZAUBERMAN R. « *Enquêtes de victimations et statistiques policières (1985-1995)* ». Questions Pénales XI.5, décembre 1998). Comme le note L. Mucchielli, "*Les Français qui ressentent le plus vivement un sentiment d'insécurité ne sont pas seulement les chômeurs, mais tous ceux « qui sont les plus sensibles à la fragilisation du modèle de société [l'Etat-providence et la société salariale de plein emploi] et à l'incertitude qui atteint son processus de reproduction et finalement sa persistance. L'adhésion à l'insécurité est propre à ceux qui sont surtout sensibles à la permanence de l'identité collective*" (2001, p.23). Les enquêtes de victimation ou les mesures du sentiment d'insécurité nous montrent que les attentes/demandes sont les mêmes en milieu rural ou périurbain, (évoquant un droit à la sécurité) à quelques nuances près qui tiennent à des inégalités devant l'insécurité, à des niveaux de tolérance aux troubles variables[258], à des degrés d'exposition, de vulnérabilités sociales hétérogènes,... qui peuvent expliquer des différences dans l'expression des

[257] Du fait que les zones urbaines concentrent davantage d'individus, de biens, … il paraît normal que les taux de criminalité y soient plus élevés.

[258] En sachant par exemple que plus la violence diminue, plus elle est insupportable aux yeux de ceux qui la subissent (sur ce point, cf. les travaux de S. Roché par exemple).

demandes en matière de sécurité par exemple. En la matière, il convient donc de tenir compte de la pression sociale que la délinquance exerce sur la vie des habitants. L'espace incivil n'est pas circonscrit à la ville. Il convient de rappeler aussi, avec M. Choquet, que les conduites à risque ne sont pas circonscrites à la ville, bien au contraire : "*La mortalité des jeunes diminue à mesure que la taille de la commune augmente. Ainsi, contrairement aux idées reçues, le taux de mortalité des jeunes est surtout important dans les zones rurales et dans les villes de faible taille*" (in Collectif. *Souffrances et violences à l'adolescence*. Paris : ESF, 2000 ; p.78)

Mais que ce soit en zone rurale ou périurbaine, nous avons pu observer que de plus en plus, les demandes adressées à la Gendarmerie portaient sur ce que certains sociologues nomment les incivilités (et d'autres les micro-violences). En effet, les incivilités[259], comme le montre par exemple S. Roché[260], participent activement au développement, à l'entretien d'un sentiment d'insécurité. La notion d'incivilité est liée à celle de désordre en public, de détérioration du climat social, de violence. Qu'elles prennent la forme du vandalisme ou de salissure ou de dégradation (des équipements publics, des boîtes à lettres, tags…), de l'abandon d'objets dans l'espace public, du non respect des règles de civilité (insultes, irrespect, impolitesse…), de conflits plus ou moins déclarés (bruit, chahuts, mauvaises odeurs, occupation d'espaces comme les cages d'escalier, troubles de voisinage…), les incivilités apparaissent comme des atteintes au vivre ensemble qui remettent en cause la cohésion sociale. En effet, la construction de la citoyenneté sociale nécessite aussi l'existence d'une base de civilité commune, partagée[261] (un ensemble de droits et de devoirs collectivement partagés). Or, comme l'énonce l'auteur, « … *les régulations sociales informelles, la sociabilité, le voisinage solidaire faisant défaut, les comportements incivils se libèrent* » (1996, op. cit. p.13). Par là même, les incivilités contribuent à l'expression de demandes sociales en termes de sécurité auxquelles la gendarmerie et ses partenaires (police municipale, agents locaux de médiation sociale…) doivent apporter des réponses sans avoir toujours les moyens légaux de le faire (certains actes n'entrant pas dans le champ du pénal). Or, si ces petites dégradations et ces petits désordres sont laissés sans réponse publique,

259 Les incivilités sont une notion sociologique et non juridique ; certaines sont des infractions, d'autres, comme le regroupement de jeunes, ne sont pas incriminables par la loi pénale. Mais ce sont des faits qui peuvent avoir des conséquences sociales importantes : par exemple, en termes de retentissement, un individu qui roule dans un quartier avec un cyclomoteur non muni d'un pot d'échappement (incivilité) a plus d'impact qu'un crime commis dans un appartement.

260 in *La société incivile*. Paris, Seuil. 1996.

261 « *La construction de la citoyenneté ne peut se faire que sur une base de civilité partagée qui fait circuler entre les individus des codes communs et des modes d'entrée en contact entre personnes.* » (ROCHE S. « *Face aux incivilités, comment reconquérir les espaces collectifs* » in Collectif. *L'état de la France 98-99*. Paris : La Découverte, 1998, p. 94).

elles peuvent déboucher sur des actes de délinquance, sur des peurs, sur un sentiment de délaissement, d'abandon… (cf."théorie de la vitre brisée")[262]

De la même façon, en termes d'opinions, même si des appréciations différentes peuvent amener à affirmer à un clivage ville / campagne, on ne peut pas pour autant conclure à l'opposition radicale entre les deux univers sociaux (cf. DUPOIRIER E. « *Villes-campagnes : pas de fracture mais des opinions distinctes* ». Le Monde du 19 novembre 1999). En effet, si on affine l'analyse, les différences d'opinion sont plus flagrantes entre les populations rurales et urbaines (les grandes agglomérations, notamment d'Ile de France) qu'avec les populations des petites villes, des communes périurbaines. Ceci tient certainement, comme le souligne E. Dupoirier, à la composition socialement différente des deux mondes. Selon les enquêtes menées par l'observatoire interrégional du politique et le centre d'étude de la vie politique français, les ruraux sont porteurs de valeurs d'ordre et d'autorité alors que les citadins tendent à s'en séparer vers plus d'individualisme. De même, "*C'est dans la qualité du lien social, et tout spécialement celui vécu au sein des territoires de la vie quotidienne, que les ruraux continuent de rechercher leurs références identitaires privilégiées. Le monde rural réaffirme sa confiance dans les territoires de proximité pour donner de la lisibilité et du sens au monde social. (…) Quand la « communauté de voisinage » perd son sens pour la France urbaine (…), la France rurale conserve un grand attachement aux hommes (…) et une croyance majoritaire en un projet commun*…" (DUPOIRIER, 1999). Ainsi, il existe une communauté de pensées, qui dépasse les frontières rurales/urbaines pour dire que l'insécurité est un événement préoccupant, que la violence doit être condamnée et que les forces de sécurité doivent agir efficacement contre ces phénomènes.

Ces évolutions s'accompagnent d'un renouvellement des représentations attachées à l'espace rural : "*D'espace agraire, celui-ci devient objet de consommation et enjeu paysager*" (RENARD J. « *Les habits neufs de l'espace rural* ». Sciences Humaines hors série n°4, février-mars 1994).

Comme le remarque B. Hervieu[263], "… *le clivage urbain-rural n'est pas le plus pertinent pour comprendre les évolutions culturelles de notre société. Les écarts culturels sont bien plus importants au sein même d'une agglomération urbaine, entre les populations de centre-ville ou de quartiers résidentiels et les populations de quartiers périphériques. De là même façon, on constate au sein du monde rural des écarts considérables du point de vue culturel entre les bourgs ruraux dont la population est très diversifiée, très mobile, et des*

[262] Cf. par exemple KELLING G-L, WILSON J-Q. « *Vitres cassées* ». Cahiers de la Sécurité Intérieure n°15, 1er trimestre 1994.

[263] A titre anecdotique, B. Hervieu, président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), habite dans le canton de Beaumont le Roger (dans l'Eure). La BT de Beaumont travaille en binômage avec la BT de Beaumesnil.

espaces ruraux très enclavés, très homogènes et surtout très vieillis. (…) les critères de génération, les critères de revenus, les critères de niveau de formation sont largement plus pertinents que le seul critère d'opposition entre la ville et la campagne" (Le Monde du 25 octobre 1999). Ce clivage n'est pas, semble-t-il, le plus pertinent pour connaître les attentes/les demandes des usagers. C'est pourquoi, il semble plus indiqué d'inviter les gendarmes à prendre en considération des lieux défavorisés qui cumulent un certain nombre de données, de handicaps sociaux tels que le chômage, la pauvreté, des taux d'échec scolaires élevés, des logements dégradés… et où, la délinquance a plus de probabilité de se développer pour orienter leurs activités, quel que soit l'espace (rural ou périurbain) dans lequel ils se situent.

Peu à peu, les néo-ruraux et les "rurbains"[264] se substituent aux paysans de souche (en emportant leurs pratiques et leur culture d'urbain), la communauté villageoise apparaît moins structurée, le fossé des mentalités tend à se combler : "*Ce qui est souvent pensé comme la culture rurale typique, à savoir la stabilité, l'enracinement n'est plus la culture dominante de la plupart des campagnes*" (Hervieu, 1999). Par exemple, la convivialité qui, selon certains, était caractéristique de la vie dans les petits villages, ne va plus de soi. Il existe des "… *réflexes de méfiance qui continuent de jouer dans les relations entre ruraux de souche et nouveaux arrivants*" (Hervieu, 1999). De même, Olivier Donnat, à travers ses travaux[265], laisse entendre qu'en de nombreux points (tout du moins dans les discours), les pratiques culturelles des personnes résidant à la campagne tendent à se rapprocher de celles qui habitent en ville. De même, depuis la fin des années 80, les observateurs mettent en lumière un phénomène social, l'installation de personnes plus ou moins modestes, plus ou moins en difficulté en milieu rural[266] (migrations résultant de la crise) : "*Ce sont des gens qui ont besoin d'avoir une image d'eux-mêmes qui ne soit pas une image de dégradation. La campagne renvoie à des notions comme la convivialité, la solidarité, et à une image de dignité*" (N. Mathieu, 1996[267]). Même si, dans la réalité, en fonction des lieux, ces représentations se vérifient plus ou moins sur le terrain. Dès lors, il n'est pas étonnant que les gendarmes qui exercent dans des

---

[264] C'est-à-dire qu'au moins un membre du ménage habitant dans un paysage à dominante rurale travaille dans un pôle urbain ou périurbain. S. Thievant qui a consacré son étude à deux BT exerçant leurs activités dans des milieux "rurbanisés", définit ces derniers comme des "*zones situées à proximité des grands centres urbains dont elles subissent l'influence (apport d'une population nouvelle) mais qui gardent un aspect rural au niveau de leur environnement (faible degré d'urbanisation*" (1994, op. cit., p.1)

[265] in *Les pratiques culturelles des Français. Enquête 1997*. Paris : La Documentation Française, 1998

[266] En espérant inconsciemment que la solution aux problèmes urbains se trouve dans la reconquête de l'espace rural. La ville se déverse ainsi vers la campagne proche. Pour le phénomène de la rurbanisation, cf. BAUER G., ROUX J-M. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*. Paris : Seuil, 1976.

[267] Entretien dans Le Monde du 16 avril 1996.

zones à caractère rural se trouvent de plus en plus confrontés non seulement à des nouvelles populations mais aussi à de nouvelles attentes (exigences), à de nouveaux problèmes (incivilités, conflits de voisinage...) qui auparavant étaient la plupart du temps régulés "en interne". Comme le fait remarquer F. Dieu, "*Il serait d'ailleurs niais de penser que les zones rurales puissent être épargnées par la délinquance, par l'insécurité et le sentiment d'insécurité, ne serait-ce que — pour faire état d'un argument de bon sens — au regard de la présence dans ce type de zones de biens et de valeurs susceptibles d'être convoités ou dégradés. La diffusion des modes de vie et des valeurs de la société de consommation, ainsi que les progrès considérables dans le domaine des moyens de mobilité et de communication, ont assez singulièrement réduit les clivages pouvant exister entre les mondes rural et urbain. En voiture, avec le téléphone, voire le réseau Internet, il ne faut ainsi que quelques minutes, voire quelques fractions de seconde pour franchir les kilomètres séparant un important centre urbain d'un village de montagne. Ce phénomène a conduit à un obscurcissement de la frontière entre le rural et l'urbain, les comportements des villageois tendant à se rapprocher de ceux des citadins en de nombreux domaines, notamment en termes de consommation ou de demande de services publics et d'équipements. Le secteur de la sécurité représente une illustration saisissante de ce continuum entre ruralité et urbanité, la violence, la déviance et la peur ne connaissant guère les délimitations physiques et humaines pas plus que les principes de répartition territoriale*". (DIEU F. « *Le critère du territoire dans les politiques publiques de sécurité* ». Actes du colloque CESDIP :« *Normes, déviances, contrôle social. Nouveaux enjeux, nouvelles approches* ». du 14-16 octobre 1999).

5) La notion de relation de service : application aux interactions gendarmes / jeunes

Pourquoi s'intéresser à la notion de "relation de service" alors que nous souhaitons étudier les attentes/demandes que les populations adressent à la Gendarmerie ? Tout simplement parce que ces dernières ne sont qu'un volet (certes structurant) d'une notion plus vaste, qu'un élément qui donne sa configuration à la relation qui confronte, dans un contexte et un moment donnés, un gendarme et un civil pour le dire rapidement.

La relation de service est une notion développée par le sociologue E. Goffman notamment dans son ouvrage *Asiles*[268]. Elle repose sur une logique de service qui met en jeu, dans l'échange entre un agent public (un gendarme) et un public (la reconnaissance que l'usager est "une personne"), des expériences, des représentations, des valeurs, … plus ou moins en adéquation. La relation de service est complexe du fait même que les hommes qui la construisent et que

[268] GOFFMAN E. *Asiles*. Paris : Editions de Minuit, 1990 (préface de R. Castel). Cf. plus particulièrement IV[ème] partie "*Les hôpitaux psychiatriques et le schéma médical-type*" p.375 et suiv.

les contextes sociaux dans lesquels elle s'édifie sont complexes[269]. D'un point de vue théorique, cette notion peut être définie comme une "… *activité mettant en jeu une relation triangulaire où interviennent un professionnel, un objet à réparer et son propriétaire*" (J-M. Weller[270] p.15), où le gendarme apparaît comme le professionnel face à un usager (souvent un plaignant) qui demande réparation d'un préjudice commis par un tiers. C'est en fait la relation que le gendarme noue avec des individus ou des organisations (entreprises, associations,…) à l'occasion d'une prestation de service (la sécurité étant perçue comme un service)[271], à propos d'un problème (un vol, une agression) ou d'une situation (demande de renseignement, d'écoute, recherche de conseils[272], d'informations…). Cette relation de proximité repose sur la connaissance que les gendarmes ont des populations, des lieux et de l'environnement et sur la confiance et la reconnaissance que l'usager investit dans le gendarme, professionnel de la sécurité [273] (reconnaissance du gendarme comme "expert de la sécurité publique").

Comme nous l'avons laissé entendre et comme certains auteurs l'ont mis en lumière, le public est au centre de l'organisation gendarmique de terrain. Cela va nous amener à porter une attention particulière à la notion de relation de service, et plus spécialement, dans le cadre de l'étude des BT retenues, à un certain nombre de ses expressions : l'accueil, la réponse systématique à toutes les demandes, l'écoute et le dialogue (qui sont les axes prioritaires développés par la D.G.G.N) et la Gendarmerie départementale en tant que "police de proximité". Notons au passage[274], qu'au moment où le gouvernement place ce concept au cœur de la modernisation des services publics de sécurité (cf. par exemple *Le guide pratique de la police de proximité*, 2000)[275], une des questions qui se posent à la Gendarmerie est de savoir si cette institution, figure emblématique de la proximité, n'est pas en train de prendre de la distance avec le terrain, sous l'influence d'un management qui placerait l'événement au centre des activités,

---

[269] Cf. les travaux de B. Lahire, 1998 op. cit.

[270] WELLER J-M. « *Abuse-t-on de la notion de relation de service ?* ». Education Permanente n°137, avril 1998a.

[271] Ce qui signifie aussi bien une amélioration des conditions d'accueil, des démarches simplifiées, des horaires adaptés, moins d'attente lors d'un dépôt de plainte… qu'une meilleure prise en charge des victimes.

[272] C'est le cas par exemple des petites communes qui n'ont pas les moyens d'avoir des services, des personnels importants. Il arrive que des maires de ces petites communes demandent conseil auprès du commandant de brigade pour la rédaction d'un arrêté, pour l'organisation d'une course cycliste ou d'une fête…

[273] N'oublions pas que la Gendarmerie est une "*force humaine*" qui a reçu une délégation de service public en matière de protection des personnes et des biens.

[274] Comme nous avons commencé à le voir.

[275] Beaucoup d'éléments mis en lumière dans ce document nous rappellent l'action de la Gendarmerie au quotidien notamment à travers ses missions de surveillance générale.

des modes d'action et qui affirmerait la préséance du quantitatif ("*faire des statistiques acceptables*") au détriment du qualitatif. En effet, si une priorité est donnée aux statistiques et à l'événement (qui présuppose une logique de gestion à court terme des situations et de valorisation du judiciaire), ne se fait-elle pas au préjudice d'un travail de terrain reposant sur un certain nombre de principes tels que la proximité, la connaissance du territoire et des populations, l'écoute, la prévention, l'anticipation des incidents et des demandes… Ce glissement semble transparaître dans un certain nombre de conversations que nous avons eues avec des gendarmes, et dans le fait que la patrouille de surveillance générale est aussi celle qui traite les interventions[276].

En fonction de la proximité sociale des personnels vis-à-vis des populations avec lesquelles ils sont en contact, les interactions avec certains publics peuvent être plus ou moins harmonieuses ou conflictuelles du fait même que, lors de cette rencontre, deux "*cadres de références*" parfois opposés se confrontent. Dans les faits, nous nous apercevons que la manière dont les gendarmes perçoivent, appréhendent les publics joue un rôle dans le traitement des demandes. La relation de service ne sera pas de même nature en fonction du statut de la personne qui sollicite ce service. Le gendarme adapte son discours, ses réponses au public avec qui il est en relation. La question se pose alors de savoir comment dépasser ces "chocs culturels" alors que les gendarmes sont amenés à travailler avec des publics divers qui ne sont pas forcément en proximité culturelle avec eux ?

Voilà une des questions qui se posent aussi bien aux jeunes gendarmes qui sont affectés dans des BT rurales et qui se retrouvent confrontés à un monde qui ne fait généralement pas partie de leur univers social d'appartenance ["*Le plus difficile quand on arrive dans une petite brigade rurale c'est de s'acclimater au milieu agricole ; c'est une mentalité particulière, une vie loin de tout (c'est dur pour les familles des fois !). La population est plutôt une population âgée ; il faut faire ses preuves et obtenir la confiance des personnes. En plus, il faut s'intéresser au monde paysan, surtout quand on vient de la ville. La plupart de nos contacts, les maires notamment, sont des agriculteurs, alors pour les conversations, il faut en connaître un minimum*…" (gendarme, BT rural)], qu'aux gendarmes intervenant en espace périurbain (de la même façon que nous pourrions extrapoler ces remarques à une plus grande partie de la population).

En effet, avant, la population était majoritairement paysanne et homogène, les gendarmes étaient issus de ce milieu. Maintenant, c'est la pluralité des publics et des milieux sociaux qui domine l'espace de travail du gendarme. Ainsi, un gendarme d'une brigade périurbaine, comme Pacy sur Eure ou Gaillon, doit

[276] Peut-être faudrait-il, au moins dans les BT périurbaines, dès lors que les effectifs sont suffisants, disjoindre les équipes chargées des SG et celles s'occupant des interventions.

s'adapter à deux univers sociaux (le monde rural et le monde urbain), avec lesquels il est plus ou moins en proximité en fonction de ses expériences passées, de sa trajectoire sociale… Et de plus en plus, certains gendarmes ne connaîtront que l'espace urbain. "S'adapter" c'est-à-dire non seulement connaître la "circo" tant d'un point de vue topographique que d'un point de vue sociologique (la composition sociale des populations, les us et coutumes, le langage des habitants…). Même si, la grande partie des activités et des affaires concerne le milieu périurbain.

Pour illustrer nos propos, nous allons nous intéresser aux relations bien souvent problématiques entre certains jeunes adolescents et certains gendarmes, relations qui peuvent apparaître, au regard de l'observateur, comme conflictuelles, difficiles, "évitantes" ou inexistantes. Cette conflictualité peut être le révélateur d'un décalage entre la culture gendarmique et celle de certains jeunes. Elle peut expliquer aussi comment un certain fossé s'est-ils creusé entre ces deux entités sociales et comment il est difficile pour certains gendarmes de recueillir les attentes et les demandes de certains jeunes.

C'est à ce décalage que la Gendarmerie départementale en zone périurbaine peut être confrontée. Ainsi, lorsque les gendarmes de Gaillon effectuent des surveillances générales dans certains quartiers (identifiés par tous les acteurs locaux comme des "secteurs difficiles"), nous avons noté une certaine tension perceptible. Certains jeunes adoptent des comportements proches de ceux étudiés par David Lepoutre et qu'il regroupe sous le vocable de "*culture des rues*"[277]. Cette sous-culture se caractérise par un certain nombre de signes : un cadre spatial fortement territorialisé (le quartier, la cité, la cage d'escalier) et physiquement occupé, le policier ou le gendarme (comme symboles d'autorité, représentants de la société) sont perçus comme des "ennemis", le système de valeurs repose sur une logique de l'honneur et de la réputation ("ne pas perdre la face" au sens du sociologue E. Goffman), les interactions verbales et physiques y sont spécifiques, un sentiment communautaire existe au sein du groupe de pairs vecteur d'identification, il existe une micro-société spécifique qui définit un certain nombre de rites sociaux, un système d'interconnaissance et un fort contrôle social particuliers, les membres partagent une culture (musique, habillement, langage…) commune … Autant d'éléments qui se retrouvent inscrits dans certains quartiers des communes périurbaines étudiées même s'ils sont sans commune mesure avec le modèle qui a servi à l'auteur pour identifier cette culture (La cité des 4000 à la Courneuve). A ce propos, il convient de remarquer que ces comportements sociaux, ce "modèle culturel" peuvent être reproduits localement, en milieu rural (avec une sorte de

[277] LEPOUTRE D. *Cœur de banlieue*. Paris : Odile Jacob, 1997.

mimétisme transmis semble-t-il par l'intermédiaire de la fréquentation d'un même établissement scolaire ou par un média comme la télévision qui participe à la diffusion de ce modèle culturel). Nous avons pu observer dans des villages, certains jeunes qui adoptaient des traits décrits ci-dessus et ci-après.

Quels signes retrouvons-nous dans les communes que nous avons observées ?[278] D'abord, les relations entre la Gendarmerie et les jeunes de ces quartiers sont empreintes d'hostilité plus ou moins latente. Cette hostilité est le fruit d'une construction sociale qui se transmet de génération en génération ("*Lorsque les plus petits sont seuls, ils nous disent bonjour, ils discutent avec nous. Mais, dès lors que les grands frères sont là, c'est tout juste s'ils nous connaissent. Les bonjours se font plus discrets. Il y a une forte pression du groupe et notamment des grands frères, les 15-18 ans*". Un gendarme de la BPDJ) et le reflet d'un monde extérieur perçu comme hostile. Dans ce cadre, le gendarme symbolise l'ennemi[279] avec qui il est mal vu de discuter (au risque de passer pour une balance) : représentants de la société qui les "contraint", les gendarmes apparaissent comme les "empêcheurs de tourner en rond". Beaucoup de préjugés sont véhiculés et participent à la construction de cette image d'ennemi, de personne "dont il faut se méfier". Ces préjugés (qui reposent sur des représentations sociales, des méconnaissances, de fausses informations mutuelles, des jugements hâtifs, des erreurs d'appréciation, des amalgames) émergent très rapidement dès lors que vous mettez dans la même pièce un ou plusieurs gendarmes et des jeunes (comme c'est le cas par exemple lorsque les gendarmes de la BPDJ, les FRAD ou les référents scolaires interviennent dans les écoles). Mais, comme nous l'avons souligné, dès lors que cette rencontre se déroule dans un contexte neutre (l'école, un terrain de foot, …), loin de la pression du groupe, à la fin de la séance, il est plus facile de lever certaines de ces idées reçues, simplement par le truchement du dialogue, en montrant de part et d'autre, le sens que l'on attribue à ces actions. Même si certains jeunes et certains intervenants repartent avec leurs préjugés. Bien souvent, c'est parce qu'on n'arrive pas à mettre du sens sur les pratiques des uns et des autres que les incompréhensions naissent. Ainsi, les gendarmes sont amenés à répondre à des questions portant sur les contrôles d'identité, sur les fouilles, sur leur arme et à rappeler aux jeunes qu'ils sont là pour les protéger, les aider… Par exemple, à la suite de certaines interventions que les gendarmes

[278] Même si, l'analyse des relations entre les jeunes et la Gendarmerie n'était qu'un aspect de notre recherche. Il serait d'ailleurs intéressant de mener une étude plus en profondeur sur ce thème…

[279] Tout du moins dans un certain contexte social : même si le dialogue avec certains jeunes s'avère impossible lorsqu'ils sont en groupe, sur leur territoire, et qu'ils ont une "réputation à tenir", dès lors qu'ils ne sont plus sous le regard de leurs pairs, ou que le contexte de l'interaction est différent (un tournoi de foot, aider à monter un projet … par exemple), le contact n'est plus le même, le dialogue devient possible. C'est durant ces échanges qu'un certain nombre de préjugés réciproques peuvent être levés.

de la BPDJ avaient menées dans certaines communes sur les violences, ils ont vu certains jeunes venir leur rendre visite dans leurs locaux[280], pour avoir une information, pour avoir un conseil, de l'aide…

Sur le terrain, les choses ne vont pas de même : dès qu'on est sous l'œil du groupe des pairs, on défie les gendarmes du regard, en paroles quelquefois, on "joue" à s'éviter (Par exemple, nous avons pu observer que, lorsque le trafic passe devant certains bâtiments, les jeunes qui sont rassemblés dans le hall, avant de disparaître, appliquent certains comportements "réflexes" : ils cachent leur visage puis peu à peu disparaissent par une autre entrée ; en quelques secondes, ils ont fait place nette…). Mais, disons le dès maintenant, en aucun cas ces quartiers ne sont des zones de non-droit. Nous y sommes allé à de nombreuses reprises avec des gendarmes sans rencontrer le moindre problème même s'il est vrai que, le soir, en dehors de quelques passages rapides pour s'assurer que "tout va bien" ou d'une intervention, la présence des gendarmes se veut discrète ("… *il faut pas jouer la provocation non plus*…" nous disait un gendarme…). Il est exact que certains évènements peuvent être interprétés par les jeunes comme de la provocation. Un soir, par exemple, la patrouille de nuit est sortie plus tôt que prévu parce qu'un gendarme avait repéré de son logement un certain nombre de jeunes dont certains étaient munis de barres de fer ou de bouts de bois. Après avoir effectué un rapide tour en divers points "stratégiques" dans Gaillon, les gendarmes ont contrôlé une voiture occupée par quatre jeunes qui s'avéraient venir de la ville de Vernon (pôle urbain situé à une quinzaine de km de Gaillon). Les jeunes étaient garés en face d'un kebab en train de manger tranquillement. Après les vérifications et les civilités d'usage

- une certaine démission des parents et l'absence de modèles parentaux positifs qui peuvent apparaître comme déséquilibrant…

En plus de ces évolutions, il convient de garder à l'esprit que chaque société connaît une frange de sa population jeune qui s'inscrit dans des processus de déviance, la jeunesse étant un moment particulier où l'individu est plus sensible aux sollicitations transgressives (cf. par exemple, les Apaches à la Belle Epoque, les blousons noirs de la fin des années 50, les bikers, les skins…)[288]. La société a d'ailleurs toujours encadré sa jeunesse parce que, comme le rappelle Michelle Perrot, l'adolescence est une période délicate (où les risques de déviance et de marginalisation sont grands) qui fait peur : du fait qu'on ne comprend pas une partie des comportements de la jeunesse, on s'en méfie, donc on l'encadre, on la contrôle[289]. Même si la délinquance juvénile n'est pas sans poser des questions aux institutions chargées de mettre en œuvre des contrôles sociaux (les autorités – telles que la Gendarmerie, la justice – aux enseignants et aussi aux parents), il faut garder à l'esprit, comme nous le rappellent L. Mucchielli (2001) ou E. Debarbieux (2000), que le phénomène qu'on désigne sous l'étiquette de "délinquance juvénile" et qui semble avoir pris un poids prépondérant ces dernières années, n'est pas nouveau.

D'un côté des jeunes disent être soumis à un contrôle policier de plus en plus contraignant (qui s'exprime en termes notamment de contrôles d'identité et de surveillance incessants), de l'autre des gendarmes disent être confrontés à de jeunes délinquants de plus en plus nombreux et de plus en plus précoces. Ces discours pourraient presque nous faire oublier que dans la grande majorité des cas, les gendarmes continuent d'incarner l'autorité, d'être celui qui, à un instant donné, intervient au bon moment pour empêcher qu'un individu ne dérive de façon difficilement réversible. Dès lors que le gendarme est respectable (exemplaire), il est respecté par la grande majorité des concitoyens (jeunes compris) parce que sa fonction est empreinte de légitimité. Son autorité repose sur sa légitimité sociale. Les enquêtes par sondages nous montrent d'ailleurs que, l'ordre, la loi et l'autorité sont des valeurs traditionnelles qui trouvent un écho positif, même chez les jeunes. Sachant que l'être humain, pour se construire, a besoin de trouver des limites qui apparaissent comme des cadres

---

[288] cf. par exemple LOUIS P. PRINAZ L. *Skinheads, taggers, zulus et Co*. Paris : La Table Ronde.

[289] "*On s'est probablement toujours méfié des jeunes, et donc toujours préoccupé de les encadrer. Dans la société rurale du Moyen Age, on leur donne des tâches spécifiques. Dans les villages, il leur revient la pratique du charivari pour le « contrôle » du bon exercice de la sexualité… Tout cela se perd au XIXè siècle : la jeunesse devient alors une collection d'individus dont on a peur* » in PERROT M (entretien avec). « *Apaches ou héritiers : l'adolescence a une Histoire* ». in COLLECTIF. *L'adolescence*. Sciences et Vie hors série n°188, septembre 1994.

structurants, l'un des rôles du gendarme, consiste à en poser quelques unes[290] dans l'espace public (au même titre que les parents sont sensés le faire dans la sphère familiale).

A titre indicatif, nous avons demandé aux maires des communes participant à la recherche comment les jeunes de leurs communes percevaient les gendarmes. A cette question, plusieurs maires n'ont pas répondu faute d'une assez bonne connaissance soit de leur jeunesse soit des relations entre ces deux groupes (jeunes/gendarmes) : "*je l'ignore*", "*?*", "*RAS*"… Lorsque des réponses ont été apportées, elles consistaient à définir deux "populations jeunes", comme un maire d'une commune périurbaine le résume "*quels jeunes ? Les jeunes responsables les perçoivent bien, les jeunes délinquants ne les craignent pas !*" :

- des jeunes "*bien*", "*responsables*", "*sans problème*", de "*bonne éducation*"… qui respectent les gendarmes et l'autorité qu'ils représentent…

- d'autres jeunes moins "*bien*", des "*loubards*" qui appréhendent la relation avec les gendarmes de façon négative, "*avec réticence*" qui ont "*de moins en moins de respect vis-à-vis de la Gendarmerie et de l'autorité en général*", la question étant posée : "*qui a peur du gendarme ?*". D'autres réponses "*Pour les jeunes, je pense que cela dépend du comportement du gendarme : « si le gendarme harcèle le jeune pour des problèmes de normes de 2 roues, il sera très mal considéré »*" (un maire, commune d'environ 250 habitants).

[290] Celles que posent les normes sociales.

Conclusion

Difficile de conclure une étude qui demanderait plus d'investigations (notamment par rapport aux relations qui se nouent entre les gendarmes et les jeunes car c'est là que se joue notre future "paix sociale").

Nous avons vu que la Gendarmerie, en tant qu'institution chargée d'une mission de service public, avait des obligations envers les citoyens. Etant au service du public, elle se doit de traiter toutes les demandes. Pour qu'elle continue de fonctionner efficacement (c'est-à-dire de répondre à ses obligations de façon adéquate), elle doit nécessairement adapter le service qu'elle rend, en matière de sécurité, non seulement aux injonctions tant organisationnelles que politiques mais aussi aux attentes (accrues et exigeantes) émanant de diverses populations. Mais, a-t-elle toujours les moyens de répondre à ces sollicitations multiples ?

Pour faire face aux changements environnementaux, la Gendarmerie, comme elle a su le faire durant ces huit siècles, ajuste ses méthodes de travail (cf. redéploiement, jumelages de brigades, …). Elle doit aussi adapter ses modes de relation à des univers sociaux qu'elle n'avait pas l'habitude de côtoyer (notamment les zones périurbaines). Le gendarme des champs doit se faire aussi gendarme des villes… L'univers social dans lequel les unités de Gendarmerie exercent leurs fonctions, caractérise en grande partie les missions de sécurité publique (informer, écouter, rassurer, prévenir, protéger, intervenir…). Par là même, pour les unités de terrain, la connaissance de leur environnement, la prise en compte des préoccupations, des attentes des citoyens… s'avèrent un enjeu social essentiel comme nous avons essayé de le montrer.

Ceci est d'autant plus important qu'à la place qui est la sienne, dans les campagnes ou dans les villes, la Gendarmerie continue de participer au maintien d'un certain lien social alors même que d'autres institutions abandonnent peu à peu ce terrain. En prenant en compte les attentes de ses concitoyens, la Gendarmerie leur envoie un message fort en termes de **considération** ; c'est parce qu'ils sont écoutés, entendus, compris… que les individus se sentent considérés, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à une société, société que les gendarmes se sont engagés à protéger. Même si ce schéma n'exclut pas quelques ratés qui s'expriment en termes de déviances, de délinquance, de désaffiliation !

Propositions d'actions

Pour conclure cette recherche, au moins provisoirement, nous voudrions exposer quelques recommandations en nous appuyant sur nos observations de terrain. Bien entendu, ces réflexions auront une portée limitée qui tient au fait que nos recherches se sont déroulées dans un espace circonscrit (quatre cantons du département de l'Eure) et ont concerné un petit échantillon d'unités de Gendarmerie départementale (4 BT, 1 COG, 1 BPDJ). Ainsi, du fait que nous n'avons qu'une vue partielle, limitée des choses, des situations, certaines des propositions que nous avancerons pourront être jugées impossibles à mettre en œuvre ou déjà expérimentées dans d'autres régions.

A travers cette recherche, nous avons essayé de montrer que les attentes des populations vis-à-vis des missions que la Gendarmerie remplit au quotidien différaient de moins en moins entre le milieu rural et péri-urbain. Ainsi, la variable "rural/urbain" apparaît de moins en moins pertinente pour qui veut comparer les attentes des populations dans le domaine de la sécurité publique, de la délinquance (les variables "génération" et "position sociale" apparaissant plus discriminantes en la matière). En tout cas, elle n'est plus un indicateur suffisant au constat du rapprochement des modes de vie entre la ville et la campagne (cf. les brassages par l'école, les pratiques de mobilité, le phénomène de la "rurbanisation"…), même si, ici où là, il continue d'exister des différences liées à la configuration des lieux (un habitat diffus ou regroupé/collectif, la qualité de vie, la densité …) mais aussi, et surtout, à la composition sociologique des habitants (une population jeune ou âgée, des situations sociales différentes, des seuils de tolérance…) et aux représentations véhiculées (les images de "progrès", "peur", "solitude" sont plus associées à la ville alors que celles de "tradition", de "beauté", de "tranquillité" sont plus attachées à la campagne[291]). L'espace rural est alors idéalisé comme un refuge[292]. De la même façon, il existe une différence de volume (d'intensité, de visibilité) plutôt que de nature entre les problèmes d'insécurité qui se manifestent dans certaines zones dites "sensibles", en milieu périurbain et ceux qui touchent le milieu rural. En matière d'insécurité, la campagne reste moins touchée que les zones urbaines : ainsi, par exemple, E. Crenner[293] montre que, statistiquement, le sentiment d'insécurité est plus prégnant en milieu urbain qu'en milieu rural : 17% des

[291] cf. par exemple HERVIEU B, VIARD J. *Au bonheur des campagnes* et *L'archipel paysan*. Paris : Editions de l'Aube, 1996 et 2001.

[292] Refuge tout relatif comme le montrent les enquêtes et les statistiques policières.

[293] CRENNER E. « *Insécurité et préoccupations sécuritaires* ». Données Sociales de l'INSEE, 1999 ou CRENNER E. « *Insécurité et sentiment d'insécurité* ». INSEE Première n°501, décembre 1996.

citadins – hors région parisienne – ont peur de sortir seuls le soir contre 8% des personnes habitant en zone rurale. Il apparaît donc, empiriquement, que les foyers de tension se trouvent concentrés là où les densités de population sont les plus élevées (une sorte "d'effet promiscuité"), c'est-à-dire les villes et là où la "*concentration spatiale de la misère*"[294] est avérée (même s'il faudrait mesurer cette remarque en fonction de la nature des infractions[295]). Les enquêtes du CREDOC montrent d'ailleurs que les craintes (maladie grave, accident de la route, être agressé dans la rue…) augmentent avec la densité urbaine. C'est pourquoi, il convient, comme le signale F. Dieu, de "… *relativiser la frontière physique et sociologique entre ville et campagne*". Les demandes apparaissent plus nombreuses de la part des populations qui résident sur les territoires urbanisés, demandes qui se traduisent notamment par une activité judiciaire beaucoup plus importante dans les BT périurbaines. Mais, cette activité n'est pas nulle en milieu rural même si elle est plus faible. Certaines statistiques pourraient même laisser penser que les infractions pénales et les incivilités sont en hausse dans certaines zones rurales. Bien qu'encore relativement épargné, on retrouve dans l'espace rural les principaux phénomènes de délinquance observés ailleurs. Ainsi, si l'on raisonne en termes "d'attentes", celles-ci ne diffèrent pas dans leur expression entre les résidents ruraux et péri-urbains. Les phénomènes d'insécurité sont vécus avec la même inquiétude, même si, en la matière, il existe de fortes inégalités qui tiennent comme nous l'avons dit à la configuration sociologique des personnes et des lieux. Lorsque l'on compare les attentes des populations vis-à-vis des missions de la Gendarmerie Nationale, on s'aperçoit en fait que celles-ci sont socialement et spatialement dispersées sur l'ensemble du territoire. La différence entre le rural et le périurbain tient plus dans la fréquence avec lesquelles ces attentes poignent que dans leurs formes. Pour le dire autrement, l'insécurité et le sentiment d'insécurité sont au cœur des préoccupations d'individus qui habitent aussi bien à la ville qu'à la campagne.

En la matière, nous avons souhaité montrer qu'il fallait faire la part entre ce qui était de l'ordre des attentes et ce qui était de l'ordre des demandes, distinction qui doit se traduire, sur le terrain, non seulement en termes de discours, mais aussi de formes d'action. Si nous nous intéressons aux premières, alors il faut faire porter les discours et les actions sur la régression du sentiment d'insécurité. Notamment en apportant une information claire permettant de lever un certain nombre d'idées reçues, de préjugés (en donnant par exemple une photographie réelle de l'insécurité dans le village où la personne visitée habite). Les

[294] Cf. CHAMPAGNE P. « *Quelle politique publique pour les "quartiers en difficulté" ?* ». Sociétés & Représentations n°5, décembre 1997.

[295] Il n'est pas sûr en effet qu'il y ait plus de conflits de voisinage à la Madeleine (un quartier d'Evreux comptant environ 22000 habitants) que dans des petites villes ou des villes moyennes (comme Val de Reuil ou Gaillon) pour ne prendre que cet exemple local.

gendarmes doivent ainsi s'efforcer de rassurer la personne. Si les secondes sont privilégiées, l'attention doit être dirigée vers la lutte contre l'insécurité constatée (aussi bien à travers des opérations de prévention que de répression), les faits de petite et moyenne délinquances, de micro-violences[296] qui ont un impact psychologique non négligeable et qui alimentent "les attentes". Il faut alors communiquer sur les actions menées[297] et les résultats obtenus. En fait, comme nous l'avons montré dans notre recherche, il faut adapter les réponses apportées aux attentes et aux demandes à l'environnement social dans lequel celles-ci émergent. Ceci passe notamment par un ciblage des populations (en fonction de leur vulnérabilité ou de leur potentialité criminogène), de la nature des conduites déviantes (insécurité routière, vols d'appropriation, conflits de voisinage…) et de la configuration des lieux (un carrefour dangereux, une boite de nuit, un endroit où les jeunes se rassemblent, une entreprise souvent cambriolée…).

Qu'il exerce en milieu rural ou péri-urbain, afin d'apporter une réponse à ces préoccupations, le gendarme doit s'appuyer sur les principes qui sont à la base de son métier : la proximité, la polyvalence, le professionnalisme, le relationnel, la disponibilité …

En fait, derrière l'expression des attentes, des demandes, des préoccupations, … quel que soit l'endroit où l'on habite, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, se dessine chez les individus ce besoin d'être reconnu, d'être pris en considération par la communauté à laquelle ils appartiennent (notamment à travers ses institutions). Les attentes sont en fait un des moyens d'expression via lequel le citoyen s'adresse à la collectivité, projette ses doutes, ses doléances, ses préoccupations, ses peurs… Par là même, elles sont un aspect de la configuration du lien social. Nous avons essayé de regrouper un certain nombre d'attentes ou de demandes exprimées en gardant à l'esprit que ce besoin de prise en considération était un élément transcendant et que les attentes étaient des constructions sociales dont la configuration dépendait des représentations que les individus se faisaient de l'insécurité. C'est-à-dire que derrière le mot "insécurité", en fonction du cadre de référence de chaque individu et de sa position dans l'espace social, se cachent diverses dimensions, réalités.

[296] Comme le note L. Mucchielli, alors qu'en France les vols et les cambriolages sont en augmentation quasi continue depuis une quarantaine d'années (phénomènes liés aux pratiques de consommation), la fréquence des violences les plus graves (meurtres, …) stagne. De la même façon, les atteintes aux institutions publiques à travers ses personnels ou ses bâtiments sont plus nombreuses, notamment dans les zones urbaines.

[297] Dans la mesure bien sur où cela ne nuit pas à l'efficacité de ces actions.

➢ **Maintenir un véritable service de surveillance générale…**

Comme nous l'avons signalé, ce service est à la base du travail du gendarme départemental exerçant en brigade territoriale. C'est notamment à travers cette mission que la Gendarmerie Nationale participe à l'entretien de la cohésion sociale, au maintien du lien social. Or, aux yeux de certains gendarmes et de certains élus ou particuliers (quel que soit leur lieu de résidence), ce service d'initiative est de plus en plus dévoyer de sa finalité d'origine par diverses "perturbations" (une intervention d'urgence, un service imposé, une enquête administrative ou judiciaire, une remise pièce…). Il serait souhaitable, au moins dans les "grosses" unités (en règle générale, les brigades territoriales situées en zone rurale apparaissent moins soumises à l'événement), d'évacuer la notion "d'urgence", d'événements des services de surveillance générale de jour. A plusieurs reprises, lors de diverses surveillances générales effectuées avec des gendarmes exerçant en milieu péri-urbain, ces dernières ont dû être écourtées pour intervenir sur un accident de la circulation, sur un trouble à l'ordre public (un conflit de voisinage, un cambriolage, un tapage…). Alors qu'en milieu rural, la plupart du temps, les surveillances générales ont pu être menées à terme sans "dérangement". C'est d'ailleurs peut être parce que les gendarmes peuvent consacrer plus de temps à ces missions que les relations gendarmes/populations apparaissent plus développées, plus "humaines", plus personnelles (moins anonymes) dans les espaces ruraux. En dehors des interventions proprement dites et des remises pièces, nous avons eu peu l'occasion de nous rendre chez des particuliers lors de SG effectuée dans les agglomérations elles-mêmes (Pacy, Gaillon, Aubevoye). Les visites se limitant le plus souvent à prendre contact avec la police municipale, avec des commerçants. Il est vrai qu'en milieu urbanisé, les visites de courtoisie des gendarmes s'avèrent plus problématiques simplement parce que ce n'est pas inscrit dans l'imaginaire collectif, dans la culture des lieux comme cela peut l'être dans les petits villages de campagne et peut-être aussi parce que, face à la difficulté d'accès, face à l'hostilité d'une partie de la population obnubilée par la crainte du "qu'en dira-t-on ?"[298], le terrain a été abandonné, visité simplement au gré des affaires judiciaires.

La reconquête de ce terrain à travers un travail d'îlotage, de terrain doit être une priorité pour les BT périurbaines : procéder à un suivi systématique auprès des personnes qui ont sollicité l'aide de la Gendarmerie (notamment en matière de conflit de voisinage), effectuer des patrouilles pédestres dans l'ensemble des parties de la ville (y compris jusqu'aux cages d'escaliers), aller à la rencontre des associations, se rendre dans les maisons de quartier; dans les maisons de retraite, à la sortie des établissements scolaires… Ce relatif déficit de

[298] Il n'est en effet pas de bon ton de s'afficher avec la maréchaussée dans certains quartiers.

communication avec les populations urbaines peut aussi refléter le recul des sociabilités de proximité, de la vie de quartier qui touche en particulier les villes moyennes et notamment l'habitat populaire (disparition du petit commerce et des services de proximité, désertion de l'espace public, baisse de l'intensité des contacts directs sous l'effet notamment du développement des moyens de communication modernes ou l'importance de la télévision comme premier loisir des Français).

Comme nous l'avons déjà signalé, cette distinction qui peut être observée entre espace rural/espace urbain s'explique avant tout par les conséquences attachées à la densité des populations (en termes de probabilités, plus il y a d'individus regroupés sur un territoire circonscrit plus les risques de conflits sont importants). La complexité des relations interpersonnelles est telle que, plus le volume de la population augmente sur un territoire donné, plus les probabilités de conflits s'accroissent aussi ; la promiscuité est un facteur de discordes potentielles, notamment lorsque l'hétérogénéité culturelle et générationnelle caractérise un territoire donné). Même si, comme nous l'avons rappelé, les phénomènes d'urbanisation de l'espace rural (la rurbanisation) laissent envisager l'augmentation des évènements (les individus qui s'installent à la campagne gardant un mode de vie urbain et une certaine dépendance vis-à-vis de la ville aussi bien pour le travail, que pour les loisirs – hors télévision s'entend, les équipements culturels étant plutôt situés dans les villes, la vie scolaire – collèges, lycées[299], les services de santé, les grandes surfaces, … (cf. migrations alternantes). Cette multiplication des déplacements augmente d'autant les risques d'accident, laisse les maisons vides pendant un temps donné et un relâchement des surveillances de proximité.

Ainsi, les gendarmes qui partent en surveillance générale de jour ne devraient-ils plus être sollicités[300] pour gérer les interventions comme les accidents, les conflits de voisinage, les tapages, le "petit" judiciaire… (en conséquence, il faudrait qu'une équipe "intervention", police secours soit mise en alerte à la brigade ne répondant qu'aux appels d'urgence) afin de se consacrer à ce qui fait la quintessence de ce service : aller à la rencontre des populations, de toutes les populations, construire un réseau de relations (ce qui nécessite d'entretenir des relations régulières avec les personnes qui composent ce réseau ; c'est avec le

[299] A ce propos, remarquons que la présence dans ces établissements scolaires situés en zone urbaine de jeunes résidant en zone Gendarmerie Nationale, justifie pleinement l'intervention des gendarmes (BPDJ, FRAD…) dans les zones étatisées. C'est par exemple le cas sur Evreux où les principaux lycées ont sollicité la présence de gendarmes lors d'interventions portant sur les conduites addictives.

[300] Sauf si la patrouille intervient en flagrant délit ou porte assistance à la patrouille "intervention" en cas de nécessité.

temps que la confiance advient). L'équipe "SG jour" pourrait utilement nouer un certain nombre de contacts (sans l'arrière-pensée d'être appelée pour une urgence), passer du temps chez quelqu'un, effectuer du porte à porte dans un hameau donné, une patrouille pédestre… En effet, beaucoup de personnes, chez qui nous sommes allés au cours de cette recherche, étaient demandeuses de contacts avec les gendarmes, contacts qui devaient être écourtés le plus souvent pour répondre à un appel urgent sur le portable. Nous avons retrouvé cette demande aussi bien vis-à-vis des gendarmes exerçant dans une BT rurale que périurbaine. En fait, cette demande en termes de relationnel est d'autant plus forte que les personnes qui sollicitent ces contacts se trouvent le plus souvent dans des situations de fragilité (parce que confrontées directement ou indirectement à l'insécurité, la peur, l'isolement…) dont il est difficile de rendre compte à travers des indicateurs statistiques. En la matière, la Gendarmerie, à la place qui est la sienne, a donc une réelle responsabilité en termes de maintien ou de restauration du lien social. C'est pourquoi, elle doit se donner les moyens de consacrer un peu de temps aux personnes qui font appel à ses services ne serait ce que pour prendre la mesure de situations qui la plupart du temps s'avèrent relativement complexes. D'ailleurs, il n'est pas anodin que les principales interventions qu'effectuent les gendarmes, aussi bien en milieu rural que péri-urbain soient des conflits interpersonnels, de voisinage ou familiaux. En la matière, se donner les moyens de répondre à ces demandes nécessite que les gendarmes appelés à intervenir dans ces conflits, acquièrent un minimum de formation afin de pouvoir gérer au mieux ces situations embrouillées (formation à la gestion de conflit, gestion des personnalités difficiles) sans pour autant les transformer en "assistantes sociales" ou en psychiatres. (Cf. infra).

Cette patrouille "surveillance générale" pourrait ainsi plus facilement se consacrer au recueil en temps réel d'un certain nombre d'informations sur le contexte, le climat social du canton, son fonctionnement, ses habitants, au repérage et au signalement des situations de marginalisation, de vulnérabilité sociale potentielles (repérer par exemple les jeunes en risque, les personnes âgées isolées, les familles en situation de pauvreté, les populations désœuvrées, … afin de pouvoir cibler les actions préventives) et des lieux de rassemblement et ce, dans le but d'améliorer le service rendu à la population,. Dès lors, la recherche du contact doit devenir une réelle finalité pour cette patrouille : rendre visite aux personnes isolées, aux proviseurs, aux associations, aux nouveaux arrivants[301], participer aux évènements organisés dans les communes de la circonscription (les marchés, les brocantes, les fêtes de village, les concerts …), c'est-à-dire en fait, tous les évènements qui rassemblent un certain nombre

[301] En effet, il est loin le temps où les nouveaux arrivants dans une commune allaient se présenter à la brigade locale. C'est plutôt aux gendarmes de rendre une visite de courtoisie aux nouveaux résidents signalés par le maire lors d'une SG.

de personnes sur un territoire donné et qui permettent aux gendarmes de voir et d'être vus par un maximum d'individus.

La nuit, les contacts humains étant de fait moins nombreux, la patrouille exerçant une mission de SG pourrait, comme c'est le cas actuellement, prendre en même temps en charge les appels d'urgence émanant du COG.

Dans le même ordre d'idées, les individus que nous avons rencontrés dans le cadre de notre recherche (aussi bien les élus que les particuliers) réclament instamment la présence des forces de l'ordre sur le terrain. L'occupation du terrain doit être une réelle priorité pour la Gendarmerie (présence dissuasive et rassurante). C'est pourquoi, toutes les tâches administratives qui retiennent le gendarme au bureau devraient être simplifiées, allégées (notamment en ce qui concerne les différents messages à vocation statistique). Pour ce faire, les gendarmes ont avancé plusieurs pistes de rationalisation possibles : mettre en réseau l'ordinateur central sur lequel les messages, les timbres amendes, les comptes rendus de fin d'intervention ou de service … sont tapés, informatisés. La plupart du temps, notamment en fin de service, dans les grosses unités, tout le monde arrive en même temps sur l'ordinateur pour faire son compte rendu. La petite pièce est alors remplie de gendarmes qui attendent leur tour afin d'accéder à l'ordinateur les uns pour rendre compte de la patrouille SG, les autres pour renseigner la base judiciaire ou remplir leurs PV... De même qu'il existe des réseaux Intranet dans certaines institutions ou entreprises publiques (France Télécom, l'institut national de la recherche agronomique – INRA …), la Gendarmerie pourrait envisager l'adoption d'un tel système dans les brigades. Bien entendu, ceci réclame un investissement initial important. Mais la modernisation passe aussi par l'adaptation aux nouvelles technologies lorsque celles-ci sont susceptibles d'améliorer l'efficacité des personnels, au moins dans un premier temps, dans les unités les plus sollicitées. De la même façon, il serait intéressant d'étudier la mise en place, dans ces unités, d'un personnel du corps de soutien technique et administratif, spécialement formé à l'utilisation de la messagerie, qui s'occuperait de ce que d'aucuns appellent trivialement “la paperasserie”.

Dans cet ordre d'idées, il pourrait s'avérer fructueux de désigner, au niveau départemental, un groupe projet (formé de gendarmes de terrain) chargé notamment :

- de réfléchir sur les différentes façons de rationaliser les procédures ;

- de recueillir les innovations organisationnelles, les façons de faire émanant du terrain qui permettent le bon fonctionnement des brigades et qu'ici ou là, le

travail au quotidien s'effectue (ce que le sociologue J-D. Reynaud nomme les "régulations autonomes" c'est-à-dire toutes les normes de fonctionnement dont les individus se dotent afin de pouvoir faire leur travail au quotidien et répondre aux sollicitations institutionnelles).

- de valider l'adoption de mesures jugées améliorer le fonctionnement des BT et de permettre ainsi leur diffusion, leur institutionnalisation…

Nous ne doutons pas que de telles initiatives existent au niveau de la direction générale de la Gendarmerie Nationale, mais il serait souhaitable selon nous de décentraliser au niveau local de telles pratiques.

➢ **une meilleure prise en considération des usagers :**

La Gendarmerie départementale, en tant que service public, n'échappe pas aux comportements consuméristes de ses usagers qui attendent qu'un service de qualité leur soit rendu dans les meilleurs délais. Le rapport au temps a évolué depuis quelques années : les délais d'attente dans les services publics sont de moins en moins bien tolérés. Dans la plupart des cas, le planton répond de la meilleure façon à leurs attentes. Mais, dès lors que ce dernier est avec une victime pour prendre sa plainte, un temps d'attente plus ou moins long en fonction de la nature de la doléance, s'installe pour les personnes suivantes. Malheureusement, en la matière, on ne peut envisager que d'améliorer les choses : vérifier si l'usager qui se présente au guichet vient pour déposer une plainte ou pour une autre raison (rencontrer un gendarme suite à une convocation, apporter un renseignement, demander une information…), prévenir la personne lorsque le délai d'attente risque d'être élevé (et l'inviter à patienter ou à aller faire une course le cas échéant), aménager la salle d'attente (prévoir une documentation, un point informatif…). En fait, en la matière, il convient de prendre quelques secondes pour s'enquérir des demandes des personnes en attente. Cette marque de considération et d'information de l'usager devrait dans tous les cas permettre d'éviter les rares cas d'énervement ou les quelques signes d'impatience que l'observateur peut noter. De la même manière, une information régulière auprès du grand public concernant l'ouverture des brigades le week-end devrait favoriser l'étalement des flux de plaintes : ainsi, ne sachant pas que la brigade est ouverte le dimanche, beaucoup de personnes attendent le lundi pour venir déposer une plainte, créant ainsi un certain engorgement. Dans le même ordre d'idées, l'aménagement du hall d'accueil et des bureaux (et particulièrement celui du planton) de façon à garantir une certaine intimité, confidentialité aux personnes (victimes ou témoins) qui viennent déposer à la Gendarmerie, doit être une priorité. Cette

réflexion autour de l'amélioration des locaux doit être menée collectivement, lors d'une instruction brigade par exemple ; même s'il est vrai que bien souvent, la promiscuité des locaux rend difficile les possibilités d'aménagement alors même que l'évolution des populations (en termes de volume par exemple) le nécessiterait. Au minimum, il conviendrait que, dans chaque brigade, il existe un bureau isolé permettant de recueillir certaines plaintes dans des conditions de confidentialité maximale. De la même manière, il peut paraître intéressant de prévoir dans le hall d'entrée un moyen de recueillir, de façon anonyme, les éventuelles doléances des visiteurs (un cahier de doléance, un urne…). Moyen qui pourrait aussi être installé à profit dans les communes afin de s'enquérir des attentes des populations.

La prise en considération des attentes des populations passe aussi par l'amélioration apportée à l'information des publics qui sont de plus en plus demandeurs en la matière. Comme le montrent certaines recherches, les populations sont de mieux en mieux formées et *de facto* de plus en plus exigeantes en matière d'information. L'institution gendarmique doit s'efforcer, le plus pédagogiquement possible, de faire connaître ses missions, ses moyens mais aussi ses limites, ses contraintes …
Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, il serait peut-être intéressant que chaque BT soit équipée d'un ordinateur et d'une imprimante portables afin de pouvoir relever les plaintes directement chez la victime qui, ainsi, pourrait rester dans le cadre sécurisé de son domicile, sachant. Par exemple, lorsqu'une équipe se rend sur les lieux d'un cambriolage, pendant qu'un gendarme procède aux constatations d'usage (relevé d'empreintes, prise de photographie, enquête de voisinage…), l'autre pourrait effectuer une première audition de la victime et recueillir sa plainte sans autres délais (même si tous les éléments de procédure ne pourront être réunis lors de cette première entrevue comme l'estimation matérielle du préjudice). Cette procédure éviterait des déplacements souvent inutiles et quelquefois fastidieux (lorsque la victime n'est pas motorisée par exemple, où lorsque la disponibilité de la personne et du gendarme ne coïncide pas forcément), pourrait permettre à la victime d'effectuer les premières démarches auprès de son assurance (dans le cadre d'un cambriolage pour garder cet exemple) et enfin, renforcer l'image de proximité de la Gendarmerie. Bien entendu, les auditions peuvent être prises sur le carnet de déclaration. Mais en cas de plainte, ces données doivent être retranscrites dans un procès verbal nécessitant une nouvelle rencontre de la victime pour signature.

➢ **Les relations gendarmes/jeunes**

Comme nous l'avons souligné dans nos observations, le rapport entre les gendarmes et une certaine frange de la population "jeunes" s'avère problématique, empreint de défiance réciproque. Il serait intéressant de mener une recherche spécifique approfondie sur ce champ : évaluer l'impact des Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile après quelques années d'existence, étudier les relations entre les gendarmes territoriaux et les jeunes en milieu rural et péri-urbain, étudier un certain nombre d'actions menées à destination des jeunes (les actions VVV, l'intervention des gendarmes – FRAD, BPDJ, référents scolaires… dans les établissements scolaires …) par exemple. Nous pensons en effet que c'est là que se construisent les évolutions qui vont concerner la Gendarmerie dans les années à venir. C'est dans la capacité qu'elle aura à apporter une réponse aux phénomènes liés à la délinquance juvénile et à l'augmentation des populations en ZGN (en termes de volume et composition sociale) qu'une partie de sa légitimité future se jouera.
En s'appuyant sur les travaux de S. Roché[302], sur les facteurs facilitant les passages à l'acte déviant chez certains jeunes, nous pouvons souligner quelques pistes que les gendarmes pourraient investir pour mieux appréhender le phénomène de la délinquance juvénile, qui, rappelons-le, est loin d'être un phénomène nouveau comme pourraient le laisser croire les discours ambiants[303]. Les éléments qui poussent certains jeunes[304] à franchir la "ligne jaune" sont principalement au nombre de trois, selon S. Roché :

- tout d'abord, le mobile, l'existence d'une cible accessible c'est-à-dire exposée, vulnérable (les opportunités augmentent avec le développement d'une production et d'une consommation[305] de masse, des pratiques de mobilité…) ; en la matière, les gendarmes ont un rôle de conseil à jouer afin de mettre en garde les particuliers et les entreprises et de les informer sur certaines précautions élémentaires à adopter. Le but est alors de limiter les opportunités de passage à l'acte. A titre indicatif, dans l'Eure, des actions de prévention auprès des personnes âgées ont été mises en œuvre (sous forme de rencontres avec des gendarmes), sachant que ces dernières sont des cibles potentielles privilégiées car plus vulnérables.

Les interventions que les gendarmes de la BPDJ, les FRAD ou les référents scolaires font dans les établissements scolaires ou lors de réunions dans les communes s'inscrivent aussi dans cette logique. En effet, toutes les enquêtes

[302] ROCHE S. « *Les facteurs de la délinquance des jeunes* ». Les Cahiers de la Sécurité Intérieure n°42, 4ème trimestre 2000.
[303] Cf. remarque supra.
[304] Bien entendu, cette approche peut être étendue à d'autres populations.
[305] Cf. par exemple le boom des vols de portables.

sociologiques montrent que les individus qui ont le plus de probabilités d'être victimes d'agressions, de violences sont avant tout les jeunes ; ce sont aussi ces derniers qui adoptent le plus souvent des conduites à risque, des conduites addictives. C'est donc auprès d'eux (et notamment des plus jeunes : 8-13 ans) que les gendarmes doivent faire porter en priorité leurs actions de prévention, c'est-à-dire non seulement auprès des cibles potentielles mais aussi auprès des auteurs en puissance. Mais intervenir auprès des jeunes ne va pas de soi : cela nécessite l'élaboration d'un argumentaire basé non seulement sur des données scientifiques éprouvées mais aussi sur une pratique professionnelle, des vertus pédagogiques, des capacités d'écoute et de dialogue (pas de langue de bois, pas de discours moralisateurs). En la matière, il convient de souligner l'intérêt que revêt l'élaboration (par les gendarmes de la BPDJ de l'Eure et des référents scolaires)[306] de deux livrets (intervenants/élèves) comme supports à l'enseignement d'un certain nombre de modules d'éducation à la citoyenneté, dans le cadre d'un partenariat gendarmerie/éducation nationale. Ces modules abordent de façon adaptée un certain nombre de phénomènes auxquels les élèves peuvent être confrontés : le racket, la drogue, la maltraitance… Ces cours sont dispensés par un gendarme que les élèves n'ont pas l'habitude de voir dans un tel rôle.

Ces actions de prévention des conduites à risque, des actes délictuels, des incivilités prennent du temps : c'est sur le moyen et long termes qu'elles peuvent porter leurs fruits. A la place qui est la sienne, la Gendarmerie doit faire passer auprès de ces jeunes un certain nombre de messages comme par exemple : comment imaginer la vie en société sans règles communes de fonctionnement et sans l'existence d'instances à même de faire respecter ses normes sociales ? Elle doit rappeler la nécessité de son rôle dans une démocratie, dans un Etat de droit et insister sur le fait que c'est le droit positif qui donne aux gendarmes son effectivité, son efficacité mais aussi sa légitimité. Bien entendu, pour cela, les représentants de cet Etat de droit se doivent d'être exemplaires vis-à-vis des lois qu'ils sont sensés protéger, faire appliquer. C'est pourquoi tous les comportements racistes, irrespectueux… doivent être prohibés et sanctionnés. Rappelons aussi, comme nous l'avons signalé, qu'en matière de prévention il convient d'être modeste et d'adopter une politique des petits pas : en la matière, les résultats ne sont pas spectaculaires. Certains resteront réfractaires à tous discours préventifs, d'autres y adhéreront parce que, à un moment donné de leur trajectoire de vie, ils font sens. C'est à ce travail de construction du sens que les gendarmes doivent s'attacher à travers leurs discours, leurs actions. En effet, nos propres travaux tendent à démontrer que réguler, c'est donner du sens[307].

[306] Avec l'aide d'un certain nombre de partenaires : enseignants, psychologues…
[307] Cf. nos travaux de thèse en cours sur la désobéissance en organisation.

Selon nous, l'aspect préventif du travail de gendarme n'est pas assez valorisé. Ceci tient au fait que l'évaluation des actions de prévention n'est pas chose aisée : comment évaluer par exemple le fait qu'une discussion qu'un gendarme aura eu avec un jeune à un moment donné va l'empêcher de basculer dans la délinquance parce qu'il aura su trouver les mots justes ?

- ensuite, une intention de l'acteur (motivation qui est liée à la situation de l'individu : sa personnalité – ses valeurs, ses croyances, les normes qu'il a intériorisées, ses ressources sociales, sa situation familiale[308] et scolaire…). Les gendarmes, en tant qu'acteurs de proximité, sont bien placés pour repérer, sur le terrain, les jeunes en difficulté et intervenir, en partenariat, dans les meilleurs délais afin qu'ils soient aidés, "recadrés" avant qu'ils n'entrent dans une "carrière" déviante. Les gendarmes, à la place qui est la leur, peuvent contribuer à limiter les passages qui peuvent exister entre les violences "mineures" (violences verbales, bagarres initiatiques, …) et les violences plus graves, délictueuses (atteintes graves aux personnes et aux biens), notamment en rendant le coût social de la transgression plus important ou en valorisant d'autres formes de reconnaissance sociale. C'est dans cet ordre d'idées, par exemple, que la BPDJ de l'Eure a accompagné des jeunes tout au long de la construction de leur projet (qui consistait en l'occurrence à partir au ski). Le rôle de la Gendarmerie consiste aussi à lutter contre un certain nombre de préjugés qui sont véhiculés au sein de la population concernant les jeunes : par exemple, en rappelant que la grande majorité des faits de délinquance commis par des jeunes sont l'œuvre d'une minorité. Tous les jeunes ne doivent pas être placés dans le même panier !

Ce travail de prévention nécessite le repérage, la prise en compte d'un certain nombre de facteurs de risque qui sont liés à des caractéristiques personnelles (une personnalité impulsive, une irritabilité pathologique, des troubles de l'humeur, une "faillite identitaire"[309], des maltraitances subies…), familiales (des antécédents familiaux plus ou moins psychopathologiques, plus ou moins criminogènes, la qualité des relations intra-familiales, le degré de vulnérabilité de la famille au sens de R. Castel…) et sociales (notamment la qualité de la vie scolaire : absentéisme, échec scolaire…)[310]. Travail qui requiert un minimum d'expertise (de formation) et de pratiques partenariales.

---

[308] c'est-à-dire le niveau de veille des parents et la nature des relations intra-familiales

[309] A l'origine des personnalités dites "border-lines").

[310] Cf. par exemple COLLECTIF. *Souffrances et violences à l'adolescence*. Paris : E.S.F éditeur, 2000.

- et enfin la réaction sociale (c'est-à-dire la réponse qui est apportée aux actes délinquants, la prévention, la réprobation sociale, le système de sanctions…). En la matière, il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures : dans le principe, la délinquance routière doit être combattue avec la même véhémence, la même détermination qu'un vol d'appropriation. Lorsque l'on discute avec certains jeunes, ils ne comprennent pas que la réaction des forces de l'ordre à l'encontre de certains agriculteurs qui se livrent à des saccages ne soit pas la même que celle réservée à des jeunes casseurs par exemple. Même si, bien entendu, il convient d'adapter la réponse à la forme que revêt la délinquance : initiatique, pathologique, d'exclusion.

La violence et les comportements anti-sociaux ou délictuels de certains jeunes peuvent traduire la difficulté pour certains individus de trouver une place dans la société[311]. Ils peuvent aussi exprimer des demandes sociales non satisfaites qui débouchent sur un sentiment de frustration, d'injustice. Ils sont toujours des remises en question de la cohésion sociale, de l'ordre social, de la légitimité des institutions. Face à ces difficultés, à ces souffrances, la société doit apporter une réponse collective, ferme[312] et cohérente. L'installation dans des carrières déviantes dépend souvent de cette réponse (ou plutôt de cette non-réponse) que la société est capable d'apporter (ou non) à un instant donné d'un processus. Bien souvent, dans la majorité des cas, l'intervention des gendarmes suffit à calmer une situation, à répondre aux attentes exprimées, du simple fait, qu'en se déplaçant, les militaires apportent de la considération à ces attentes. Quoiqu'on en dise, la peur du gendarme garde aussi quelques vertus en limitant les cas de transgression, de passages à l'acte.

L'adolescence est un moment de recherche d'originalité et d'identité (aussi bien d'un point de vue individuel – s'affirmer en tant que personne singulière – que social – révolte par rapport à un système de valeurs et de normes, révolte par rapport au monde des adultes), de grande violence interne, de conflictualités (personnelle, familiale et sociale) où les jeunes ont besoin de règles, de cadres sociaux, de limites auxquels ils peuvent s'affronter[313] afin d'éprouver les limites du permis et du proscrit (de l'interdit), aussi bien dans la famille que dans la société. C'est une période où les raisons qui peuvent permettre d'expliquer la transgression d'une norme sociale sont nombreuses (révolte, mauvaises

311 Bien souvent, les actes déviants qui apparaissent comme gratuits (vandalisme, agressions…) cachent en fait une réelle souffrance tant psychologique que sociale. Certaines recherches sociologiques ont montré que les violences dans les quartiers dits sensibles étaient un signe de révolte sociale d'une frange de la population qui vivait un sentiment d'exclusion, d'absence d'avenir, une difficulté à trouver sa place dans la société.

312 Une fermeté compréhensive en quelque sorte

313 Cf. par exemple X. Pommereau in COLLECTIF. *Souffrances et violences à l'adolescence*. Paris : ESF éditeur, 2000.

fréquentations, souffrance, désespoir, sentiment d'injustice…). C'est pourquoi l'adolescence est une période sensible qui demande quelquefois l'intervention de certains acteurs sociaux (gendarmes ou juges des enfants) lorsque d'autres acteurs (la famille ou l'école) apparaissent comme dépassés, impuissants à prendre en charge les débordements. En ce sens, l'intervention des gendarmes permet le plus souvent de remettre de la clarté dans les règles, dans les rôles et dans les responsabilités. C'est pourquoi nous croyons que les gendarmes de la BPDJ pourraient à profit participer à des actions de rappel à la loi ou de réparation pénale (au même titre que les délégués du procureur) : qui, sinon eux, sont le mieux placé pour incarner la loi ?. Bien souvent, pour certains jeunes, l'interpellation par la Gendarmerie est l'occasion de croiser pour la première fois la loi et les sanctions qu'elle prévoit et de prendre conscience du caractère anti-social de certains actes, de certains comportements. En ce sens, les gendarmes ont un certain rôle à jouer en matière de prévention des risques de déviance et de marginalisation.

Lorsque le passage à l'acte transgressif a eu lieu, la réaction sociale doit être de deux ordres : auprès des auteurs (apporter une réponse sociale à chaque acte répréhensible sans stigmatisation, à chaque comportement anti-social ; c'est pourquoi il convient de faire aussi porter les actions de lutte et de prévention sur la petite et moyenne délinquances[314]) et auprès des victimes (sensibilisation et écoute à l'égard des victimes tout en leur apportant réparation). En la matière, la réaction sociale sera d'autant plus forte que le seuil de tolérance est bas (il est vrai que la possession de cannabis en Seine St Denis ou à Beaumesnil n'obtiendra pas forcément la même réponse pénale). Cette réaction sociale ne sera pleinement opérante que si, et seulement si, elle revêt un certain sens pour l'auteur de l'acte déviant. Ceci nécessite une prise de conscience quant à la portée de son acte, à la situation de la victime, qu'il se reconnaisse responsable

Une autre forme de réaction sociale peut consister, pour les gendarmes, à occuper le terrain revendiqué par certains groupes d'individus tout en y construisant des espaces de discussion (afin, notamment, de recueillir aussi les attentes en termes d'intégration sociale et culturelle qu'expriment certains jeunes, attentes qui risquent de se manifester sous forme de violence si elles restent ignorées) et à canaliser certains comportements révélateurs des

[314] Sachant que près de 80% des faits de petites délinquances restent non élucidés… Bien que ces formes de délinquance soient celles qui laissent la plus grande impression de désordre auprès des populations (celles qui ont le plus de visibilité), elles semblent aussi être celles qui sont le moins bien prises en charge collectivement. La non-prise en charge relative de ces micro-violences (E. Debarbieux) véhicule des conséquences tant individuelles (traumatisme chez la victime et sentiment d'impunité chez l'auteur) et que sociales (augmentation du sentiment d'insécurité, repli sur la sphère privée).

“passions humaines”. C'est ce à quoi s'emploient par exemple les gendarmes de la BPDJ que nous avons suivis. N'oublions pas que la réaction sociale peut s'exprimer aussi bien sous forme de sanctions négatives (répression) que positives (sous forme de récompenses symboliques) et que pour être efficace (c'est-à-dire perçue comme légitime) elle doit revêtir un minimum de sens pour la personne à qui elle s'adresse.

La réaction sociale est aussi une question de moyens : existe-t-il assez de magistrats pour apporter une réponse judiciaire à un acte délinquant, existe-t-il assez de structures sociales (substitutives de la prison) et assez d'éducateurs afin de mettre en œuvre les décisions prises par la justice (notamment en matière de réparation pénale)… ? Il faut alors favoriser les initiatives qui visent à institutionnaliser les conflits qui adviennent dans l’espace public (mise en place d’agents de médiation, instances de conciliation, …) au même titre que les syndicats interviennent dans les entreprises. Bien souvent, face à l’absence de tels acteurs sur le terrain, les ce sont les gendarmes qui endossent ce rôle.

La réaction sociale est d’autant plus difficile que la délinquance (juvénile ou non) n’est pas un phénomène social simple : de quelle délinquance parlons-nous ? Délinquance transgressive, pathologique, d’exclusion… ?A partir de là, plusieurs réponses sont possibles : une réponse sociale, politique ou clinique.

➢ La construction de partenariats locaux

Nous l'avons signalé dans notre compte rendu de recherche, faire reculer l'insécurité nécessite l'intervention de plusieurs partenaires institutionnels ou non. C'est pourquoi la Gendarmerie, à tous les niveaux, doit s'évertuer à construire des partenariats, bien consciente qu'elle ne pourra pas, seule, endiguer la montée réelle ou supposée de l'insécurité. Ainsi, afin de répondre de la meilleure façon aux attentes des populations, que ce soit en milieu rural ou péri-urbain, les gendarmes doivent favoriser les décloisonnements institutionnels. En gardant toujours à l'esprit que si la police/la gendarmerie ne sont pas les seules institutions concernées par les problèmes de délinquance, ce sont néanmoins elles qui sont sous le regard des populations (et de leur réprobation éventuelle) et elles qui sont considérées comme les premières responsables en cas de résultats jugés insuffisants. Ce décloisonnement suppose principalement certains éléments comme par exemple :

- l'identification des personnes ressources, les relais d'opinion
- la connaissance du champ de compétences et d'intervention de chaque partenaire (afin de savoir à qui “passer la main”)

- la définition d'un climat de confiance
- le dépassement des corporatismes catégoriels tout en respectant les prérogatives de chacun
- l'application sur le terrain des décisions élaborées en réunion
- l'accord sur la définition d'un certain nombre de projets collectifs
- faire reposer le partenariat sur un véritable échange basé sur l'idée de réciprocité.

Par exemple, dans le cadre d'une coopération, il serait peut-être intéressant d'organiser entre des gendarmes de BT périurbaines et les "chevilles ouvrières" de la police de proximité des échanges de personnels[315] afin que les uns et les autres puissent apprendre à travailler dans des milieux qui a priori ne leur sont pas coutumiers (les grands ensembles pour les uns, les petites communes pour les autres).

➢ L'image de la Gendarmerie : une obligation de transparence

Beaucoup d'individus (jeunes ou vieux) ont une image fausse ou partielle du métier de gendarme, en particulier du gendarme exerçant en brigade. Deux sources sont à l'origine de ces représentations : les médias et les expériences du citoyen qui croise de temps à autres la maréchaussée sur le bord d'une route… Il serait peut être intéressant, afin de lever certaines questions ou certains préjugés de réaliser, à la manière d'un ethnologue, un film institutionnel sur les activités quotidiennes d'une brigade territoriale. Ce film consisterait à suivre dans la durée un certain nombre d'unités.

Dans le même ordre d'idées, il pourrait s'avérer intéressant, afin de présenter, de mieux faire connaître les principales missions de la Gendarmerie Nationale au quotidien, d'organiser, au niveau local (groupement ou compagnie ?), des demi-journées "relais d'opinion" auprès d'un certain nombre d'acteurs (médecins généralistes, infirmières scolaires, proviseurs, enseignants, travailleurs sociaux, membres associatifs, élus locaux, citoyens, étudiants, gardiens d'immeuble…) choisis pour leur capacité à relayer sur le terrain le message auprès du plus grand nombre. Déjà, le groupement de l'Eure organise des visites du COG à l'intention des élus locaux, ces mêmes élus étant invités annuellement à visiter la brigade installée sur le canton. Ce pourrait être aussi un moment privilégié pour répondre aux différentes questions que se posent les "représentants" d'une communauté donnée. A titre indicatif, nous nous sommes aperçus, lors des divers stages de formation des agents locaux de

[315] Ainsi, par exemple, les personnels participant aux stages de sensibilisation au milieu péri-urbain pourraient utilement bénéficier de ces échanges.

médiation sociale organisés en collaboration avec le groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure, que les jeunes qui participaient à ces formations avaient au mieux une image parcellaire des différentes fonctions assignées aux gendarmes et au pire une image faussée : ainsi, les actions de prévention ou d'aide aux personnes menées par les gendarmes sont souvent éclipsées par l'aspect répressif du travail gendarmique. C'est d'ailleurs cet aspect qui est le plus souvent mis au premier plan dans les différents reportages télévisuels, aspect il est vrai plus médiatique.

Il conviendrait d'inscrire les gendarmes (observateurs sociaux privilégiés) au centre d'un dispositif de veille sociale permanente. Ainsi, ces derniers pourraient utilement être associés à un certain nombre de dispositifs (Ils participent déjà à un certain nombre de réunions comme le comité de pilotage du CCPD ou du CLS et pourraient être utilement invités, par exemple, au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (cf. la circulaire n°98-108 du 1er juillet 1998) ou encore au conseil d'administration du CCAS, organisme qui, au niveau de la commune, œuvre aussi dans le domaine de la prévention et du développement social.

Dans ce cadre de veille sociale, les gendarmes territoriaux doivent remplir une fonction "diagnostic", alerte et information sociale qui repose sur la connaissance de l'environnement social (les lieux, les populations…), la connaissance ethnographique de la ville (identifier les endroits où les groupes se rassemblent : un café, un "néo-bistrot"[316], un parc, une cage d'escalier, une maison des jeunes, un club sportif, une association…, l'existence éventuelle de bandes, de squats ; repérer les différents réseaux de relations[317], la composition ethnique et sociologique des quartiers, des villages…).

➢ Donner une priorité à la formation des personnels

S'adapter à l'évolution des attentes des populations nécessite aussi des efforts en termes de formation des personnels de la Gendarmerie. De même que le développement des nouvelles technologies et des phénomènes de cybercriminalité qui l'accompagnent réclame la constitution et la formation de personnels spécialisés, le traitement des affaires de mineurs victimes d'abus

316 Les bistrots étaient les lieux traditionnels où les personnes se réunissaient et d'où pouvait s'organiser un réseau d'entraide. A titre indicatif, notons que selon l'IREB, le café est un lieu de rassemblement fréquent des jeunes : un jeune sur deux s'y rend au moins une fois par semaine, et 15% au moins une fois par jour (cité in Sciences Humaines Hors série n°26, 1999).
317 cf. DEGENNE A, LEMEL Y. « *Les réseaux de relations de la vie quotidienne* ». Données Sociales de l'Insee, 1999.

sexuels, de maltraitance… requiert une formation particulière, adaptée tant au niveau de la connaissance de l'aspect psychologique des phénomènes (sans pour autant que les gendarmes ne se transforment en psychologues) qu'au niveau de la façon dont les auditions doivent être menées (par exemple, ne pas être directifs, ne pas induire les réponses, savoir faire des relances…)[318]. En la matière, il serait souhaitable qu'une solide formation (tant initiale que continue) soit dispensée aux gendarmes des BPDJ et à un référent "jeune" qui pourrait être mis en place (sur la base du volontariat) dans chaque brigade. Il s'avère indispensable que les personnels affectés dans les BPDJ et les formateurs relais anti-drogues continuent de se former en permanence tant les phénomènes sociaux auxquels ils s'affrontent évoluent rapidement. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, en matière de toxicomanies, les FRAD ne peuvent plus se contenter d'une approche dite "produits" mais adopter une approche globale incluant le rapport aux produits c'est-à-dire une approche en terme de conduites addictives sous peine de créer un décalage entre les attentes de leur public et le discours tenu. Cette formation peut d'ailleurs se faire en collaboration avec des partenaires locaux spécialisés dans tel ou tel domaine (par exemple, le service de l'aide sociale à l'enfance[319] en matière de maltraitance ou un service hospitalier spécialisé en matière de conduites addictives…). Il est ensuite de la responsabilité des ces gendarmes de transmettre leur savoir, d'apporter une aide à leurs collègues. De la même façon, il pourrait s'avérer judicieux que les gendarmes de la BPDJ puissent se rencontrer périodiquement afin de pouvoir échanger les expérimentations, les actions que les uns et les autres mènent dans leur département. Il serait souhaitable aussi qu'un regard extérieur à l'Institution puisse être porté sur ces unités afin de commencer à évaluer leur impact sur le terrain, de valoriser les innovations qu'elles peuvent être amenées à élaborer pour répondre à des problèmes spécifiques...

Le professionnalisme, la crédibilité et la légitimité des gendarmes aux yeux des publics et des partenaires sont à ce prix. En effet, l'apport de réponses adaptées aux demandes, aux attentes émanant des populations, que ce soit en milieu rural ou périurbain, nécessite des personnels formés, compétents. Ainsi, certains gendarmes se plaignent du décalage, en termes de formation, entre l'adoption d'une loi et son application pratique sur le terrain (cf. par exemple la loi sur les chiens dangereux).
Bien entendu, cette acquisition de compétences ne doit pas éclipser l'importance que revêt l'échange d'expérience entre gendarmes (capitaliser les savoirs).

[318] Ceci réclamant une formation à la méthodologie de l'entretien en sciences sociales.
[319] Service du conseil général.

Abréviations

ALMS : agent local de médiation sociale
APJ : agent de police judiciaire
BDRJ : brigade départementale de renseignements judiciaires
BMo : brigade motorisée
BPDJ : brigade de prévention de la délinquance juvénile
BR : brigade de recherches
BT : brigade territoriale
CB : commandant de brigade
COG : centre opérationnel de la Gendarmerie
EDSR : escadron départemental de sécurité routière
FRAD : formateur relais anti-drogue
GA : gendarme auxiliaire
GAD : gendarme adjoint
GC groupement : groupe de commandement groupement
GD : Gendarmerie départementale (la "blanche")
GM : Gendarmerie mobile (la "jaune")
MDL : Maréchal Des Logis
OPJ : officier de police judiciaire
PAM : premiers à marcher
PJ : police judiciaire
PSDC : population sans double compte
PSIG : peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie
ZGN : zone Gendarmerie Nationale
ZPN : zone police nationale ou zone étatisée
ZEP : zone d'éducation prioritaire

Références bibliographiques

Méthodologie

ANGOT J, JOSSERAND E. « *Analyse des réseaux sociaux* » in THIETART R-A et alii. *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 1999.

ARBORIO A-M, FOURNIER P. *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris : Nathan, 1999.

AUSTIN J-L. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil, 1970

BEAUD S, WEBER F. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte, 1998.

BIGOT R, HATCHUEL G, ORTALDA L. « *L'influence du lieu de résidence sur les opinions* ». Cahiers de Recherche du CREDOC n°151, octobre 2000.

BOUDON R, BOURRICAUD F. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : P.U.F, 1990.

BOURDIEU P. « *L'opinion publique n'existe pas* » in *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 1984

CHAMPAGNE P. *Faire l'opinion*. Paris : Minuit, 1990

CHAPOULIE J-M (textes présentés par). *Everett C. Hughes. Le regard sociologique*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1996.

COPANS J. *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan, 1998.

CORCUFF P. *Les nouvelles sociologies*. Paris : Nathan, 1995.

DUCLOS D, MEYNAUD H. *Les sondages d'opinion*. Paris : La Découverte, 1996

LACROIX B. « *Sondages et enquêtes* » in SFEZ L (sous la dir. de). *Dictionnaire critique de la communication*. Paris : P.U.F, 1993

LAZEGA E. *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Paris : P.U.F, 1998.

PERETZ H. *Les méthodes en sociologie. L'observation.* Paris : La Découverte, 1998.

WHYTE W-F.*Street corner society*. Paris : La Découverte, 1996.

La relation de service

BOUSSARD V. « *L'évaluation des relations de service : outil de mesure ou de régulation ?* ». Education Permanente n°137, avril 1998.

FRAISSE R, GREMION C (sous la dir. de). *Le service public en recherche. Quelle modernisation ?* Paris : La Documentation Française, 1996.
GADREY J. « *Les relations de service et l'analyse du travail des agents* ». Sociologie du Travail n°3, 1994.
GOFFMAN E. *Asiles*. Paris : Editions de Minuit, 1990 (préface de R. Castel).
WEBER M. *Le savant et le politique*. Paris : Union générale d'Editions, 1963.
WELLER J-M. « *Abuse-t-on de la notion de relation de service ?* ». Education Permanente n°137, avril 1998.
WELLER J-M. « *Formes de rationalité et relation de service* ». Lyon : Communication aux 5ème journées de la sociologie du travail. 13-15 novembre 1991
WELLER J-M. *L'Etat au guichet*. Paris : Desclée de Brouwer, 1999.

Sociologie rurale

AURIAC F. « *Villes-campagnes : pour une approche globale* ». Sciences Humaines hors série n°4, février-mars 1994
BOURGEOIS L., DEMOTES-MAINARD M. « *Du paysan à l'agriculteur* ». Problèmes Economiques n°2660, 12 avril 2000
CHAMBOREDON J-C. « *Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne* » in COLLECTIF. *Histoire de la France urbaine*. Paris : Le Seuil, Tome V, 1985.
DUPOIRIER E. « *Villes-campagnes : pas de fracture mais des opinions distinctes* ». Le Monde du 19 novembre 1999
HERVIEU B, VIARD J. *L'archipel paysan*. Paris : Editions de l'Aube, 2001.
HERVIEU B, VIARD J. *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Paris : Editions de l'Aube, 1996.
HERVIEU B. « *Méline est mort* ». Le Monde du 27 mai 1991.
HERVIEU B. entretien dans Le Monde du 23 juin 1999.
HILAL M., SCHMITT B. « *Les espaces ruraux : une nouvelle définition d'après des relations villes-campagnes* ». INRA Sciences Sociales n°5, novembre 1997.
KAYSER B. « *Des campagnes vivantes* » in KAYSER B (sous la dir. de). *Naissance de nouvelles campagnes*. Paris : DATAR / éditions de l'Aube, 1993.
KAYSER B. *La renaissance rurale*. Paris : A. Colin, 1990
LAURENT C., MOURIAUX M-F. « *La multifonctionnalité agricole dans le champ de la pluriactivité* ». La Lettre du C.E.E. n°59, octobre 1999

MENDRAS H. *Les sociétés paysannes*. Paris : Gallimard, 1995.
PLET F. « *Les campagnes françaises. Une nouvelle donne* ». TDC n°718, juin 1996.
RENARD J. « *Les habits neufs de l'espace rural* ». Sciences Humaines hors série n°4, février-mars 1994.

Sociologie urbaine

« *Les habitants dans la décision locale* ». Territoires, septembre-octobre 1999.
BAUER G., ROUX J-M. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*. Paris : Seuil, 1976.
BESSY-PIETRI P, SICAMOIS Y. « *4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines* ». INSEE-Première n°765, avril 2001.
BUTAULT J-P., DELAME N., KREBS S. et LEROUVILLOIS S. « *La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole* ». Economie et Statistique n°329-330, septembre-octobre 1999
CHAMPAGNE P. « *Quelle politique publique pour les "quartiers en difficulté" ?* ». Sociétés & Représentations n°5, décembre 1997.
LAPPRAND D. « *Les nouveaux espaces périurbains* ». Armées d'aujourd'hui n°250, mai 2000.
LARCHER G (sous la dir. de). « *L'avenir des espaces périurbains* ». Actes du colloque organisé par le Sénat, 10 février 1999.
LE JEANNIC T. « *Radiographie d'un fait de société : la périurbanisation* ». INSEE-Première n°535, juin 1997.
LE JEANNIC T. « *Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes* ». Economie et Statistique n°307, 1997.

Sociologie des organisations

ALTER N. *L'innovation ordinaire*. Paris : P.U.F, 2000.
ALTER N. *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*. Paris : PUF, 1996.
ANDRE C, LEGERON P, LELORD F. *La gestion du stress*. Neuilly Plaisance : Bernet Danilo, 1998.
AUBERT N, DE GAULEJAC V. *Le coût de l'excellence*. Paris : Seuil, 1991.
AUBERT N. « *Le sens de l'urgence* ». Sciences de la société n°44, mai 1998.
CROZIER M, FRIEDBERG E. *L'acteur et le système*. Seuil, 1977.

ENRIQUEZ E. « *La déconsidération généralisée* » in Collectif. *La considération*. Paris : DDB, 1998.
FRIEDBERG E. *Le pouvoir et la règle*. Paris : Seuil, 1993.
LAHIRE B. *L'homme pluriel*. Paris : Nathan, 1998.
MASLOW A. *Motivation and personality*. N.Y : Harper and Row, 1954.
OSTY F. *Le désir de métier*. Thèse de doctorat. I.E.P de Paris, janvier 2000.
PAUGAM S. *Le salarié de la précarité*. Paris : P.U.F, 2000
PIOTET F., SAINSAULIEU R. *Méthodes pour une sociologie de l'entreprise*. Paris : Presses de la F.N.S.P, 1994.
REYNAUD J-D. « *La régulation dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome* ». Revue Française de Sociologie, n°1-XXIX, 1988.
REYNAUD J-D. *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*. Paris : A. Colin, 1989.
SAINSAULIEU R. *L'identité au travail*. Paris : PFNSP, 1988.

Sociologie de la déviance, sécurité et sentiment d'insécurité

AUBUSSON DE CAVARLAY B. « *Les statistiques policières : que compte-t-on et comment ?* ». Questions pénales, juin 1997
CHAPUS R. *Droit administratif général*. Paris : Ed. Montchrestien, 1986
CLEACH O. *Les agents locaux de médiation sociale dans l'Eure*. Rapport au Conseil Général de l'Eure, février 2000.
CRENNER E. « *Insécurité et préoccupations sécuritaires* ». Données Sociales de l'INSEE, 1999.
CRENNER E. « *Insécurité et sentiment d'insécurité* ». INSEE Première n°501, décembre 1996.
IHESI. *Guide pratique pour les CLS*. Paris : La Documentation Française, 1998.
IHESI. *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*. Paris : La Documentation Française, 1998.
KELLING G-L, WILSON J-Q. « *Vitres cassées* ». Cahiers de la Sécurité Intérieure n°15, 1er trimestre 1994.
La lettre de la Gendarmerie. Numéro spécial, novembre 1998.
LAGRANGE H. *La civilité à l'épreuve*. Paris : PUF, 1995.
LAGRANGE H, ROBERT P, ZAUBERMAN R. « *Enquêtes de victimations et statistiques policières (1985-1995)* ». Questions Pénales XI.5, décembre 1998.
MARCUS M, VOURC'H C. « *La sécurité comme bien commun* ». Esprit n°12, décembre 1998.

MONJARDET D. *Ce que fait la police ? Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte, 1996.
MONJARDET D. Le Monde du 28/07/99 et du 03/02/01.
MOUHANNA C. « *La police de proximité ou les contradictions d'une police au service du public* ». Panoramiques n°33, 2ème trimestre 1998.
MUCCHIELLI L. « *La déviance, entre normes, transgression et stigmatisation* ». Sciences Humaines n°99, novembre 1999.
MUCCHIELLI L. « *L'impossible connaissance statistique de la délinquance* ». Panoramiques n°33, 2ème trimestre 1998
MUCCHIELLI L. *Violences et insécurité*. Paris : La Découverte, 2001
OGIEN A. *Sociologie de la déviance*. Paris : A. Colin, 1995.
POTTIER M-L, ROBERT P. « *"On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies* ». Revue Française de Science Politique vol. 47 n°6, décembre 1997.
ROCHE S, SCHLEGEL J-L. *La société d'hospitalité*. Paris : Seuil, 2000.
ROCHE S. « *Face aux incivilités, comment reconquérir les espaces collectifs* » *in COLLECTIF. L'état de la France 98-99*. Paris : La Découverte, 1998.
ROCHE S. *La société incivile*. Paris : Seuil. 1996.
ROCHE S. *Le sentiment d'insécurité*. Paris : PUF, 1993.

La Gendarmerie Nationale

« *"Une force humaine"… pub ou réalité ?* ». GEND'info n°211, février 1999.
« *BPDJ. Protéger les jeunes* ». GEND'info n°210, janvier 1999.
« *La victimologie* ». Revue de la Gendarmerie Nationale, n°194, 1er trimestre 2000.
« *Les politiques locales de sécurité* ». Revue de la Gendarmerie Nationale n°190/191, 1er et 2ème trimestres 1999.
ALARY E. *L'histoire de la Gendarmerie*. Paris : Calmann Levy, 2000.
DIEU F, MIGNON P. *La force publique au travail*. Paris : L'Harmattan, 1999.
DIEU F. « *Le critère du territoire dans les politiques publiques de sécurité* ». Actes du colloque CESDIP :« *Normes, déviances, contrôle social. Nouveaux enjeux, nouvelles approches* ». du 14-16 octobre 1999.
DIEU F. « *Quelques réflexions à propos de la recherche sur la Gendarmerie* » in MATELLY J-H. *Gendarmerie et crimes de sang*. Paris : L'Harmattan, 2000
DIEU F. *Politique publique de sécurité*. Paris : L'Harmattan, 1999.
DIEU F. *Sécurité et ruralité : enquête sur l'action de la Gendarmerie dans les campagnes françaises*. Paris : IHESI, novembre 1997.
GEND'info n°203, mai 1998.

JOURDAN J. *L'évolution du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la Gendarmerie Nationale*. Mémoire de 3ème cycle. Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, année universitaire 1997-1998.
LAFONT H, MEYER P. *Le nouvel ordre gendarmique*. Paris : Seuil, 1980
MOUHANNA C. « *Contrôle hiérarchique et autonomie du terrain : l'exemple de la Gendarmerie départementale* ». Les Champs de Mars n°6, 2000.
MOUHANNA C. *Logique de proximité et exigence gestionnaire : où va la Gendarmerie départementale ?* Rapport de recherche, juillet 1998.
THIEVANT S. *Activité de la Gendarmerie et sécurité des habitants dans les zones rurbaines*. DGGN, IHESI, 1994.
ZAUBERMAN R. « *La répression des infractions routières : le gendarme comme juge* ». Sociologie du travail n°1, 1998.

Sociologie de la jeunesse, délinquance juvénile

ARIEZ P. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris : Seuil, 1973
BAUDELOT C, ESTABLET R. *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*. Paris : Seuil, 2000.
BOURDIEU P. « *La jeunesse n'est qu'un mot* » in *Questions de sociologie*. Paris : Editions de Minuit, 1988
COLLECTIF. *L'adolescence*. Sciences et Vie hors série n°188, septembre 1994
COLLECTIF. *Souffrances et violences à l'adolescence*. Paris : ESF, 2000.
DUBET F. « *Les jeunes et la "banlieue"* ». Sciences Humaines n°28, mai 1993.
GALLAND O. « *L'invention de la jeunesse* ». Projet n°251, septembre 1997.
GALLAND O. *Les jeunes*. Paris : La Découverte, 1993
GALLAND O. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : A. Colin, 1991
LEPOUTRE D. *Cœur de banlieue*. Paris : O. Jacob, 1997.
LOUIS P. PRINAZ L. *Skinheads, taggers, zulus et Co*. Paris : La Table Ronde, 1994.
ROCHE S. « *Les facteurs de la délinquance des jeunes* ». Les Cahiers de la Sécurité Intérieure n°42, 4ème trimestre 2000.

La société française

BLANPAIN N, PAN KE SHON J-L. « *1983-1997 : les Français se parlent de moins en moins* ». INSEE Première n°571, mars 1998.

BRECHON P (sous la dir. de). *Les valeurs des Français. Evolution de 1980 à 2000*. Paris : A. Colin, 2000.
CALVARIN G. « *1997-1998 : l'emploi a progressé dans toutes les régions* ». INSEE Première n°733, août 2000
CASTEL R, HAROCHE C. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Paris : Fayard, 2001
CASTEL R. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995.
COLLECTIF. *Chômage : le cas français*. Paris : La Documentation Française, 1997
DEGENNE A, LEMEL Y. « *Les réseaux de relation de la vie quotidienne* ». Données sociales de l'INSEE, 1999.
DIRN L. « *Société française. Ce qui a changé depuis 20 ans* ». Sciences Humaines n°84, juin 1998.
DUEE M. « *Recensement de la population 1999. Redéploiement de la population dans la plupart des régions* ». INSEE Première n°728, juillet 2000.
HANNOUN M., LELONG C. « *Les régions françaises dans l'Union Européenne* ». INSEE Première n°602, août 1998
HERPIN N, VERGER D. « *Modes de vie et consommation* ». Cahiers Français n°291, mai-juin 1999
MOSCOVICI S. « *Les formes élémentaires de l'altruisme* ». Sciences Humaines n°103, mars 2000.
RIUTORT P. *Premières leçons de sociologies*. Paris : P.U.F., 1996.
ROUSSEL . *La famille incertaine*. Paris : O. Jacob, 1989
SINGLY F et alii. *La famille en question. Etat de la recherche*. Paris : Syros, 1996.

Annexes 1

Données de cadrage

Présentation du cadre géopolitique local de la recherche :
le département de l'Eure[320]

Le département de l'Eure

L'Eure, département de la Haute-Normandie

Le département de l'Eure (qui, en 1999, fournit 30,39% de la population régionale) fait partie de la **région Haute-Normandie** (avec le département de la Seine Maritime[321]) qui compte 1.780.192 habitants (12ème région française, la Haute Normandie représente en termes d'habitants 2,96% de la population française sans doubles comptes)[322]. Avec 12317 km², la région couvre 2,3% du territoire métropolitain. L'INSEE[323] classe la région Haute-Normandie parmi

[320] Les paragraphes qui suivent, comportent un certain nombre de données statistiques qui ne facilitent pas la lecture mais qui paraissent indispensables à la compréhension de la recherche. Nous nous excusons par avance auprès du lecteur pour cette "avalanche" de chiffres.

[321] Qui compte 1.239.138 habitants en 1999 selon les chiffres du dernier recensement.

[322] Selon l'INSEE (HANNOUN M., LELONG C. "*Les régions françaises dans l'Union Européenne*". INSEE Première n°602, août 1998), la Haute Normandie est une des quatre régions françaises métropolitaines qui se classent au-dessus de la moyenne européenne (en termes de disparité du PIB/hab.) bien qu'arrivant au 45ème rang des régions européennes.

[323] DUEE M. « *Recensement de la population 1999. Redéploiement de la population dans la plupart des régions* ». INSEE Première n°728, juillet 2000.

les six régions les plus urbaines. La présence de la Seine Maritime[324], département nettement plus urbanisé que l'Eure[325], explique en grande partie ce classement.

Selon l'INSEE[326], durant la période 1997-98, l'emploi salarié a progressé en Haute Normandie entre 2,7 et 3,1%, progression légèrement inférieure à la moyenne française (3,2%). Mais, le taux de chômage en moyenne annuelle, selon l'INSEE et la DRTEFP, s'élevait à 14,1 % en 1998 et à 13,3 % en 1999 soit respectivement 2,2 points de plus que pour l'ensemble de la métropole française en 98 et 2 points en 99. Dans la région normande, le poids du secteur tertiaire, au 31 décembre 1996, représentait moins de 67% (selon l'INSEE) :

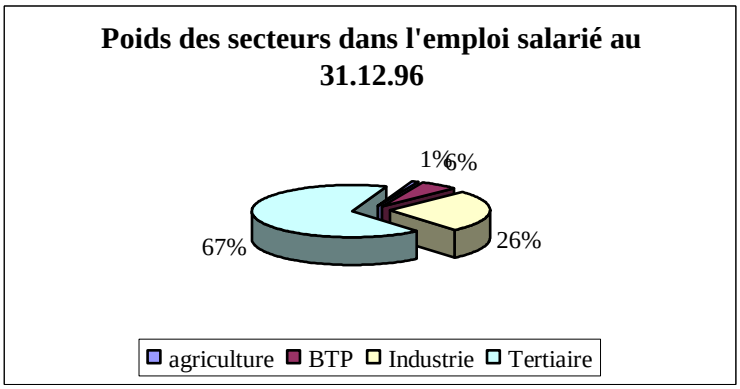

Comme dans l'ensemble de la France, c'est le secteur tertiaire qui dynamise l'emploi, l'économie locale.

En termes de criminalité constatée, la région Haute-Normandie c'est 96.258 faits constatés[327] (tous services confondus) en 2000 contre 95.314 faits en 1999 (soit une augmentation de 0,99 % par rapport à 1999)[328]. Ainsi, en 2000, la criminalité constatée en Haute-Normandie après avoir diminué entre 1998 et 1999 (- 5,95 %), augmente très légèrement (+ 0,99 %) suivant ainsi la tendance à la hausse observée au niveau national (+5,72 %).

---

[324] Avec des villes comme Rouen, Le Havre, Elbeuf, Dieppe, Fécamp…

[325] qui ne compte qu'une commune de plus de 30.000 habitants, Evreux.

[326] CALVARIN G. « *1997-1998 : l'emploi a progressé dans toutes les régions* ». INSEE Première n°733, août 2000.

[327] Soit, 2,55 % de l'ensemble des faits constatés au niveau national en 2000, c'est-à-dire la 14ème région en termes de nombre de faits (9ème en 99). Source : ministères de l'Intérieur et de la Défense.

[328] Source : ministères de l'Intérieur et de la Défense.

L'Eure, un département particulier…

L'enclavement du département de l'Eure (27) est l'une de ses principales caractéristiques : plusieurs départements importants comme le Calvados, l'Eure et Loir, l'Oise, l'Orne, la Seine Maritime, le Val d'Oise et les Yvelines l'entourent (cf. carte ci-dessous), ce qui n'est pas sans influence tant en termes de mobilité ("migrations alternantes") qu'en termes de délinquance "importée", de passage … (nous y reviendrons).

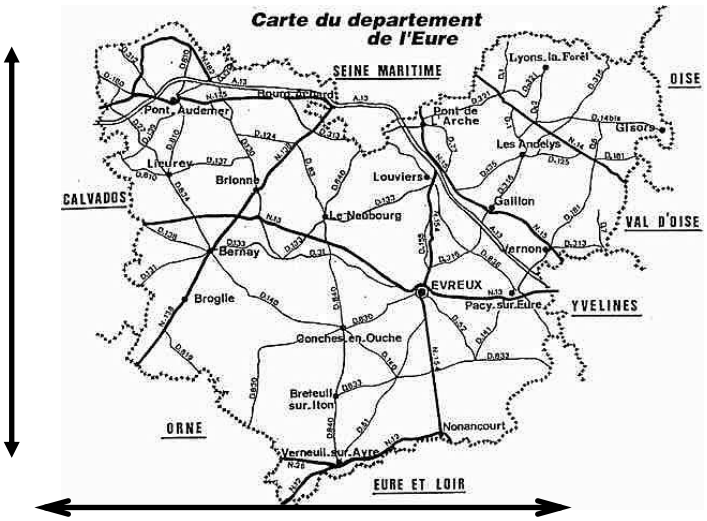

L'Eure : un département enclavé

6037 km² (soit 1,09% de la surface française totale)[329], trois arrondissements (Evreux[330], Bernay[331], Les Andelys[332]), 43 cantons, 675 communes[333], une population de 541.054 habitants (au dernier recensement 99[334]) ce qui le met au

[329] La plus grande largeur Nord-Sud : 100 km / La plus grande longueur Est-Ouest : 115 km

[330] 274.264 habitants (INSEE 99, population sans doubles comptes).

[331] 131.050 (INSEE 99, population sans doubles comptes).

[332] 135.740 (INSEE 99, population sans doubles comptes).

[333] En zone de compétence Gendarmerie, la commune comptant le plus d'habitants est le Val de Reuil (13245 habitants au dernier recensement selon l'INSEE)

[334] Soit une variation de population de + 26686 habitants entre 1990-1999 soit un taux de variation annuel de 0,56% (90-99) qui fait de l'Eure un département apparemment attractif (solde migratoire et solde naturel positifs). Chiffres INSEE. 99, population sans doubles comptes (PSDC).

même niveau, toutes choses égales par ailleurs, que des départements comme l'Ain, l'Aisne, la Côte d'Or ou encore la Marne. Le département de l'Eure se découpe en 7 pays qui jouent un rôle relatif, auprès de certaines personnes, en termes notamment de définition identitaire et culturelle :

Lorsque l'on traverse le département de l'Eure d'Ouest en Est en empruntant la nationale 13, on peut penser que c'est un département essentiellement rural (excepté peut-être lors de la traversée d'Evreux). Cet aspect est trompeur : même si le paysage est en grande partie composé d'herbages, de forêts et de champs de lin, de maïs,… le département est faussement agricole notamment si l'on raisonne non plus en termes de territoire mais d'emplois : en 1998, le secteur secondaire (industrie, bâtiment, génie civil) accueille 35,3 % de la population active, contre respectivement 4,6 % pour le secteur primaire (agricole) et 60,1 % pour le secteur tertiaire (services, administrations, commerce)[335], répartition conforme par ailleurs à ce qui s'observe au niveau national. Retenons que le département de l'Eure est rural dans son aspect (les zones agricoles recouvrent près de 70 % du territoire), mais pas en termes d'activités ou de populations (près de 53 % des personnes habitent dans des communes urbaines). Même si celles-ci sont localisées dans quelques grandes aires urbaines (Evreux, Vernon, Louviers…).

[335] Source : C.C.I de l'Eure.

Pour mieux percevoir la configuration du département de l'Eure, nous nous proposons de livrer quelques chiffres[336], extraits de l'enquête menée par l'Express (3 et 12février 2000) sur le thème des "*départements heureux*" et complétés, le cas échéant, par des données de comparaison nationale :

- attraction démographique : **3746** (solde migratoire apparent, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties du département, hors décès et naissances, entre les recensements de 1990 et de 1999, INSEE 99)
- densité de population (en hab./km²) : **89** (INSEE, 1999), la densité est inférieure à la moyenne nationale (104 hab./km²).
- proportion d'urbains (en % de la population) : **53,51** (% d'habitants des communes urbaines, Institut français de l'environnement, INSEE, 1990)
- proportion de ruraux (en % de la population) : **46,49** (% d'habitants des communes rurales, Institut français de l'environnement, INSEE, 1990)
- part des zones agricoles (en % de la surface départementale) : **66,68** (ministère de l'agriculture, 1996). Ce qui procure son aspect rural au département.
- proportion des plus de 75 ans (en % de la population totale) : **6,6** (INSEE, 1999) contre **5,3** (en 1997)
- proportion des moins de 20 ans (en % de la population totale) : **27,3** (INSEE, 1999) contre **29,28** (en 1997) indiquant ainsi une population qui vieillit
- proportion d'étudiants (en % de la population) : **0,54** (part des effectifs d'étudiants rapportés à la population départementale, 1996-1997, ministère de l'éducation nationale/INSEE)
- proportion d'élèves en ZEP (en % des élèves de l'enseignement public) : **9,5** (1998, ministère de l'éducation nationale)
- part du chômage de longue durée (en % du total des chômeurs) : **40,3** (proportion de chômeurs inscrits depuis plus d'un an, ministère de l'emploi, août 99). Au niveau national, la proportion de personnes au chômage depuis un an ou plus s'établissait, en janvier 99, à 38, 2% soit un taux inférieur de 2 points à celui du niveau départemental.
- nombre d'emplois créés : **2896** (évolution du nombre d'emplois, Unedic, 1998-97)
- taux de suicide pour 100000 habitants : **23,4** (INSERM, 1997)

Ainsi, à partir de l'analyse de 61 critères[337], cette enquête classe le département de l'Eure parmi les départements les "moins heureux" (au palmarès général, l'Eure est classée 81ème sur 96 départements, donc parmi les 15 derniers). Cette

[336] Les chiffres cités doivent être pris pour ce qu'ils sont : des constructions sociales, des indicateurs de tendances, des photographies à un moment donné.

[337] Les travaux statistiques ont été conduits par le géographe F. Brunet.

étude doit être prise pour ce qu'elle est : un indicateur d'un état de fait à un moment donné.

Population de l'Eure par sexe et par âge

***Source*: recensement 99 INSEE**	**Hommes (%)**	**Femmes (%)**	**Total (%)**
0-19 ans	28,4	26,2	**27,3**
20-39 ans	27,6	26,5	**27**
40-59 ans	27,3	26,0	**26,6**
60-74 ans	11,9	13,1	**12,5**
75 ans ou plus	4,8	8,3	**6,6**
Effectif total	**266662**	**274601**	**541263**
%	49,27	50,73	100
Population étrangère	8454 (54,5 %)	7056 (45,5 %)	**15510 (2,87)**

Là encore, ces chiffres dénotent un certain équilibre : il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes, et les différentes générations sont représentées dans des proportions relativement proches. Ainsi, en observant simplement ces chiffres, nous pouvons poser l'hypothèse, qu'en termes d'attentes, c'est la diversité qui va prédominer, en sachant que les attentes des jeunes en matière de sécurité ne sont pas les mêmes que celles émanant des actifs par exemple. Ainsi, à ce niveau, dans le département de l'Eure, retenons qu'il est fort probable que les gendarmes soient confrontés à des attentes diverses[338].

Type d'activité des 15 ans et plus selon l'INSEE, 1999.

	Hommes	**Femmes**	**Total**
Taux d'activité	89,3%	84,5%	87,2%
Taux de chômage	10,7%	15,5%	12,8%
Total population active	137606	114620	**252226**

[338] En prenant comme hypothèse que les variables âge et sexe agissent dans la définition des préoccupations, des attentes… comme le montre la plupart des enquêtes sociologiques menées.

La population active occupée dans l'Eure est conforme au schéma national avec un taux d'activité de près de 90 %.

La Gendarmerie Nationale dans l'Eure

En termes d'organisation sécuritaire du département, de répartition des compétences police / Gendarmerie, il existe, dans l'Eure, quatre zones principales de compétence exclusive police (ZPN)[339] et quelques communes rattachées : **Evreux** (capitale de l'Eure, 51.198 habitants + Gravigny 3598 habitants), **Vernon** (24.056 habitants + St Marcel 4982 hab., St Just 1292 hab., St Pierre d'Autils 1036 hab., Giverny 524 hab.,), **Louviers** (18.328 habitants + Incarville 1379 hab. et Pinterville 757 hab.), **Bernay** (11.024 habitants + Menneval 1322 hab.). Le reste du département est en zone de compétence exclusive Gendarmerie (ZGN), zone qui compte ainsi, au dernier recensement, 421.558 habitants (soit 77,91% de la population totale du département contre 22,09% pour la police nationale[340]). Le poids de la Gendarmerie dans le département est prédominant. Elle a en charge la sécurité publique de la plus grande partie des habitants.

L'organisation du groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure

Le groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure, en quelques données, c'est :
Sur le terrain :

- 5 compagnies : Bernay, Evreux, Les Andelys, Louviers, Pont Audemer

4[341] :

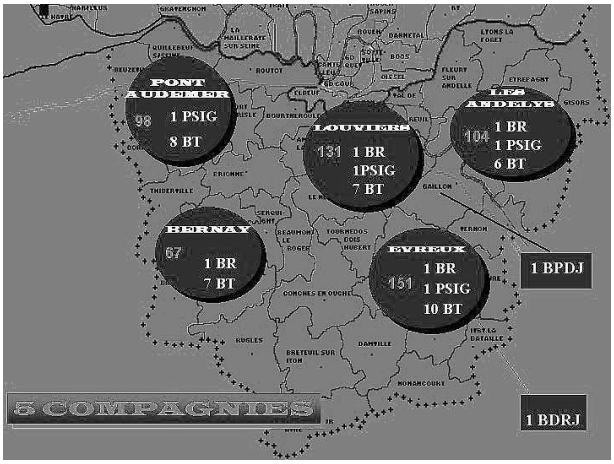

[339] Les chiffres cités sont issus du dernier recensement (INSEE 1999, PSDC)
[340] Soit 119.496 habitants au recensement 99.
[341] Cette carte nous a été fournie par le groupement de l'Eure.

➢ 39 brigades territoriales[342]

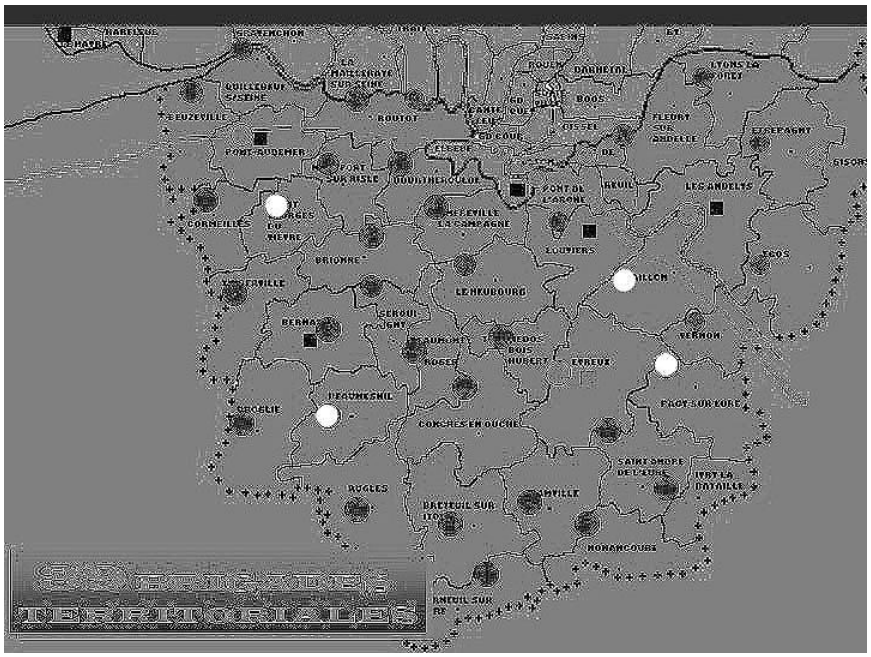

(les points blancs correspondent aux quatre BT qui participent à la recherche).

➢ 4 brigades de recherches (BRD)

➢ 5 pelotons de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG)

➢ 1 escadron départemental de sécurité routière (EDSR) depuis le 1er juin 99 (dont 6 brigades motorisées – BMo – et 2 pelotons d'autoroute)

➢ 1 brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), depuis le 1er septembre 99

D'autres services viennent compléter le groupement dont un centre opérationnel de la Gendarmerie (COG), une brigade départementale de renseignements judiciaires (BDRJ), une cellule "renseignement", une cellule "emploi", …

[342] Cette carte a été élaborée par le groupement de l'Eure.

En quelques chiffres (pour 2000)[343], le groupement de Gendarmerie départementale de l'Eure c'est :

- 727 personnels réalisés
- tableau des effectifs autorisés : 747 personnels (741 militaires en 99)
- 13008 (12682 en 1999) crimes et délits constatés (soit 1,34 % de l'ensemble des faits constatés par la Gendarmerie sur le territoire métropolitain français contre pour 1,43 % en 1999)[344].

En 1999 :

- 1.858.008 heures de service
- 189 véhicules (dont 41 motocyclettes)
- 29.286 infractions en police route et 698 en police des transports
- 102.243 personnes contrôlées pour 384 résultats exploités (0,4 %)
- 110.986 véhicules contrôlés pour 1.241 résultats exploités (1,11%)
- 93 réservistes pour 900 jours-réserve
- de 7 à 38 interventions de nuit par gendarme

Aux dires du commandant de groupement[345], la Gendarmerie dans l'Eure a la capacité de mobiliser entre 80 et 100 personnels, en n'importe quel point du département, en moins de deux heures.

La délinquance dans l'Eure, quelques éléments d'analyse

Avant d'analyser les chiffres de la délinquance dans l'Eure et dans les cantons étudiés, il convient de faire une petite parenthèse sur l'utilisation des statistiques[346]. Comme tous les chiffres, les statistiques en matière de sécurité publique doivent être maniées avec prudence, circonspection. En tant que constructions sociales, elles sont le reflet de l'activité des services de sécurité publique et, par là même, elles doivent être considérées comme des indicateurs de tendance devant être replacés dans un contexte socialement situé et relativisés. Elles mesurent essentiellement une partie de l'activité des services de police et de Gendarmerie selon deux aspects principaux :

- les fonctions "répressives" de la police et de la Gendarmerie c'est-à-dire que sont mesurées les initiatives que prennent les gendarmes et les policiers au cours de leur travail ;

---

[343] Ces chiffres nous ont été fournis par le groupement de Gendarmerie de l'Eure

[344] source : ministère de la Défense, 2000.

[345] Ces propos ont été recueillis auprès de l'ancien commandant de groupement.

[346] Pour compléter cette approche, cf. par exemple les travaux de l'association Pénombre, l'analyse de L. Mucchielli. *Violences et insécurité*. Paris : La Découverte, 2001...

- les plaintes enregistrées directement (auprès des services publics de sécurité) ou indirectement (par l'intermédiaire de plaintes déposées auprès du parquet qui les répercute sur ces mêmes services pour enquête), c'est-à-dire au final, l'ensemble des infractions signalées au parquet. En la matière, si toutes les plaintes mettant en jeu des questions d'assurance (vols, cambriolages) sont relativement bien signalées aux services de police, certaines sont passées sous silence pour diverses raisons (peur des représailles, connaissance de l'agresseur, arrangement à l'amiable…). C'est le cas notamment pour les agressions aux personnes. De la même façon, chaque dépôt de plainte ne donne pas lieu systématiquement à une transmission au parquet parce que le gendarme arrive à convaincre le plaignant de recourir à une autre solution que la plainte (accord à l'amiable, convoquer l'auteur pour qu'il s'explique …). Les faits ne sont comptabilisés dans les statistiques que lorsqu'ils sont transmis aux parquets.

En tant que constructions socialement produites, ces enregistrements évoluent en fonction d'un grand nombre de facteurs tels que la nature de l'infraction constatée (cf. ci-dessus), la définition de priorités politiques[347] (qui orientent les actions de la police et de la Gendarmerie et dans une moindre mesure de la justice), l'accueil des plaintes et l'attitude des plaignants, la façon dont sont produits les chiffres, c'est-à-dire touchant aux méthodes de comptage et de définition des catégories de classement (ainsi, ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques dites "officielles" l'ensemble des contraventions[348], les infractions constatées par certains services tels que les douanes, les services fiscaux, l'inspection du travail …)[349], les moyens disponibles et/ou mis en oeuvre.

Si l'on souhaite appréhender un tant soit peu un phénomène social complexe comme "la délinquance", il faut recourir à l'étude et à la confrontation d'une pluralité de sources : les chiffres de la police/Gendarmerie, des hôpitaux, des parquets…, les enquêtes de victimation, les recherches de terrain…

Cette parenthèse faite, nous allons à présent étudier les chiffres de la délinquance dans le département afin d'obtenir une certaine idée de l'activité de la Gendarmerie dans l'Eure.

---

[347] une politique pénale plus répressive envers telles ou telles infractions suscite de façon quasi mécanique un gonflement des statistiques en la matière … pour ne retenir que cet exemple.

[348] notamment les contraventions et les délits liés à la circulation routière

[349] Pour plus d'informations, cf. par exemple AUBUSSON DE CAVARLAY B. « *Les statistiques policières : que compte-t-on et comment ?* ». Questions pénales, juin 1997 ou MUCCHIELLI L. « *L'impossible connaissance statistique de la délinquance* ». Panoramiques n°33, 2ème trimestre 1998 ou encore MONJARDET D in Le Monde du 28/07/99 et du 03/02/01.

La délinquance dans l'Eure[350], entre 1999 et 2000, en zone Gendarmerie, suit les tendances nationales à la hausse mais de façon moindre : + 1,95 % dans l'Eure contre + 9,45 % au niveau national (soit une différence de 7,50 points).

Catégories d'infractions constatées	**Dans l'Eure** (source : groupement de l'Eure)			**Au niveau national en ZGN** (source : ministère de la défense)		
	1999	**2000**	**Variation** (%)	**1999**	**2000**	**Variation** (%)
Vols	7964	8448	6,08	579898	639990	+ 10,36
Infractions économiques et financières	1301	1290	-0,85	114584	113836	- 0,65
Crimes et délits contre les personnes	1337	1171	-12,42	67544	72470	+ 7,29
Autres infractions à la paix publique	2157	2099	-2,69	126931	146647	+ 15,53

Dans l'Eure, la délinquance apparaît comme géographiquement localisée autour notamment des vallées (Seine, Avre) et de certaines zones influencées par la proximité de départements tels que la région parisienne, l'Eure et Loir (Dreux, Vernouillet), le sud du département de Seine Maritime (Elbeuf, Rouen)… Ainsi, une part de la délinquance est le fait non d'une délinquance locale mais plutôt d'une "délinquance de passage", notamment pour les faits les plus graves (comme les vols à mains armées – VAMA). De la même façon, un certain nombres d'enquêtes font apparaître l'appartenance des auteurs à certains pôles internes au département (essentiellement Evreux, Vernon, Louviers et Pont Audemer).

En 2000, dans l'Eure, le taux de criminalité[351] s'élève à 44,24 faits pour 1000 habitants (tous services confondus). En 2000, dans l'Eure, le taux de criminalité, en zone Gendarmerie Nationale, s'établit à 30,58 faits pour mille habitants (respectivement : 25,93 ‰ en 1998 et 23,58 ‰ en 1999)[352]

Pour information, les taux de criminalité dans les départements limitrophes de l'Eure se répartissent comme suit[353] :

[350] L'ensemble des chiffres concernant la délinquance dans l'Eure, en ZGN, nous ont été fournis par le groupement de Gendarmerie.

[351] Ensemble des infractions constatées par la police et la Gendarmerie rapporté à la population totale sans doubles comptes, dans le département. Taux pour 1000 habitants (‰).

[352] Sur la base de la population sans doubles comptes établie au recensement 1999.

[353] source : INSEE 99, ministères de l'Intérieur et de la Défense, 2001

Départements	Taux de criminalité en 2000 (‰)
Orne	31,09
Eure	44,24
Eure et Loir	46,28
Calvados	53,72
Seine Maritime	58,37
Oise	64,12
Yvelines	71,14
Val d'Oise	95,36

Pour ce qui nous intéresse dans notre recherche, nous n'allons retenir que les crimes et délits qui ont le plus d'impact sur les populations (c'est-à-dire globalement les délits d'appropriation et les crimes et délits sur les personnes) : ce sont eux, notamment, qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité.

A titre indicatif, en 2000, les **crimes et délits contre les personnes**[354] **constatés** dans l'Eure représentaient 0,46 % de l'ensemble des crimes et délits contre les personnes enregistrés au niveau national (services police/Gendarmerie confondus) et 1,62 % de ceux constatés par la Gendarmerie. Alors que, entre 1999 et 2000, ce type de crimes et délits est en augmentation aussi bien au niveau national (police/Gendarmerie : + 9,14 %) qu'au niveau de la Gendarmerie (+ 7,29 %), le groupement de l'Eure constate une baisse (- 12,42 %) en ZGN. La hausse des violences est plus liée à l'augmentation des formes les moins graves (blessures volontaires) qu'aux formes les plus graves (homicides, viols…).

L'augmentation des faits constatés dans l'Eure s'explique en grande partie par une aggravation de la délinquance de voie publique (VAMA, vols avec violences, cambriolages, vols à la tire, vols liés aux véhicules légers, destructions et dégradations) : + 7,22 % entre 1999 et 2000. Lorsque nous agrégeons ces différents faits constitutifs de la délinquance de voie publique, ceux-ci représentent, en 2000, 54,70 % de l'ensemble des crimes et délits constatés dans l'Eure. Cette aggravation est surtout liée aux cambriolages (+13,66 % entre 99-00) et aux destructions et dégradations (+27,61 % entre 99-00).

Les vols (8448 faits en 2000 contre 7964 faits en 99 soit une augmentation de + 6,08 %) représentent 64,94 % de l'ensemble des crimes et délits constatés par la Gendarmerie dans l'Eure (en ZGN) en 2000. Cette hausse des délits

[354] homicides et tentatives d'homicides, coups et blessures volontaires, viols…

d'appropriation est essentiellement liée à celle des cambriolages (cf. supra). Ces délits sont à la fois les faits constatés les plus nombreux et aussi les plus mal élucidés. Le taux d'élucidation de ce type d'infractions est peu élevé (14, 33 %). Ceci tient dans la nature des faits eux-mêmes : en l'absence de flagrant délit, d'indices probants ou de témoignages, il est difficile de résoudre un cambriolage pour ne retenir que cet exemple. Les vols (et parmi eux les cambriolages) sont en hausse dans le département de l'Eure comme ils le sont au niveau national. Le phénomène est d'ailleurs continu, suivant en cela, comme le note Laurent Mucchielli (2001, op. cit.), les évolutions de la société de consommation (cf. le développement du téléphone portable par exemple. Une partie de l'augmentation des infractions peut d'ailleurs être attribuée au développement des nouvelles technologies : vol de portable, escroquerie à la carte bleue, …

Nous avons eu l'occasion d'accompagner des gendarmes pour constater des cambriolages. La plupart du temps, le relevé d'empreintes s'avère impossible (gants, surface non lisse, …) ou difficile[355], les témoignages inexistants ou difficilement exploitables (« *j'ai vu une camionnette blanche stationner pendant un moment en haut de l'impasse, mais je n'y ai pas porté plus d'attention*… »). Globalement, en ZGN, dans l'Eure, 1777 cambriolages ont été constatés et 239 élucidés, soit un taux d'élucidation de 13,45 %.

En termes de délinquance globale[356], le taux d'élucidation, pour le groupement de l'Eure, s'élève à 38,24 % (respectivement à 46,43 % en 1999, 42,80 % en 1998). A titre de comparaison, au niveau national, le taux d'élucidation des services de Gendarmerie s'établit à 37,24 % (respectivement à 40,53 % en 99, 44,95 % en 98). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse : l'augmentation des faits qui sont les plus difficiles à élucider, notamment les délits d'appropriation, les moyens accordés à leur résolution en fonction des activités définies comme prioritaires par les différentes autorités[357] et quelques autres éléments conjoncturels divers. Si, en 2000, dans l'Eure, le taux d'élucidation des délits d'appropriation est peu élevé (14,33 %), l'action des gendarmes vis-à-vis de la résolution des infractions économiques et financières (86,12 %), des crimes et délits contre les personnes (78,31 %) par exemple apparaît comme nettement plus efficace (ces faits étant bien sûr moins nombreux et de nature différente).

---

355 difficulté liée quelquefois à l'absence de formation des gendarmes en matière de police technique.

356 C'est-à-dire l'ensemble des crimes et délits constatés par la Gendarmerie de l'Eure.

357 Si l'accent est mis sur la sécurité routière par exemple, le temps de travail et l'effectif n'étant pas extensibles, ces missions se font à la place d'autres activités.

Au niveau local, cet indicateur (taux d'élucidation) peut être un élément permettant de comprendre la satisfaction / l'insatisfaction des usagers : en effet, lorsque ces derniers se rendent à la brigade de Gendarmerie porter plainte parce qu'ils ont été victimes (ou pense l'avoir été) d'un crime ou d'un délit, leur première préoccupation est que les gendarmes résolvent leur affaire (notamment, en matière de police judiciaire, qu'ils retrouvent les cambrioleurs ou au moins les biens volés, qu'ils retrouvent ceux qui les ont agressés pour leur dérober leur portable…). Bref, ils attendent de la Gendarmerie que les infractions dont ils ont été la victime ne restent pas impunies, que leur affaire ne demeure pas sans réponse, aussi bien d'un point de vue judiciaire que social.

En effet, en la matière, un des résultats qui émerge de notre recherche peut se résumer de la façon suivante : les personnes qui ont été victimes (quelle que soit la nature de leur préjudice) recherchent, au-delà d'une réponse judiciaire (formulée en termes d'efficacité, d'élucidation et d'indemnisation[358]), une réponse exprimée en termes de considération, d'écoute, d'aide, de reconnaissance sociale, de solidarité. En venant porter plainte, la personne "endosse", socialement, le statut de victime. Elle demande à la collectivité de reconnaître ce statut, son préjudice et de lui apporter une aide pour le réparer[359] ; elle souhaite être reconnue dans toute sa dignité.

C'est pourquoi l'institution gendarmique doit continuer à tout mettre en œuvre pour améliorer le taux d'élucidation des affaires (qui est une donnée importante aux yeux des citoyens). Mais, elle doit aussi poursuivre sur le chemin de la prise en compte[360] de cette dimension sociale selon deux axes principaux : l'accueil des publics et, en matière d'activité judiciaire, l'information des victimes non seulement par rapport à l'évolution de "leur" affaire mais aussi par rapport aux probabilités de résolution (le taux d'élucidation) en explicitant les contraintes auxquelles les gendarmes sont confrontés (cf. supra). La Gendarmerie est loin d'avoir les moyens matériels et humains pour mener une enquête approfondie sur toutes les infractions (en la matière, des choix sont opérés notamment par rapport à la nature de l'infraction[361] et par rapport aux éléments recueillis lors de l'enquête préalable). Les gendarmes ne doivent pas se substituer aux

[358] réelle ou symbolique

[359] cf. par exemple le dossier consacré à la victimologie par la Revue de la Gendarmerie Nationale, n°194, 1er trimestre 2000.

[360] notamment en matière de formation…

[361] on mettra plus de moyens pour résoudre un crime ou un ensemble de faits concordant comme des vols de fret par exemple (mise en place de cellules) ; la notion de préjudice rentre en compte dans l'affectation des moyens. En général, en l'absence d'indices matériels ou de témoignages, les affaires sont classées sans suite, notamment parce que les auteurs ne sont pas retrouvés dans la majorité des cas.

différents acteurs sociaux[362] mais jouer *leur* rôle dans le processus "d'assistance aux victimes" en tant que professionnels de la sécurité : donner du sens à l'acte préjudiciel subi (rassurer et expliquer) et conseiller les victimes d'infractions ("*si voyez de nouveau une personne vous paraissant suspecte n'hésitez pas à nous appeler, nous interviendrons immédiatement. Ce soir nous avons une patrouille qui sort, ils passeront pour voir si tout va bien*"[363]) et permettre aux plaignants de verbaliser leur peur, leur appréhension, leur incompréhension quant à l'acte dont ils ont été victimes... Par exemple, les personnes que nous avons rencontrées à l'occasion du signalement d'un cambriolage appréciaient grandement la venue des gendarmes, leur action de constatations (relever les empreintes, enquête de voisinage…), les discussions autour du cambriolage afin de lui donner du sens (notamment autour des modes opératoires, répondre au "*pourquoi moi ?*"[364]) qui sont aussi un moment privilégié pour distiller quelques conseils en matière de sécurisation des lieux.

En sachant aussi, que, face à des agressions physiques et/ou psychologiques, toutes les victimes non pas d'autres occasions de verbaliser leur souffrance, de se confier à quelqu'un en dehors du moment du dépôt de plainte qui revêt alors une dimension judiciaire mais aussi affective. Bien souvent, la brigade de Gendarmerie est le premier lieu de parole et d'écoute qui suite à un préjudice, une agression, …

[362] psychologues, assistantes sociales, associations d'aide aux victimes…

[363] extrait d'une conversation téléphonique entre un planton et une personne âgée isolée apeurée qui signalait qu'elle avait entendu du bruit et vu une personne partir à proximité de son domicile …

[364] en indiquant, le cas échéant, au plaignant tous les éléments objectifs pouvant expliquer le choix de son domicile comme lieu de réalisation de l'infraction : isolement du lieu, absence de voisins, l'existence d'autres domiciles visités dans l'entourage, voire quelquefois en mettant l'accent sur certaines imprudences du propriétaire…

Annexes 2

Questionnaires destinés aux maires

Nom de la commune :

_____

Nombre d'habitants :

_____

➢ ***En quelques lignes, pourriez-vous présenter votre commune, en dresser un rapide portrait "sociologique" ?***

_____
_____
_____

➢ **Votre commune participe-t-elle à :**

- un contrat local de sécurité oui ❑ non ❑
- un conseil communal de prévention de la délinquance oui ❑ non ❑
- une communauté de commune oui ❑ non ❑
- autres (précisez)

➢ **Votre municipalité s'est-elle dotée :**

- d'une police municipale :

oui ❑ non ❑

- d'un garde champêtre :

oui ❑ non ❑

- d'un ou d'agents locaux de médiation sociale :

oui ❑ non ❑

- d'un service municipal spécifiquement chargé des questions de sécurité :

oui ❑ non ❑

- autres (précisez)

➢ ***En cas de réponse positive, comment s'organise la coopération entre ces personnels et les gendarmes ?***

_____
_____
_____
_____

➢ ***Diriez-vous que votre commune est ?***

très peu sûre ❑ assez peu sûre ❑ assez sûre ❑ très sûre ❑

➢ ***Existe-t-il, dans votre commune, des zones jugées "sensibles", des endroits plus dangereux que d'autres (en termes d'insécurité) ?***

_____
_____
_____
_____

➢ ***Selon vous, dans votre commune, indiquez le niveau de préoccupation par rapport aux phénomènes suivants :***

(cochez les cases correspondant à vos réponses)

	très préoccupant	assez préoccupant	peu préoccupant	pas du tout préoccupant	ne sais pas
dégradations, actes de vandalisme					
chiens dangereux					
attroupements jugés menaçants					
l'insécurité routière					
tapages					
consommation de stupéfiants					
trafic de stupéfiants					
racket					
rixes sur la voie publique					
conflits de voisinage					
vols					
cambriolages					
phénomènes de bande					

la présence de délinquants venant d'autres communes					

➢ **De quelle brigade territoriale de Gendarmerie dépend votre commune ?**

➢ *Votre municipalité a-t-elle signé un contrat de partenariat avec la Gendarmerie ?*

oui ❑ non ❑

➢ **Si oui, de quelle nature est ce partenariat ?**

_____
_____

➢ **Au cours des 6 derniers mois, avez-vous eu l'occasion :**

- d'avoir un contact avec un militaire de la Gendarmerie :
oui ❑ non ❑
- de vous rendre à la brigade de Gendarmerie : oui ❑ non ❑
- de téléphoner à des services de Gendarmerie : oui ❑ non ❑
- de participer à une enquête diligentée par la Gendarmerie :
oui ❑ non ❑

➢ **Avec quel personnel de la Gendarmerie avez-vous des contacts et à quelle fréquence ?**
(cochez les cases correspondant à vos réponses)

	au moins une fois par mois	au moins une fois par semaine	jamais	autre (précisez)
le commandant de groupement				
le commandant de compagnie				
le commandant de la brigade locale				
le référent scolaire				
un gendarme de la brigade				
un formateur relais				

anti-drogue				
autre, précisez				

➢ **A quelle occasion avez-vous fait appel aux services de la Gendarmerie ?**

- ❑ jamais
- ❑ pour leur signaler un problème d'insécurité (précisez)
- ❑ pour leur demander un conseil (précisez)
- ❑ à la demande des gendarmes (précisez)
- ❑ lors d'une réunion (précisez)
- ❑ autres (précisez)

➢ **A l'occasion de vos fonctions, avez-vous été amené à déposer plainte auprès des services de Gendarmerie ?**

oui ❑ non ❑

➢ **Si oui, pour quel motif ?**

_____
_____

➢ **comment avez-vous été accueilli ?**

_____
_____

➢ ***Si non, pourquoi ?***

❑ je n'ai pas eu matière à le faire
❑ j'ai pensé que cela serait sans effet
❑ j'ai préféré régler le problème à mon niveau
❑ autres (précisez)

_____
_____

➢ *Selon vous, comment sont perçus les gendarmes dans votre commune ?*

- par les habitants en général ?
_____
_____

- par les jeunes ?
_____
_____

- par les commerçants ?
_____
_____

➢ **Le cas échéant, diriez-vous que les relations que vous entretenez avec la Gendarmerie sont :**

bonnes ❑ plutôt bonnes ❑ plutôt mauvaises ❑ mauvaises ❑
sans opinion ❑ autres ❑ (précisez)
_____
_____

➢ **Si vous avez eu recours aux services de la Gendarmerie, dites votre degré d'accord avec les items suivants :**
(cochez les cases correspondant à vos réponses)

	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord	sans opinion
les gendarmes ont été efficaces					
les gendarmes sont disponibles					
j'ai été satisfait par l'intervention des gendarmes					
j'ai reçu un bon accueil					
je suis assez renseigné sur l'aide que peuvent m'apporter les gendarmes					
le cas échéant, je n'hésiterai pas à faire de nouveau appel aux gendarmes					

ils ont su régler mon problème					

➢ **Le cas échéant, de quelle façon pensez-vous que la coopération, les relations avec la Gendarmerie puissent-elles être améliorées?**

_____
_____

➢ **Quelles sont vos attentes vis-à-vis des missions de service public assurées par la Gendarmerie Nationale ?**

_____
_____

➢ ***Pour chacun des éléments mentionnés ci-dessous, estimez-vous que la Gendarmerie joue efficacement son rôle ?***

- le secours, l'aide à la population oui ❑ non ❑ sans opinion ❑
- la prévention de la délinquance oui ❑ non ❑ sans opinion ❑
- la résolution des crimes et délits oui ❑ non ❑ sans opinion ❑
- l'occupation du terrain oui ❑ non ❑ sans opinion ❑
- la lutte contre la petite délinquance oui ❑ non ❑ sans opinion ❑
- la sécurité routière oui ❑ non ❑ sans opinion ❑

➢ ***Précisez votre degré d'accord/désaccord par rapport aux affirmations suivantes…***
(cochez les cases correspondant à vos réponses)

	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord	sans opinion
les gendarmes ne sont pas assez présents sur le terrain					
la qualité des contacts entre les gendarmes et la population se dégrade					
les gendarmes sont respectueux des					

individus					
lorsqu'on fait appel à eux, ils interviennent rapidement					
les gendarmes manquent de moyens pour accomplir leurs missions					
les gendarmes ont une grande capacité d'écoute et de compréhension des gens					
on ne voit les gendarmes que lorsqu'ils ont un renseignement à demander					
on est toujours bien accueilli à la brigade					
les délais d'attente avant d'être reçu par un gendarme sont trop longs					
je suis satisfait du travail des gendarmes					
les gendarmes ont des difficultés à discuter avec les jeunes de la commune					
j'ai le sentiment de ne pas bien connaître les principales missions de la Gendarmerie					

Merci pour votre participation

➢ **Avez-vous pu vous exprimer en répondant à ce questionnaire :**

- oui, pleinement ❑
- oui, plutôt ❑
- relativement ❑
- oui, mais c'était parfois difficile ❑
- en plus ou moins grande partie ❑

- assez peu ❑
- peu ❑
- pas du tout ❑
- je ne peux pas vraiment dire ❑

Voyez-vous quelque chose à rajouter (des remarques, des critiques…). Ces lignes vous sont réservées si vous souhaitez développer une des questions abordées ou un thème qui ne l'a pas été.

_____
_____
_____
_____

Pour finir :

- **c'est votre _____ mandat(s)**

- **âge : _____**

- **profession :_____**
_____

1996

1. Serge Gadbois, **« Recrutement, mobilité et reconversion des militaires : un état des recherches menées au Centre de Sociologie de la Défense Nationale (1969-1994) »,** mars 1996, *Les documents du C2SD*, 51 pages plus index bibliographique.
2. Marie-Amélie Bouchard, « **La féminisation des écoles d'officiers, école de l'air, école spéciale militaire et école navale** », novembre 1996, *Les rapports du C2SD*, 39 pages (épuisé).

1997

3. Serge Dufoulon, Jean Saglio, Pascale Trompette, **« La mémoire de la mer : mobilités des hommes et capitalisation des savoir sur un bâtiment de combat »,** janvier 1997, *Les rapports du C2SD*, 85 pages (épuisé).
4. Barbara Jankowski, Philippe Rivaud et Hugues Simonin, **« L'esprit de défense : définition, évolution et mesure »**, mars 1997, *Les rapports du C2SD*, 58 pages (épuisé).
5. André Thieblemont, **«Les Français et le service national : ses fonctions et ses représentations dans la société contemporaine (1970-1996) »,** 1997, *Les documents du C2SD* , 131 pages (épuisé).
6. Bernard Paqueteau, **« Analyse des termes du débat sur la réforme du service national (1996-1997). Jeux rhétoriques et enjeux idéologiques »,** septembre 1997, *Les documents du C2SD,* 141 pages (épuisé).
7. Pascal Maury, **« La mesure du moral dans les armées »,** Actes de la journée d'étude du 23 septembre 1997, *Les rapports du C2SD*, 73 pages (épuisé).

1998

8. Pierre Azoulay, « **Un nouveau profil pour l'armée** », compte rendu du séminaire entre le CEMISS et le CESSD à Rome les 25 et 26 Juin 1997, mars 1998, *Les documents du C2SD*, 44 pages (épuisé).
9. Barbara Jankowski, **« L'armée professionnelle : quels changements pour l'institution militaire ? »** Enquête auprès des officiers stagiaires de la cinquième promotion du Collège interarmées de défense **,** mars 1998, *Les rapports du C2SD*, 38 pages (épuisé).
10. Sylvain Broyer, « **La reconversion des engagés volontaires de l'armée de Terre : le cas du premier régiment d'infanterie** », mars 1998, *Les documents du C2SD,* 187 pages.
11. Odile Benoît-Guilbot et Jean-Vincent Pfirsch, **« La décision d'engagement volontaire des militaires du rang : l'armée de Terre »**, mai 1998, *Les documents du C2SD*, 140 pages.
12. Pascale Combelles-Siegel, **« La communication des armées : bibliographie commentée »,** juin 1998, *Les documents du C2SD*, 83 pages.

1999

13. Emmanuelle Lada et Chantal Nicole-Drancourt, « **Images de l'armée et insertion des jeunes** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 128 pages (épuisé).
14. Françoise Kogut-Kubiak, Emmanuel Sulzer, Bernard Tabuteau et Marie Vogel, « **La reconversion des EVAT : les savoir-faire acquis dans les spécialités de combat** », janvier 1999, *Les rapports du C2SD*, 90 pages.
15. Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **L'influence des métiers et des cultures professionnelles militaires sur les stratégies de reconversion : deux études de cas** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 110 pages.
16. Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **La différence perdue : la féminisation de l'équipage du Montcalm** », février 1999, *Les documents du C2SD*, 182 pages (épuisé).
17. Olivier Galland et J.V Pfirsch, « **Les jeunes, l'armée et la nation** », novembre 1998, *Les rapports du C2SD*, 58 pages.

18. Pascal Boniface, « **La jeunesse et la défense, génération tonton David** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 56 pages (épuisé).
19. Pierre Azoulay, « **Minorités et forces armées** », compte-rendu d'un séminaire organisé dans le cadre de l'Académie de défense nationale des forces armées autrichiennes à Vienne, mai 1999, *Les documents du C2SD*, 43 pages.
20. « **La notation des officiers »**, Actes du séminaire du 8 Avril 1999*, Les rapports du C2SD*, 132 pages (épuisé).
21. Jésus M. Paricio, « **Le monde méconnu de nos militaires** », traduction du livre espagnol « Para conocer a nuestros militares », paru en 1983 aux éditions Tecnos, mai 1999, *Les documents du C2SD*, 154 pages.
22. Pierre Azoulay, « **Les enjeux de la réforme du service national : transition, reconversion, motivation** », septembre 1999, *Les rapports du C2SD*, 43 pages (épuisé).
23. Antoine Vauchez, **« Recrutement et Reconversion »**, Actes du séminaire du 9 avril 1999, *Les rapports du C2SD*, 81 pages.
24. Dominique Efros et Nicole Fouilleul, « **Les unités de combat en intervention humanitaire : une activité de travail particulière** », décembre 1999, *Les documents du C2SD*, 291 pages.

2000

25. Sylvie Clément, « **Femmes et forces armées** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 41 pages.
26. Nathalie Woock, « **La réforme du service national : la mise en place des journées d'appel de préparation à la défense** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 44 pages.
27. Alain Gras et Caroline Moricot, « **Expérience simulée et savoir-faire réel : le travail en équipage dans l'entraînement par simulation de la patrouille maritime** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 38 pages.
28. Olivier Galland et Jean-Vincent Pfirsch, « **Analyse comparée du rapport des jeunes à la nation et à l'armée : le cas de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne** », janvier 2000, *Les rapports du C2SD*, 84 pages.
29. William Genieys, Jean Joana et Andy Smith, « **Professionnalisation et condition militaire : une**

comparaison France/Grande-Bretagne », septembre 2000, *Les documents du C2SD*, 212 pages.

30. Actes du colloque « **Métamorphose des missions ? Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention** », décembre 2000, *Les documents du C2SD*, 234 pages.
31. Jacques Capdevielle, Luc Chelly et Marc Lebret, « **La civilianisation des régiments de l'armée de terre, une coexistence pacifique plus qu'une intégration aboutie** », décembre 2000, *Les documents du C2SD*, 85 pages.
32. Pascal Vennesson, « **La nouvelle armée : la société militaire en tendances, 1962-2000** », décembre 2000, *Les rapports du C2SD,* 132 pages.

2001

33. Jean-Yves Haine, « **L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne** », janvier 2001, *Les documents du C2SD,* 154 pages.
34. Pascal Vennesson, « **Politique scientifique et stratégie de développement du C2SD, 2000-2004** », janvier 2001, *Les rapports du C2SD,* 21 pages.
35. Pascale Combelles-Siegel, « **Etat des lieux de la sociologie militaire, 30 ans après la mise en œuvre de l'All Volunteer Force aux Etats-Unis** », *Les documents du C2SD,122* pages.
36. Emmanuelle Prévot-Forni, « **L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice** », août 2001, *Les documents du C2SD,* 159 pages.

« **Catalogue des publications du C2SD, 1996-2001**», novembre 2001, *Les rapports du C2SD*, 44 pages.

N.B : les ouvrages épuisés sont consultables à la bibliothèque du C2SD sur rendez-vous et sur le site Internet du C2SD : www.c2sd.sga.defense.gouv.fr

Vous pouvez vous procurer **gratuitement** *ces publications en contactant la Division Recherche du C2SD.*

Division Recherche :
Barbara Jankowski - Téléphone. : 01 53 69 69 94
Télécopie : 01.53.69.69. 73
Mèl : barbara.jankowski@defense.gouv.fr
Guillaume Pichard - Téléphone : 01 53 69 69 95
Télécopie : 01.53.69.69. 73
Mèl : guillaume.pichard@defense.gouv.fr

Centre d'études en sciences sociales de la défense
24 rue de Presles - 75015 PARIS
14 rue Saint-Dominique - 00450 ARMEES

Les Forums du C2SD

Le C2SD organise à l'Ecole**Erreur ! Signet non défini.** militaire, *Les Forums du C2SD,* cycle thématique de conférences mensuelles, sur des sujets ayant trait à la défense, abordés sous l'angle des sciences sociales**Erreur ! Signet non défini.**. Un ouvrage collectif issu de ces interventions est publié et disponible.

- Cycle de conférences 2000, *«* **Les relations armées-société en questions**Erreur ! Signet non défini. ».

Vous pouvez vous procurer **gratuitement** *ces publications en contactant la Cellule Communication du C2SD.*

Cellule Communication :
Françoise Billaud - Téléphone. : 01 53 69 69 85
Télécopie : 01.53.69.69.73
Mèl : francoise.billaud@defense.gouv.fr

Centre d'études en sciences sociales de la défense
24 rue de Presles - 75015 PARIS
14 rue Saint-Dominique - 00450 ARMEES

Les Champs de Mars

Le C2SD publie également à la Documentation Française une revue semestrielle, *les Champs de Mars* (16 € le numéro).

1. *Les Champs de Mars, n° 1,* « La réforme de la défense : enjeux et société », automne-hiver 1996.
2. *Les Champs de Mars*, *n° 2,* « Les jeunes et la défense » ; « Opinion publique et service militaire », printemps-été 1997.
3. *Les Champs de Mars*, *n° 3,* « Le langage des militaires » ; « Les opérations de maintien de la paix », premier semestre 1998.
4. *Les Champs de Mars*, *n° 4,* « Civilisation, complexité et stratégie » ; « L'armée professionnelle : rôle d'insertion et modes de socialisation », second semestre 1998
5. *Les Champs de Mars , n° 5, «* Métier militaire et identité féminine », « Puissance nucléaire et pouvoir politique en Russie », premier semestre 1999.
6. *Les Champs de Mars, n° 6*, « La sociologie militaire en France » ; « Les jeunes, l'armée, la nation », deuxième semestre 1999.

7. *Les Champs de Mars, n° 7 numéro spécial,* « Actes des premières rencontres Sciences Sociales et Défense des 15 et 16 mars 2000 », premier semestre 2000.
8. *Les Champs de Mars, n° 8*, « Armées et sociétés, Espagne, Italie, Etats-Unis et Amérique Latine » ; « Les schèmes de perception de la puissance », second semestre 2000.
9. *Les Champs de Mars, n° 9,* « Les opinions politiques des militaires de la Bundeswehr » ; « Cohésion et désagrégation de la Wehrmacht pendant la Deuxième Guerre mondiale », premier semestre 2001.
10. *Les Champs de Mars, n° 10,* « Dossier : les précurseurs français de la sociologie militaire » ; « Armées et missions de sécurité intérieure », second semestre 2001.

Vous pouvez adresser vos propositions d'articles au responsable de la Division Publication-Edition du C2SD et directeur de la rédaction des* Champs de Mars *:

Division Publication-Edition :
Philippe Forget - Téléphone : 01 53 69 69 83
Télécopie : 01.53.69.69.73
Mèl : philippe.forget@defense.gouv.fr

Centre d'études en sciences sociales de la défense
24 rue de Presles - 75015 PARIS
14 rue Saint-Dominique - 00450 ARMEES

Les Champs de Mars sont diffusés par la Documentation Française
29 quai Voltaire - 75344 PARIS Cedex 07
Tél : 01 40 15 70 00

Le C2SD a publié les actes de colloques qu'il a organisé.

- *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, 1998, Addim, 280 pages.
- *Les influences psychologiques*, 1999, Addim, 214 pages.
- *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours*, 1999, Addim, 305 pages.

Vous pouvez commander ces trois ouvrages en contactant le C2SD.

- *La liberté d'expression des fonctionnaires en uniforme,* 2000, Economica, 173 pages.

Le C2SD collabore aussi au soutien et à la publication d'ouvrages traitant de ses thèmes de recherche.

- *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, sous la direction de Pascal Vennesson, 2000, L'Harmattan, Logiques Politiques, 347 pages.